ECOLE NATIONALE DU GENIE RURAL DES EAUX ET DES FORETS
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DU PAYSAGE DE VERSAILLES

Thèse de doctorat en Sciences de l'Environnement
Présentée par Moez **BOURAOUI**

L'AGRICULTURE, NOUVEL INSTRUMENT DE LA CONSTRUCTION URBAINE ?

Etude de deux modèles agri-urbains d'aménagement du territoire
Le plateau de Saclay, à Paris, et de la plaine de Sijoumi, à Tunis

Jury

Claude **MILLIER** Directeur scientifique de l'ENGREF	Président du jury
Pierre **DONADIEU** Professeur de géographie, ENSP de Versailles	Directeur de thèse
Yves **LUGINBÜHL** Directeur de recherche au CNRS	Rapporteur
Alain **ROGER** Professeur de philosophie, Université de Clermont-Ferrand	Rapporteur
André **FLEURY** Professeur d'agronomie, ENSP de Versailles	Examinateur
Kamel **OMRANE** Professeur de civilisation arabo-musulmane, Université de Tunis I	Examinateur
Monique **TOUBLANC** Maître de conférences, sociologue, ENSP de Versailles	Examinatrice

L'AGRICULTURE, NOUVEL INSTRUMENT DE LA CONSTRUCTION URBAINE ?

Soutenue le : 13 décembre 2000 à l'ENGREF (Paris)

A mes parents

REMERCIEMENTS

C'est à Pierre Donadieu, à l'occasion d'un cours de géographie traitant des paysages agricoles péri et intraurbains, que je dois mon intérêt pour l'étude des campagnes urbaines. La question centrale de ce cours de DEA de l'Ecole d'Architecture de Paris La Villette était de savoir si la maîtrise de la gestion, de la planification et de l'aménagement d'une ville pouvaient être conçus avec l'espace agricole afin d'organiser durablement le territoire des grandes cités. C'est à l'issue de cet enseignement que j'ai engagé ce travail de thèse sur les conditions de développement agri-urbain, aussi bien en France qu'en Tunisie. Bien qu'elle se présente comme une entreprise individuelle, la présente recherche n'aurait pu arriver à son terme sans l'aide, les conseils et l'appui d'innombrables personnes qu'il m'est impossible de nommer. Je leur exprime toute ma reconnaissance et j'espère qu'elles trouveront dans le texte qui suit de nombreux éléments dont je leur suis, pour une large part, redevable.

En premier lieu, je tiens à remercier Pierre Donadieu qui a bien voulu diriger cette thèse. Ses encouragements, son aide et son soutien ne m'ont jamais fait défaut, surtout aux moments les plus difficiles. Je lui suis reconnaissant de m'avoir accordé la confiance nécessaire pour développer en toute liberté mes idées, et ce dans des conditions de travail très favorables.

Cette thèse doit également beaucoup à André Fleury qui a accepté de la codiriger, de réagir sur les résultats intermédiaires, de me faire bénéficier de son immense connaissance sur le sujet traité, en particulier dans le domaine de la dynamique agricole dans les milieux périurbains, et de mettre à ma disposition les résultats de ses propres recherches ainsi que ceux de travaux d'étudiants qui travaillent sous sa direction. Je tiens aussi à adresser mes remerciements à ces étudiants et thésards du laboratoire «Agriculture Urbaine» de l'ENSP, aussi bien pour leur accueil que pour leur contribution à l'élaboration de ce travail.

Ma dette est immense envers le président de l'IRESA, Abdelaziz Mougou, et les directeurs de l'INAT, Moncef Harrabi, et de l'ESHECM, Mohamed Ben Hamouda. En répondant favorablement à ma demande d'organisation de deux séminaires sur les rapports ville/campagne en Tunisie, ils m'ont permis de faire reconnaître mon travail auprès de la communauté scientifique locale et d'établir de multiples rapports avec certains services de l'administration tunisienne chargés de l'aménagement du territoire tunisois. Ces séminaires n'auraient pu aboutir sans l'aide précieuse de Najeh Dali, maître de conférence à l'INAT, et Fethi Misselmani, responsable du département paysage à l'ESHECM et sans le soutien financier que j'ai reçu de la part du CRDI dans le cadre du programme «AGROPOLIS». Ce soutien m'a été d'un secours inestimable.

Je suis également très reconnaissant aux responsables de services administratifs tels le DIPS, en particulier Gaëlle Joao, la DIREN, la DRAF, en France, et la DGAT, l'ANPE, le District de Tunis, la Direction des Sols, en Tunisie, pour leur précieuse collaboration. Ils ont accepté de me recevoir, de répondre à mes questions et de m'exposer leurs réflexions et actions menées dans le cadre de l'aménagement des deux sites périurbains étudiés. Je tiens par ailleurs à remercier les acteurs privés, notamment les responsables de l'URAPT, et tout particulièrement Karim Akrout et Hattab Attia qui m'ont accompagné pour réaliser dans les meilleures conditions les enquêtes menées auprès des exploitants sijoumiens. Sur le plateau de Saclay, ma reconnaissance s'adresse tout

particulièrement à Monsieur et Madame Delattre, respectivement présidents des AVB et de la VIVA, deux associations de défense de l'environnement et de la nature du plateau de Saclay. C'est grâce à eux que j'ai pu collecter le maximum de données concernant l'évolution des représentations artistiques et la transformation des politiques publiques d'aménagement du territoire saclaysien.

Je tiens aussi à remercier les agriculteurs du plateau de Saclay et les «*fellahs*» de la plaine de Sijoumi pour leur accueil chaleureux et leur témoignage précieux et tous les Saclaysiens, Tunisois, et Sijoumiens ayant répondu aimablement à mes enquêtes.

Ma dette est grande envers mes amis Chokri Karoui et Ghassen Hamda, qui m'ont aidé à surpasser les énormes difficultés que j'ai rencontrées lors de la réalisation des enquêtes en Tunisie, de même qu'à l'égard de Gérard Michaut qui a patiemment relu les premières versions de mon texte et les a judicieusement corrigées.

Enfin, après ces trois années de dur labeur, il me semble indispensable de préciser qu'une thèse n'est pas seulement une épreuve intellectuelle mais aussi familiale. Ainsi, je ne saurais passer sous silence le soutien inestimable de mon épouse. A celle-ci, j'adresse tous mes remerciements pour ses conseils, ses encouragements, sa relecture de l'ensemble de la thèse et je tiens à lui exprimer toute ma gratitude pour avoir accepté avec patience les contraintes que je lui ai imposées durant ces années d'enquête et de recherche.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 9

LE PAYSAGE, UN CONCEPT D'ANALYSE DES PROCESSUS AGRI-URBAINS 15

LA CONSTRUCTION DU TERRITOIRE ET DES PAYSAGES DU PLATEAU DE SACLAY 79

POLITIQUES PUBLIQUES DE PAYSAGE, UN PROCESSUS EN COURS, PRATIQUES ET REPRESENTATIONS SOCIALES DU PLATEAU DE SACLAY 181

LA PLAINE DE SIJOUMI ET LE PROCESSUS DE METROPOLISATION DU GRAND TUNIS : RAPPORT VILLE/CAMPAGNE, POLITIQUE D'AMENAGEMENT ET REPRESENTATION SOCIALE DE L'ESPACE AGRICOLE 265

CONCLUSION 389

INTRODUCTION

L'expression «agriculture urbaine» réunit deux termes qui s'excluent aujourd'hui mais étaient associés autrefois. «*Qart Hadasht*» (Carthage), la ville de la reine Didon, ne fut-elle pas, depuis l'époque punique, puis romaine, entourée de potagers, de vergers et d'importants espaces céréaliers au point de lui attribuer l'appellation de «Grenier de Rome» ? Dans l'empire perse de Darius, n'a-t-on pas découvert des potagers entourés de murs, appelés «*pairidaeze*» (paradis)[1] ? Les habitations des grandes villes andalouses de l'empire islamique ne furent-elles pas, pendant des siècles, cernées et ornées de jardins potagers-vergers que Tunisiens et Marocains appellent, encore aujourd'hui, «*jnan*» ?
Cependant, la **ville** est apparue, pendant longtemps et dans toutes les civilisations, comme un lieu de liberté et d'épanouissement, alors que la campagne qui l'entoure était réduite à la production agricole.
Depuis la fin du XIXè siècle, la croissance urbaine s'est accompagnée d'un processus de transformation des zones rurales/agricoles à proximité des agglomérations. Processus qui s'est, à partir de la deuxième moitié du XXè siècle, à la fois accéléré et diversifié, de sorte qu'il a modifié aussi bien la morphologie que l'organisation spatiale du territoire de la ville que celle des campagnes qui l'entourent. C'est la «**périurbanisation**».

La périurbanisation ne signifie pas une simple extension ou un «éparpillement» supplémentaire de la ville[2]. Elle ne désigne pas, non plus, un phénomène «naturel» de déversement résidentiel de la population de la ville-centre dans l'espace rural périphérique, pas plus que le mécanisme «classique» de desserrement des activités urbaines qui affecte cet espace[3]. La périurbanisation représente un processus long, complexe et évolutif qui se produit dans le cadre de plusieurs systèmes en interaction : social, spatial, économique et politique.
Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire qu'avec la périurbanisation la ville compacte, dense, centripète et traditionnelle telle que l'avait conçue Haussmann et redéfinie Le Corbusier dans la charte d'Athènes, est partiellement en passe de perdre sa physionomie ancienne[4]. Depuis plus de cinquante ans, dans la plupart des pays du monde, les villes s'éparpillent, se dispersent et s'étalent au point de voir naître de nouvelles formes de villes qui se distinguent par leur aspect polycentrique : centre-ville, centre commercial, centre administratif ou d'affaires, centre de vie, centre ancien ou nouveau des communes périphériques, centre historique ou traditionnel, etc. La «production» de ces nouvelles formes de villes, que Geneviève Dubois-Taine et Yves Chalas appellent «villes émergentes», est particulièrement liée à la dédensification des aires urbaines ainsi qu'à la spécialisation de l'espace qui accompagnent la dilution de la ville dans un territoire urbain

---

[1] Mougeot Luc J-A., «L'agriculture urbaine en Afrique d'un point de vue mondial», in Faire campagne en ville, l'agriculture urbaine en Afrique de l'Est, CRDI, Ottawa (Ontario), Canada 1995, p.2.

[2] Langumier J-F., «Pour une perspective de l'espace périurbain en France», in Economies locales : Crises et mutations, Les annales de la recherche urbaine (recherches et débats), n°15, Dunod, Paris 1982, p. 73.

[3] Berger M. et al., «Rurbanisation et analyse des espaces ruraux périurbains», in l'espace géographique, Régions–Environnement-Aménagement, n°4, Centre national de la recherche scientifique, Doin éditeurs, octobre-décembre 1980, p.303.

[4] Voir à cet égard «Les espaces urbains dans le monde» de Pierre Laborde, éditions Nathan, Paris 1994, pp. 143-233.

«illimité»[5]. Certes, cette dilution est facilitée par le développement des moyens de transport collectif ou privé. Mais elle est surtout le produit d'une importante évolution du rapport qu'entretiennent les sociétés urbaines contemporaines, en particulier occidentales, à l'espace aussi bien urbain que rural. En quête de nature, ces sociétés, comme le précise Guy Portmann, refusent d'habiter le centre-ville et les grands ensembles et préfèrent se loger dans un habitat individuel implanté dans des lieux lointains proches de la nature et facilement accessibles en voiture[6]. Ainsi, elles sont en voie de modifier leur comportement envers l'espace habitable et imposent une organisation nouvelle du territoire de la ville conformément à leur propre vision de ce que devrait être la ville. Le meilleur exemple que l'on peut citer pour illustrer cette nouvelle tendance est celui développé par Cynthia Ghorra-Gobin à propos du processus de «losangelisation». Dans son analyse sur l'étalement spatial de Los Angeles, la géographe montre que la quête de nature, la valorisation de l'espace domestique et l'extension des lignes de chemin de fer constituent les principaux facteurs à l'origine de la construction de la ville émergente de Los Angeles[7].
Ce type de villes se distingue par l'extension de maisons individuelles ornées de jardins d'agrément, la dédensification du tissu urbain, la forte mobilité urbaine et l'absence d'une forte centralité unique. Les centres verts qui structurent le territoire des villes émergentes ne sont plus seulement des masses boisées, des jardins ou des parcs publics ; ils sont aussi d'importants espaces «vides» occupés par des bocages, marais, champs de blé, vignes, etc. La notion de territoire urbain est de ce fait en train de changer d'échelle. Pour qualifier les nouvelles formes de villes qui émergent aujourd'hui, en particulier dans les pays développés, Yves Chalas, Vincent Fouchier, Michel Corajoud, Pierre Donadieu, en France, Sébastien Loew, en Angleterre, Bernardo Secchi, en Italie, Max Falque, Cynthia Ghorra-Gobin, aux Etas-Unis, Jean-Marie Charpentier et Pierre Clément, à Shanghai parlent de *« ville nature », « ville campagne », « ville paysage », « ville écologique », « ville territoire », « ville centrifuge », « ville périphérique », « ville polycentrique », « ville multipolaire », « ville diffuse », « ville discontinue », « ville vide », « ville non-dense », « ville sédimentaire », « ville mobile », « ville hors la ville », « ville entre les villes », « ville en mouvement »,* etc. En somme, une ville qui s'étale sur un territoire «sans limite», dominé par la présence de la nature et au sein duquel s'exprime un nouvel attachement des citadins à cette présence de nature.
Le lecteur remarquera au fil des chapitres de la présente thèse que la construction de celle-ci s'est largement appuyée sur les analyses récentes du processus de production de nouvelles formes urbaines qui semble bouleverser le rapport ville/campagne.

Cependant, comme l'ont précisé avec justesse Vincent Fouchier et Sébastien Loew, à l'issue du colloque «La ville aux champs»[8], «*tout serait pour le meilleur des mondes possibles si cette transformation du territoire de la ville n'avait pas des conséquences fâcheuses*»[9] sur :

- la qualité de l'environnement (pollution aussi bien locale, régionale que planétaire),
- l'accroissement de la consommation d'énergie[10] ,
- la ségrégation sociale de l'espace[11],

---

[5] Lusson P., «L'étalement de la ville», in La ville émergente, éditions de l'aube, 1997, pp. 43-53.

[6] Portmann G., «La demande de maisons individuelles chez les Français», *in* La ville émergente, op. cit., pp. 54-56.

[7] Ghorra-Gobin C., «Trois hypothèses à partir de l'histoire urbaine de Los Angeles», *in* La ville émergente, op. cit., pp. 131-136.

[8] La ville aux champs, colloque organisé par l'Association des études foncières (ADEF) en mars 2000.

[9] Fouchier V., «Mesurer l'étalement, la dédensification, le desserrement», *in* la ville aux champs, op. cit., p.50.

[10] Loew S., «L'Angleterre ouvre-t-elle le chemin d'une renaissance urbaine», *in* la ville aux champs, op. cit., p.172.

[11] *in* Fouchier V, op. cit., p.50.

- et, surtout, sur la consommation d'espaces agricoles et le devenir de l'agriculture urbaine.

Confrontée à des pressions foncières (extension de l'habitat privé, implantation des zones d'activités, aménagement du réseau routier, etc.) et financières (spéculation, plus-value foncière, etc.), handicapée par son image souvent agro-industrielle, cette agriculture se voit, depuis l'émergence du phénomène périurbain, de plus en plus fragilisée pour des raisons économiques et politiques mais aussi culturelles. La valorisation d'un espace vide cultivé apparaît rarement prioritaire par rapport à d'autres destinations de l'espace. Ainsi, contrairement à l'espace boisé des forêts urbaines et périurbaines, aux parcs et jardins publics qui sont aujourd'hui presque toujours protégés, l'espace agricole, considéré comme l'unique espace disponible de l'aire urbaine pouvant accueillir la croissance de la ville, s'est amenuisé et transformé. Dans la plupart des pays, l'extension urbaine ne se fait plus aujourd'hui qu'aux dépens des espaces agricoles.

L'organisation, le fonctionnement et l'évolution des espaces agricoles des zones périurbaines ont en effet suscité, dans diverses disciplines, de multiples travaux de recherche en matière d'aménagement de l'espace, et ce depuis les années 1950, comme par exemple au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et au Canada[12], Cette réflexion s'est particulièrement développée depuis les années 1970, en particulier aux Pays-Bas, en Allemagne ou en France. Ces travaux se situent essentiellement à deux niveaux :

- D'une part, ceux qui concernent la formation des couronnes périurbaines autour de la plupart des grandes agglomérations du monde, la relation ville/campagne, la consommation des espaces agricoles par l'**urbanisation** et les changements d'usage des sols. Ces travaux ont permis de comprendre le déroulement et les modalités de fonctionnement des mécanismes sociospatiaux et économiques qui marquent et distinguent le territoire périurbain de ceux de l'unité urbaine centrale et de la campagne rurale.
- D'autre part, ceux qui remontent uniquement à la fin des années 1980 et au début des années 1990, et qui se consacrent à la mesure et à l'interprétation de la mobilité de la société citadine au sein du territoire de la ville d'abord, puis de la spécificité et de l'avenir de l'agriculture urbaine, de l'évolution des rapports sociaux aux espaces urbains, agricoles périurbains et ruraux et enfin de l'évolution des politiques de **paysage** et de **planification urbaine** des campagnes périphériques. Ces recherches commencent actuellement à alimenter profondément la connaissance de l'apparition réelle de nouvelles formes d'interrelations ville/campagne.

C'est à l'intersection de ces deux grandes séries de préoccupations que se situe ce travail, qui se consacre à l'étude[13] de **deux modèles agri-urbains d'aménagement du territoire : le cas du plateau de Saclay, en France, et celui de la plaine de Sijoumi, en Tunisie**.

Le présent travail tente ainsi d'examiner l'état de deux formes d'agriculture urbaine dans deux pays différents afin d'en tirer des perspectives susceptibles de contribuer à une meilleure exploitation des liens qui existent entre le milieu urbain et les espaces agricoles qui l'entourent. Il s'agit, en effet, de rendre compte d'une recherche effectuée sur le plateau de Saclay, près de Paris, et sur la plaine de Sijoumi, près de Tunis.

---

[12] Bryant C., «L'agriculture périurbaine : l'économie politique d'un espace innovateur», in Cahiers Agricultures, Volume 6, n°2, mars-avril 1997, p. 125.

[13] Cette étude entre dans le cadre du programme de travail de l'équipe «Agriculture urbaine» du laboratoire de recherches de l'ENSP de Versailles, qui s'est donné pour objectif de conduire une recherche combinant analyses scientifiques des pratiques des agriculteurs et des relations des habitants aux territoires agricoles péri et intraurbains, et projets d'évolution des ces territoires.

A travers l'étude de ces deux sites, nous souhaitons ainsi vérifier deux hypothèses :

1 - **L'agriculture péri et intraurbaine n'est pas seulement une activité économique dont la seule fonction est de produire des denrées alimentaires, mais aussi une composante spatiale valorisant l'environnement urbain et le cadre de vie des citadins.**

Nous voudrions vérifier que l'utilité de l'agriculture urbaine ne réside pas uniquement dans sa dimension économique, mais que, en tant qu'espace vert ouvert, elle occupe également d'autres fonctions notamment urbanistiques et sociales qui sont aussi importantes que la seule valeur des produits agricoles. Elle offre aux habitants de la ville des paysages attractifs. Elle contribue à la valorisation des entrées de villes, à l'aération du tissu urbain et à l'équilibre de l'occupation spatiale des territoires urbains. Dans ce cas, on parle de «poumon vert», «couloir vert urbain», «ceinture verte», «trame verte», etc. Et elle constitue souvent l'unique élément de l'identité culturelle d'une ville, d'une région ou d'un pays ; on parle alors des pays de la vigne en France (la vigne bordelaise, de Champagne, etc.), de l'olivier ou de l'oranger en Tunisie (les agrumes du Cap-Bon, les orangeraies de Soukra, les oliveraies de Sfax, etc.). Outre l'utilisation ponctuelle pour des conservatoires génétiques et des écomusées, l'agriculture périurbaine peut occuper une fonction écologique primordiale en recyclant certains déchets urbains, comme cela est fait, depuis un siècle, dans les champs d'épandage des eaux usées de Paris et depuis quelques années avec les boues des stations d'épuration dans le Vexin français.

2 - **Le maintien de l'agriculture au sein de l'espace périurbain passe, d'une part, par sa reconnaissance sociale et d'autre part par son affirmation dans un nouveau processus de production du territoire de la ville.**

Nous souhaiterions montrer ici que la nature des pratiques des agriculteurs et la qualité du cadre paysager, offert par l'agriculture urbaine aux citadins, permet à celle-ci de trouver une place importante dans les projets sociaux et politiques d'organisation alternative du tissu urbain, sans perdre son identité sociale et son aspect fonctionnel.

La vérification de cette hypothèse permettrait en effet de faire reconnaître les difficultés et les préoccupations qui sont un obstacle à la conservation de l'agriculture urbaine. Elle pousse aussi à s'interroger sur la nature des suggestions, des initiatives et des décisions prises et à prendre par les différents acteurs périurbains afin de construire une nouvelle forme de développement des territoires péri et intraurbains. C'est dans ce sens que le présent travail fixe ses principales orientations.

Pour démontrer ces deux hypothèses centrales, l'architecture générale de notre étude sera structurée en quatre parties reliées par un fil conducteur qui est celui de l'importance qu'occupe, et pourra occuper, l'agriculture urbaine dans les processus politiques, sociaux et spatiaux de production territoriale et d'aménagement des zones périurbaines en particulier :

- La première partie, consacrée à l'étude du paysage agricole en tant que concept d'analyse des processus agri-urbains, situe notre recherche dans le champ théorique, établi au cours des vingt-cinq dernières années, prenant en compte l'évolution de la périurbanisation et de son impact sur le devenir de l'agriculture et sur le développement des politiques publiques d'aménagement et de gestion des paysages périurbains. Outre les analyses portant sur l'évolution du rapport ville/campagne, en France comme en Tunisie, elle passe en revue l'interprétation du concept de paysage, aussi bien dans la culture occidentale qu'arabo-musulmane, d'une part et l'émergence de la notion «d'agriculture paysagiste», essentiellement en France, d'autre part. Enfin, dans son dernier chapitre, elle présente les deux sites d'étude, le plateau de Saclay et la plaine de Sijoumi, et expose la

problématique, les objectifs et la méthodologie adoptée pour guider au mieux le développement de la thèse.

- La deuxième partie, relative à la construction du territoire et des paysages agricoles du plateau de Saclay, retrace, dans un premier temps, l'évolution de l'occupation du territoire saclaysien depuis l'émergence de son identité agricole (fin du XVIIè siècle) jusqu'à l'apparition d'une politique d'aménagement favorisant son urbanisation (milieu de la deuxième moitié du XXè siècle). Elle montre, d'une part, comment s'est enclenché le processus de transformation des espaces agricoles du plateau, suite à la progression urbaine de la partie Sud-Ouest de la région parisienne et, d'autre part, quelle a été la réaction des agriculteurs, en observant ses effets localisables dans l'espace et définis dans le temps. Elle montre également comment ce processus s'est répercuté sur le fonctionnement des exploitations agricoles ainsi que sur la planification et l'organisation de l'espace saclaysien. Dans un deuxième temps, cette partie aborde le thème de la représentation artistique du plateau de Saclay en vue de montrer comment et dans quelles conditions s'est opérée l'invention paysagiste d'un espace agricole périurbain. Après analyse de certains modèles de représentation spatiale (peinture, photographie ancienne et contemporaine, etc.), elle cherche à étudier les motifs paysagers que certains producteurs d'images (peintres, photographes, voyageurs, etc.) ont mis en valeur.

- La troisième partie analyse successivement l'évolution des politiques publiques de paysage, des représentations mentales et des pratiques sociales du plateau de Saclay. Elle étudie les effets des politiques publiques sur le paysage saclaysien ainsi que sur les processus sociaux qui contribuent à la construction de ce paysage. Elle montre comment le paysage produit par l'espace agricole, même céréalier intensif, peut être à la fois objet et outil de négociation dans l'élaboration d'un projet de développement d'un territoire périurbain. Partant de cette hypothèse, l'objet est ici d'identifier et d'analyser les conditions dans lesquelles l'agriculture peut s'insérer, de manière durable, dans les programmes de gestion des espaces «ouverts» périurbains afin de limiter les processus de compaction de la ville et de freiner les actions qui tendent à favoriser son «expulsion» ou son «exclusion» des systèmes de production territoriale. A travers l'étude de l'exemple saclaysien, elle montre comment se construit un dispositif spatial dans lequel l'agriculture urbaine n'est plus considérée comme un espace relictuel en attente d'une affectation urbaine mais plutôt comme un élément vert indispensable pour l'organisation du tissu urbain et capable de répondre à la nouvelle demande de production de services et de biens immatériels. La suite de la troisième partie s'appuie sur ce constat pour mieux analyser les nouvelles pratiques et les nouveaux rapports qu'entretient la population locale à l'espace agricole et pour évaluer le degré d'appréciation des Saclaysiens de la nouvelle politique «verte» instaurée par la structure intercommunale.

- La quatrième partie se consacre essentiellement à l'analyse du processus de métropolisation du Grand Tunis et de transformation de la plaine agricole de Sijoumi, c'est-à-dire du processus de débordement d'une grande ville sur sa campagne périurbaine. Cette analyse s'articule autour de trois grands thèmes :

* L'évolution spatio-temporelle du territoire tunisois, en général, et sijoumien en particulier, et la formation du Grand Tunis. L'intérêt de l'analyse de cette évolution est de voir comment s'est enclenché le processus de périurbanisation, mais aussi comment se construit actuellement le projet de métropolisation de la capitale tunisienne et quelle place est accordée à la plaine de Sijoumi dans ce projet.

* La nature, la dynamique, le rôle, l'importance et les caractéristiques de l'agriculture dans le Grand Tunis ainsi que sur la plaine de Sijoumi et le rapport ville/campagne. L'objectif est ici d'étudier, dans un cadre conceptuel et socioculturel plus large, l'importance accordée à l'agriculture et aux agriculteurs, notamment dans la construction de l'espace urbain, c'est-à-dire de déterminer les éléments de la

problématique particulière de la gestion de l'espace agricole dans la planification urbaine : quelle politique et quelle modalité de gestion ? Ceci est l'objet même de l'étude consacrée à l'analyse de l'évolution considérable que vit, encore aujourd'hui, le territoire périurbain tunisois, et en particulier sijoumien.

* Le rapport social au paysage, à la nature, à la ville et à l'espace agricole. Le principal objectif visé par l'étude de ce thème est celui qui nous mène à nous interroger sur la capacité de la culture urbaine tunisoise à produire, à partir des formes agricoles et boisées, des représentations mentales qualifiées comme paysages attractifs. Il s'agit en effet de montrer dans quelle mesure l'agriculture périurbaine du Grand Tunis, comme celle de la plaine de Sijoumi, est capable de modifier son image de nature purement économique, pour faire resurgir ses qualités de nature qui, dans leur combinaison, constituent l'image paysagère des espaces agricoles. D'autre part, il s'agit de comprendre comment les qualités résultantes de cette modification seront conformes à une attente sociale.

Ce n'est pas seulement le processus de prise en considération de l'agriculture tunisoise ou sijoumienne comme paysages qui importe, mais aussi le développement d'une nouvelle forme d'appropriation de ces espaces par les Tunisois et les Sijoumiens. Il s'agit donc de faire reconnaître ce phénomène du point de vue de ses causes, de ses modalités et de ses effets.

Le dernier chapitre de cette partie développe une approche comparative entre le modèle saclaysien et celui de la plaine de Sijoumi. Il relève les similitudes et les différences entre ces deux modèles selon des critères d'occupation urbaine et agricole des sols, des indicateurs économiques, politiques et sociaux. Il détermine les principales règles mises en application sur le plateau de Saclay pour construire un projet d'agriculture «paysagiste», et étudie, sommairement, la question de savoir si on peut, ou non, transposer le projet d'agriculture urbaine appliqué au territoire saclaysien à la plaine de Sijoumi. L'intérêt de ce chapitre est moins d'évoquer l'idée de la transposition que de susciter un nouveau débat sur le rapport spatial mais aussi social que pourraient entretenir la ville et ses habitants avec la campagne qui les entoure. Ce débat présente d'autant plus d'intérêt que l'on est dans une période où les pouvoirs publics tunisiens se posent la question de la révision de l'organisation d'ensemble du Grand Tunis ainsi que de celle de la plaine de Sijoumi[14] et de la place que doit y occuper l'agriculture.

L'étude des processus paysagistes de l'agriculture urbaine dans le cadre de la périurbanisation des villes contemporaines exige, en France comme en Tunisie, une démarche analytique fine. Celle-ci nécessite la connaissance des phénomènes sociologiques en rapport avec la politique urbaine, qui cherche à mieux adapter l'habitabilité[15] de la ville aux besoins des hommes, de même que l'étude des données agronomiques qu'impose la pratique de l'agriculture périurbaine.

---

[14] Cette réflexion est essentiellement menée dans le cadre de l'élaboration, en cours, du SDA du Grand Tunis et du schéma de développement de la zone de la sebkha de Sijoumi.

[15] Le terme «habitabilité» est employé ici dans le sens que lui donne Michel Conan, c'est-à-dire *«qualité d'un endroit dont l'aménagement invite et autorise l'appropriation par des visiteurs ou habitants de cultures différentes impliquant des rites de propriété différents»*. Conan M., *Mouvance : cinquante mots pour le paysage*, Editions de La Villette, mai 1999, p.69.

LE PAYSAGE, UN CONCEPT D'ANALYSE DES PROCESSUS AGRI-URBAINS

> «*Les espaces périurbains préfigurent les questions de la société de demain. Ils peuvent être des laboratoires territoriaux intéressants pour faire des expérimentations et s'orienter vers le développement durable*»[16].

L'invention du terme péri-urbain, devenu périurbain aujourd'hui, remonte seulement aux années 1960[17]. Il a été créé par les professionnels de l'aménagement du territoire pour qualifier un nouvel espace autre que l'espace urbain, rural ou de la banlieue. Les vocables utilisés pour désigner cette nouvelle catégorie d'espaces sont multiples[18], mais les plus couramment employés sont rurbain, suburbain et périurbain. D'ailleurs, le Nouveau Petit Robert définit ces trois termes de la même façon : «*espaces construits, ou libres, aux abords immédiats d'une grande ville*»[19]. Dans le dictionnaire de l'urbanisme (1988), le terme périurbain n'est même pas défini, il renvoie à banlieue et faubourg.

L'étalement géographique des processus périurbains constitue le phénomène contemporain de l'évolution et de la transformation des territoires de la plupart des villes du monde. Face à cet étalement qui se traduit par l'apparition de conflits à la fois politiques, sociaux et spatiaux, des interrogations apparaissent quant au statut spatial et fonctionnel de l'agriculture urbaine. Car la périurbanisation ne se produit, en général, qu'aux dépens des espaces agricoles. Dans le premier chapitre, consacré à l'étude du rapport ville/campagne dans le cadre de l'évolution du phénomène périurbain, nous avons étudié ces conflits et avons tenté de montrer pourquoi et comment l'agriculture péri et intraurbaine est souvent considérée comme un espace relique, appelé à disparaître face à la croissance urbaine. Si cette situation est en passe d'être bien maîtrisée dans certains pays développés, grâce à l'émergence de nouvelles politiques d'aménagement des territoires périurbains que nous allons analyser dans le deuxième chapitre, elle est loin d'être réglée dans d'autres pays, en particulier dans les pays en voie de développement.

Au cours des vingt dernières années du XXè siècle, le périurbain est devenu une entité spatiale reconnue dans l'étude du milieu urbain. Cette reconnaissance est fondée sur un raisonnement à la fois socio-économique et géopolitique. Il a fallu attendre la fin des

---

16 Ayats J-F., Directeur adjoint de la Bergerie Nationale de Rambouillet, Allocution d'ouverture du Séminaire «Agriculture, forêt et périurbanisation», Actes du Séminaire, Bergerie Nationale de Rambouillet, 6 novembre 1997, p.8.

17 Voir à cet égard l'article de J-F. Langumier, «Pour une prospective de l'espace périurbain en France», in Economies locales : Crises et mutations, Les annales de la recherche urbaine (recherches et débats), n°15, Dunod, Paris 1982, pp. 72-97.

18 Les vocables utilisés pour rendre compte de ces nouvelles formes urbaines plus diffuses et extrêmes sont : villes éclatées, ex-urbanisation industrielle, franges urbaines, rurbanisation, rurbain, exurbanisation, espace urbain périphérique, pavillonarisation de l'espace, espaces ex-ruraux, ex-naturels, bourgeonnement urbain, bourgeonnement périphérique, extension périurbaine, éclatement urbain, poussée urbaine, aire urbanisée, traînée urbaine, nébuleuse urbaine, périurbanisation, naturbain, inurbation, banlieues rurales, etc. Dans le discours anglo-saxon, on trouve : suburbanization, counterurbanization, urban sprawl, deglomeration, over speal. *in* Langumier J-F., op. cit., pp. 72-97.

19 Le Nouveau Petit Robert, dictionnaire de la langue française, Paris, 1994, pp. 192-2159.

années 1980 pour voir apparaître des motivations environnementales et surtout paysagères dans les processus d'identification et d'analyse du phénomène périurbain. La rareté des ouvrages analysant ce phénomène dans son aspect environnemental et paysager en témoigne. D'ailleurs, cette manière d'appréhender la question de la périurbanisation à l'échelle planétaire ne concerne actuellement qu'un nombre extrêmement limité de pays comme le Canada, les Pays-Bas ou plus récemment la France, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie. La notion de *paysage*, que nous avons tenté d'interpréter et d'analyser dans le troisième chapitre, aussi bien en France qu'en Tunisie, constitue en effet l'un des éléments essentiels de la divergence qui existe dans la définition du terme périurbain entre certains pays développés et le reste du monde. Les travaux du CRDI[20], ignorant souvent la question paysagère dans l'analyse des espaces agricoles péri et intraurbains, notamment dans les pays les plus pauvres, sont à cet égard tout à fait significatifs[21].
Trois faits majeurs ont contribué à la prise de conscience de la notion de paysage dans le développement du phénomène périurbain :
- la crise urbaine résultant de l'extension incontrôlée des grandes métropoles au point de remettre en cause, selon le terme de Michel Conan, leur habitabilité,
- la déstructuration de l'espace rural entourant les villes par des opérations de mitage et de morcellement issues de toutes les formes spéculatives qui affectent, encore aujourd'hui, les terres agricoles des territoires urbains,
- enfin l'évolution du rapport de la société citadine, en particulier occidentale, à l'espace agricole.

De nos jours, la notion de paysage semble intégrer progressivement les discours sur les espaces périurbains, mais les progrès de la connaissance dans ce domaine restent encore assez limités. C'est pourquoi il nous a semblé nécessaire de structurer l'ensemble de ce travail sur les concepts de paysage et de mise en paysage dans l'analyse des processus périurbains à travers deux études de cas : le plateau de Saclay, en France, et la plaine de Sijoumi, en Tunisie. Ces deux sites seront présentés à la fin du quatrième chapitre de cette partie. Dans ce même chapitre, nous exposerons les raisons qui ont motivé notre choix du plateau de Saclay et de la plaine de Sijoumi comme sites d'étude ainsi que les objectifs recherchés et la méthodologie employée dans ce travail.

---

[20] Travaux réalisés dans le cadre du programme «Urban Agriculture» du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI).

[21] Ce n'est qu'en 1998, que le CRDI crée un nouveau programme de bourse, appelé «AGROPOLIS», pour faire progresser les connaissances des milieux périurbains et tout particulièrement les connaissances en agriculture péri et intraurbaine. Cette bourse finance des recherches innovatrices de niveaux maîtrise et doctorat. Tous les professionnels, ou presque, sont concernés par cette bourse, et notamment les architectes, les urbanistes et même les paysagistes puisque ce travail est en partie financé par cette bourse.

CHAPITRE **I**

La périurbanisation et l'agriculture

Il y a à peine vingt ans, dans certains pays, comme la France, la consommation d'espaces agricoles péri et intraurbains ne semblait pas inquiéter les acteurs agissant sur ces territoires pour de multiples raisons :
- les propriétaires bénéficiaient de la plus-value foncière,
- les exploitants agricoles tiraient un profit souvent important des indemnités d'éviction,
- les industriels profitaient de la proximité des infrastructures urbaines (routes, autoroutes, aéroports, ports) et d'un accès plus facile aux marchés des grandes métropoles,
- et enfin, les autorités publiques étendaient l'espace bâti et les infrastructures nécessaires sans être confrontées aux difficultés foncières.

L'action de l'ensemble de ces acteurs, en France comme en Tunisie, s'est traduite par l'émergence d'une nouvelle politique urbaine. La caractéristique première de cette politique est connue : urbaniser à une certaine distance de la ville et repousser plus loin les zones agricoles et rurales limitrophes. Pour compenser la perte des espaces vides et réguler les problèmes sociaux et économiques engendrés par la compaction de l'enveloppe urbaine et le développement démographique des communes périphériques, les planificateurs urbains ont mis en application des politiques «vertes»[22]. Il s'agit de la création d'espaces d'aération pour la ville et de récréation pour les habitants, tels les parcs et jardins publics.

En France, l'idée d'intégrer les espaces agricoles dans la planification et la gestion des milieux périurbains est en cours de construction. En Tunisie, les urbanistes, les acteurs publics et les paysagistes semblent privilégier l'extension des parcs urbains et l'intégration des forêts dans le processus de construction des zones périurbaines ; la création du parc *El Mouroj* au Nord de la sebkha de Sijoumi, ouvert au public en 1999, et la préservation réglementée de la quasi-totalité du patrimoine boisé tunisois illustrent bien ce choix.

A - Le processus de périurbanisation

Entre ville et campagne se trouvent de grands espaces ouverts ponctués de noyaux urbains et caractérisés par un paysage de type rural. Ces espaces d'interface entre deux milieux distincts se présentent comme une entité territoriale sans identité propre. Or c'est l'absence de cette identité qui a déclenché le processus de périurbanisation. Si la spécificité et les modalités socio-spatiales de ce processus sont déjà définies dans quelques rares pays comme la France, elles restent encore à définir dans le reste du monde où elles ne sont que peu ou pas identifiées.

A-1- Le phénomène de «zones floues» dans les pays en voie de développement

Dans les pays en voie de développement, la croissance démographique et l'accroissement des flux migratoires de la deuxième moitié du XXè siècle se sont traduits par l'accélération de l'urbanisation en périphérie des grandes villes. Encore aujourd'hui, le déversement de l'espace urbain au-delà des aires proprement urbaines continue de grignoter les espaces agricoles de la campagne environnante. N'ayant pas la possibilité de s'établir dans les zones aménagées des centres villes, les migrants ruraux ou encore les citadins démunis

[22] Donadieu P. et Fleury A., *programme de recherches «Agriculture urbaine»*, rapport final : 1994-1997, ENSP de Versailles (laboratoire de recherches), Versailles, 1997, p.82.

s'approprient les territoires à la fois proches et mis à l'écart des pôles attractifs et fournisseurs d'emploi. Proches parce qu'ils ne sont qu'à quelques kilomètres du centre de vie et mis à l'écart parce qu'ils se structurent autour de nouvelles unités spatiales dont les modalités d'organisation, de fonctionnement et d'occupation sont différentes, pour ne pas dire antinomiques de celles qui structurent l'espace intérieur des villes voisines.
Le faible coût du terrain constitue l'argument décisif dans le choix de l'occupation de ces territoires. D'ailleurs, l'acquisition du terrain se produit généralement de façon illégale. Elle se règle verbalement et à l'amiable entre l'acheteur et le propriétaire qui peut être un agriculteur, un notable ou encore un fonctionnaire qui a investi une part de son revenu dans l'achat de terres pour les revendre à de futurs habitants et échappe ainsi à tout contrôle de l'appareil de l'Etat[23]. En Tunisie, ce type de transaction s'appelle «la vente à la chaîne». Suite à l'accélération de l'urbanisation périphérique engendrant l'inflation du prix du foncier, les acheteurs de terrains constructibles s'éloignent de la périphérie immédiate pour aller chercher des terres bon marché dans des zones plus reculées. Ainsi, l'extension urbaine se poursuit et reporte plus loin les espaces entièrement réservés aux activités agricoles. Les spécificités de ce modèle d'expansion urbaine sont donc l'occupation au coup par coup des terres agricoles périphériques et l'émergence de nouvelles aires d'urbanisation discontinues. Il s'agit d'une urbanisation rapide, déstructurante et incontrôlable, car elle se développe, de manière spontanée, en dehors des périmètres réglementés par les législations urbaines. Avant les années 1980, les quartiers issus de ce type d'urbanisation changeaient d'appellation d'un pays à l'autre, et parfois d'une région à une autre au sein d'un même pays, selon la nature des matériaux de construction employés. On parlait alors des *bourgades de paille et de terre sèche* des villes africaines, des *gourbivilles* maghrébins, des *bidonvilles* de certains pays de l'Europe et de l'Amérique latine, comme les *favélas* de Rio de Janeiro au Brésil.
Depuis une vingtaine d'années, les constructions en maçonnerie semblent se généraliser dans les territoires limitrophes des grandes villes des pays en voie de développement et une mutation profonde des modèles architecturaux s'est opérée. Désormais, on ne parle plus de bidonvilles, gourbivilles, etc., mais de *quartiers spontanés*. Ces derniers, comme l'écrivaient Philippe Delis et Christian Girard, en décrivant l'ensemble des quartiers dits *d'extension* de Kinshasa, se distinguent par l'aspect inachevé de leurs habitations en parpaing artisanal, béton ou brique, et par la consommation sans fin d'espace par des parcelles semi-bâties[24].
Dans les pays du Maghreb, les territoires périphériques deviennent l'assise d'une nouvelle façon d'habiter l'espace. L'occupation du sol demeure, en général, illégale, mais les modèles architecturaux ont largement évolué. La surface occupée et le volume de l'habitation ont augmenté. Depuis quelques années, les maisons des zones proches des médinas deviennent en quelque sorte le symbole d'une réussite économique et sociale de la majorité des familles qui y habitent, notamment les familles d'émigrés. Selon l'analyse de Gildas Simon, ces transformations montrent qu'il s'agit plus que d'une simple évolution des techniques de construction ; c'est l'ensemble des modes d'habiter les territoires périurbains des villes maghrébines qui se transforme en profondeur et qui tend à s'aligner sur les normes des centres urbains les plus proches[25]. L'étude de Hassan Boubakri sur

---

[23] Le Bris E., Osmont AMA et Sinou A., «Résidence, stratégies, parenté dans les villes africaines», in Villes des tiers et quarts mondes, Les annales de la recherche urbaine, n°25, Dunod, janvier 1985, p. 21.

[24] Delis P. et Girard C., «L'immobilisation privée du sol à Kinshasa», *in* Villes des tiers et quarts mondes, Les annales de la recherche urbaine, op. cit., p. 34.

[25] Simon G., «Migrations internationales de travail et mutations urbaines dans le monde arabe», *in* Villes des tiers et quarts mondes, Les annales de la recherche urbaine, op. cit., p. 92.

l'introduction de nouveaux styles architecturaux en périphérie de la ville de Ghomrassen, en Tunisie[26], témoigne de l'évolution du mode d'habiter que nous venons d'évoquer.
En Tunisie, les territoires de la couronne externe des *médinas* se distinguent actuellement par la superposition de quatre strates spatiales dont les interactions génèrent une dynamique d'ensemble qui les distinguent fondamentalement des centres urbains et des espaces ruraux.
- La première est formée par l'espace rural agricole originel qui constitue le support physique sur lequel se sont greffées les composantes des trois autres strates.
- La deuxième se distingue par la croissance de l'urbanisme spontané de l'époque antérieure aux années 1980. Il s'agit des zones d'habitations dégradées, dont la surface dépasse rarement les 100 à 150 m², occupées par une population souvent pauvre.
- La troisième est formée par le processus d'urbanisation postérieure aux années 1980. Elle est essentiellement composée d'habitations tantôt légales tantôt illégales qui s'étendent sur des terrains vagues appartenant à une population moyennement aisée qui a de plus en plus recours aux services de dessinateurs et architectes ; d'où l'émergence d'une typologie urbaine moderne et de nouvelles formes architecturales des logements construits qui se révèlent dans le paysage de manière très ostentatoire : villas à étages, revêtement de murs par des couleurs voyantes, grands jardins, balcons, garages, etc.
- La quatrième strate est la plus importante, car c'est elle qui fonde, souvent, la spécificité des territoires périphériques et commande leur évolution sociale et économique. Elle est composée de bâtiments industriels qui, par leur forme et leur volume, saturent l'espace.
Aujourd'hui, dans les territoires proches des grandes villes tunisiennes, l'espace change de contenu avec le degré d'intensification de l'urbanisation des trois dernières strates. La progression de l'urbanisation sur les terres agricoles se matérialise dans l'espace par l'émiettement de la strate rurale originelle et par la succession ou la superposition de séquences paysagères hétérogènes : industries, habitat populaire traditionnel, moderne, en dur, précaire, champs entretenus, jachère, bois, etc.
De manière générale, la transformation rapide des périphéries urbaines des villes en voie de développement se fait sous forme d'urbanisation diffuse et hétérogène, accélérant le processus de transformation des espaces agricoles. Les territoires concernés par ce processus sont encore mal identifiés. Leurs spécificités ne sont que très peu définies et leurs limites demeurent floues. D'ailleurs, comme l'attestent les recherches d'Irene Tinker de l'Université de Californie[27], l'utilisation du terme «périurbain» pour définir ces territoires paraît difficile du fait que les délimitations municipales correspondent rarement aux utilisations du sol. De plus, la définition pratique de ce terme, telle qu'employée dans les pays occidentaux, demeure encore ambiguë du point de vue de la densité ou des caractéristiques de l'habitation des grandes villes en voie de développement[28].

Dans les pays du Maghreb, les mots pour désigner les territoires de la couronne externe des *médinas* n'existent pas.
Issu des sciences géographiques contemporaines du monde occidental, le néologisme «péri-urbain» n'a pas de réel équivalent dans la langue arabe. Il n'a même pas d'équivalent dans le dialecte tunisien. Pour désigner les zones urbaines construites en dehors de la ville, les Tunisiens, mais plus particulièrement les Tunisois, soit emploient le terme français «banlieue» quand il s'agit des villes reconnues par l'aspect attrayant de leur environnement paysager et par la qualité remarquable des habitations qui les occupent comme à Soukra, la

---

[26] Voir à cet égard l'article de Hassan Boubakri «Emigration commerçante en France et nouveaux comportements immobiliers à Ghomrassen», *in* Villes des tiers et quart mondes, Les annales de la recherche urbaine, op. cit., pp. 96-103.

[27] Professeur au département de planification urbaine et régionale de l'Université de Californie à Berkeley, aux Etats-Unis.

[28] Tinker I., «L'agriculture urbaine nourrit déjà des villes», *in* Faire campagne en ville, l'agriculture urbaine en Afrique de l'Est, op. cit., pp. X et XI.

Marsa ou Gammarth, soit désignent les lieux par leur nom quand il s'agit de zones urbaines occupées par des habitations populaires, le plus souvent classiques et spontanés comme le quartier El Mellassine ou encore la ville de Sidi H'cine sur la plaine de Sijoumi.
Comme nous le verrons dans la quatrième partie, la recherche de critères en vue de la définition de ce que l'on entend, en Tunisie, par «espace périurbain» semble ne pas avoir encore abouti à des résultats consensuels. Que ce soit au niveau de l'aménagement et de la planification des territoires urbains ou au niveau de la recherche économique et sociale, peu de chercheurs utilisent les mêmes critères pour définir «l'espace périurbain».
Nous parlerons désormais de **«zones floues»** pour évoquer le «périurbain» ou la «périurbanisation» des villes tunisiennes. De plus, l'emploi de l'expression «zones floues» est aussi, comme nous venons de le voir, lié au fait que les aspects (fonciers, économiques, sociaux, urbanistiques, etc.) relatifs à la transformation des espaces ruraux et agricoles des grandes agglomérations tunisiennes ne sont que partiellement définis.

A-2- En France, après les ZPIU, Pierre Delorme et Jean-Claude Bontron proposent une nouvelle définition du périurbain

«*Nos villes s'émiettent, rampent, s'éparpillent : c'est le rurbain, le périurbain, le naturbain. Les mots nouveaux éclosent au rythme où les lotissements surgissent, sans pour autant que l'aménageur ni l'observateur sachent vraiment quoi penser de ces nouvelles formes d'habiter*», écrivait, en 1982, Catherine Bidou du CNRS[29].
En France, comme partout ailleurs, le processus de périurbanisation s'est d'abord enclenché, à la fin des années 1960, dans les territoires agricoles des grandes agglomérations urbaines. Son développement est la résultante d'une conjoncture économique du marché immobilier favorable associée à une action politique allant dans le même sens qu'une forte demande sociale d'accès à la propriété individuelle. A la fin des années 1970, le gouvernement Barre a accentué cette politique en faveur de l'accession à la propriété. L'opinion publique y répondait favorablement, mais privilégiait les espaces excentrés et proches de la nature[30].
En quête de villégiature, de récréation et d'un cadre de vie attrayant, une nouvelle population, généralement d'origine urbaine et culturellement très différente de la population originaire, occupe les espaces libres proches à la fois de la ville pour accéder sans difficulté aux commodités de la vie urbaine et à leur lieu de travail, et de la campagne pour profiter du cadre naturel que leur procure le paysage rural. Cependant, le prix du foncier semble être là aussi un des facteurs déterminants de cet exode vers les espaces périphériques. Cette demande sociale s'est d'ailleurs amplifiée par une politique locale des moyennes et petites communes urbaines fondée sur le seul souci d'accroître les bénéfices ou les avantages que leur apportent l'augmentation du nombre d'habitants et l'implantation de zones d'activités.
Le processus de périurbanisation s'est également accru avec l'action et la pression des spéculateurs immobiliers. Pour tirer profit de la forte croissance sociale, les promoteurs immobiliers ont multiplié les projets de construction de logements généralement individuels et pavillonnaires. Cette caractéristique de morphologie de l'habitat périphérique représente le critère premier de l'identification du périurbain.
En 1979, les processus spatiaux et sociaux à l'origine de la construction des territoires périurbains ont été identifiés par les travaux sur les spécificités de l'espace périurbain français, élaborés par la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale

---

[29] Bidou C., «Banlieues et citoyenneté : Les nouvelles fonctions résidentielles de l'espace périurbain», *in* Economies locales : crises et mutations, Les annales de la recherche urbaine op. cit., p. 56.
[30] *in* Langumier J-F., op. cit., p. 28.

(DATAR)[31]. Le périurbain devient donc une entité territoriale à part entière composée d'un ensemble de communes formant une troisième couronne urbaine. Celle-ci se distingue des autres unités urbaines (centre historique, zone des faubourgs, avant 1940, banlieue «grands ensembles» des années 1950-70), par la dominance des espaces ouverts, occupés essentiellement par l'agriculture, sur les espaces bâtis.
Mais la question cruciale qui se pose au sujet de la troisième couronne est de déterminer ses limites. Cette question est d'autant plus importante qu'elle concerne l'aménagement de l'ensemble du territoire français. Pour attribuer un statut spatial clair au périurbain et fixer ses limites, les aménageurs et planificateurs urbains se sont orientés vers la politique de zonage des villes traditionnelles. Ainsi, en 1970, les espaces périurbains ont intégré le concept de Zones de Peuplement Industriel ou Urbain (ZPIU), instauré par l'INSEE en 1962. Pour distinguer, au sein du territoire rural, les communes périurbaines de celles qui constituent le rural profond, les agents de l'INSEE comparaient, à chaque recensement et pour chaque commune rurale, la part d'actifs travaillant hors des limites communales, avec la part de ménages vivant de l'agriculture. Une valeur élevée de la première par rapport à la seconde entraînait le caractère périurbain de la commune[32].
Entre le début des années 1970 et le milieu des années 1990, le périurbain devient le laboratoire de production de toutes les formes du territoire (ZNE, ZUP, ZAC, etc.), mais garde toujours son statut de ZPIU. Cependant, la politique des ZPIU devint de plus en plus obsolète puisqu'elle s'est révélée inadaptée aux conditions d'évolution du territoire français des quinze dernières années. Comme dit Thomas Le Jeannic, «*les ZPIU constituent un concept qui a fait son temps*»[33]. La baisse de l'emploi agricole et la forte montée de la mobilité quotidienne entre les villes qui concentrent les emplois et les communes rurales environnantes ont contribué à une véritable explosion des ZPIU. «*La critique essentielle tient au fait que l'assimilation ZPIU/périurbain est faite indistinctement à toutes les ZPIU, sans considération de taille. Or, les processus sont très différents de la périphérie des petites villes et des très grandes agglomérations, dans l'intensité comme dans les formes de la production du bâti*», précisent les ingénieurs de la Société d'Etudes Géographiques, Economiques et Sociologiques Appliquées (SEGESA)[34].
A partir de ce constat, et même si les facteurs et les modalités socio-spatiales du processus de périurbanisation restent quasiment les mêmes, l'INSEE et la SEGESA élaborent une nouvelle définition qui obéit aux règles de la nouvelle dynamique territoriale et surtout à l'évolution démographique des petites et moyennes villes françaises.
Pierre Delorme, de l'INSEE, définit le périurbain comme un espace qui s'étend entre les marges d'une unité urbaine offrant plus de 5.000 emplois sur son territoire et l'espace du périmètre rural où dominent la forêt et les exploitations agricoles[35]. Ainsi, selon les travaux de l'INSEE, les espaces périurbains concernent 22% de la surface de l'Hexagone[36] et 15% de sa population[37], soit 9 millions d'habitants. Exposée sous un angle quantitatif propre au territoire français, la définition de Delorme ne permet pas d'identifier les spécificités qualitatives des espaces périurbains. De plus, on ajoutera qu'il est difficile d'appliquer ou

---

31 *in* Langumier J-F., op. cit., p. 141.

32 Le Jeannic T., «Les zones en aires urbaines : une nouvelle nomenclature spatiale de l'INSEE», *in* Agriculture, forêt et périurbanisation, Bergerie Nationale de Rambouillet, op. cit., p.25.

33 *in* Le Jeannic T., op. cit., p.25.

34 SEGESA, *Entre ville et campagne : les espaces de périurbanisation (identification et problèmes ; proposition pour l'action publique),* ministère de l'Agriculture et de la Pêche, octobre 1994, p.12.

35 Delorme P., «L'extension progressive de la surface des espaces périurbains», in Ville et campagne ensemble, compte rendu du colloque sur les espaces périurbains coordonné par M.G. Larcher, Palais de Luxembourg, février 1999, p. 2.

36 L'INSEE recense 10.400 communes périurbaines.

37 Larcher G., *Ville et campagne ensemble*, actes du colloque sur les espaces périurbains, les rapports du Sénat n°292, février 1999, p. 11.

d'adapter cette définition à tous les pays, notamment ceux en voie de développement, compte tenu de la grande diversité qui caractérise les conditions sociales, économiques et géographiques des pays.
Par ailleurs, Jean-Claude Bontron, de la SEGESA, considère le périurbain comme l'espace situé autour des villes, soumis à leur influence directe et susceptible d'être touché par les processus enclenchés par cette même proximité[38]. Avec la SEGESA, l'espace périurbain apparaît, de manière générale, comme la conséquence directe du développement urbain qui désorganise les exploitations agricoles des terres appartenant aux territoires de la ville destinés à répondre aux besoins fonctionnels des agglomérations (habitats, commerces, industries, etc.).

B - Qu'est-ce que l'agriculture urbaine et périurbaine ?

Selon Luc Mougeot, «*l'agriculture urbaine est celle qui comprend la production végétale et animale dans les zones urbaines bâties et aux alentours*»[39]. A cette définition, un certain nombre de chercheurs, comme Julio Prudencio Böhrt, ajoutent que l'agriculture urbaine est l'ensemble des activités agricoles destinées non seulement à améliorer l'alimentation des secteurs peuplés, mais aussi à produire de l'emploi et à maintenir la salubrité des milieux urbains au moyen du recyclage des eaux résiduelles et des déchets solides à l'intérieur d'un projet de développement économique, techniquement réalisable[40]. Se consacrant essentiellement à la dimension économique et à la fonction «nourricière» de l'agriculture urbaine, ces définitions comportent quelques ambiguïtés du fait qu'elles ignorent la question des rapports entre société et espace d'une part, et espace agricole et espace urbain d'autre part. La question de la «spatialité», que nous aborderons dans le chapitre qui suit, nous semble pourtant d'une importance capitale dans la définition du concept «d'agriculture urbaine», car elle permet de distinguer clairement l'agriculture urbaine de l'agriculture rurale. Comme dit Antonio Di Giulio, «*la notion d'espace et du rapport à l'espace implique un concept de dynamique*». Des espaces, qui étaient auparavant agricoles, deviennent urbains. Mais sont-ils devenus urbains parce que la population a simplement augmenté ou bien parce que certaines actions de développement économique et d'évolution sociale ont contribué à créer un circuit intégré entre villes et campagnes ?[41]
L'agriculture péri-urbaine, au strict sens étymologique, est celle qui se trouve en périphérie de la ville, quelle que soit la nature de ses systèmes de production. Avec la ville, cette agriculture peut soit n'avoir que des rapports de mitoyenneté, soit entretenir des rapports fonctionnels réciproques. Dans ce dernier cas, elle devient urbaine et c'est ensemble qu'espaces cultivés et espaces bâtis participent au processus d'urbanisation et forment le territoire de la ville. L'agriculture urbaine est donc l'activité agricole dont les ressources, les produits et les services font ou peuvent faire l'objet d'une utilisation urbaine directe[42]. C'est la définition que nous propose aujourd'hui l'équipe «Agriculture urbaine» du laboratoire de recherches de l'ENSP et que nous adopterons pour parler plus rigoureusement des processus de transformations de l'agriculture péri et intraurbaine.

---

38 Bontron J.C., *Les espaces de périurbanisation : signification et tendances*, conférence prononcée à l'EHESS dans le cadre du séminaire «De la ville à la campagne, de la banlieue au périurbain», Paris, avril 1999.

39 *in* Mougeot Luc J-A., op. cit., p.1.

40 Prudencio Böhrt J., «Expérience du réseau des institutions latino-américaines en agriculture urbaine», in Agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest : Une contribution à la sécurité alimentaire et à l'assainissement des villes, sous la direction de/Edited BY Olanrewaju B. Smith, CTA et CRDI, Canada 1999, p. 156.

41 Di Giulio A., «Actions de recherche pour l'étude de l'espace urbain et rural en Méditerranée», in Urbanisation et Agriculture en Méditerranée : conflits et complémentarités, sous la direction de Ben Ali D. et al., Ciheam, l'Harmattan, Tunis 1996, p.558.

42 Donadieu P. et Fleury A., «de l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine», in le courrier de l'environnement de l'INRA n°31, août 1997, p.45.

A l'époque où les infrastructures routières n'étaient pas développées et où les moyens de transport étaient lents, l'agriculture se trouvant à l'intérieur comme à l'extérieur des villes, avait pour unique fonction de produire des denrées alimentaires indispensables à la survie des citadins. Aujourd'hui, selon la richesse et le degré de développement de certains pays et la pauvreté et le sous-développement des autres, la situation évolue différemment.
En Occident et dans quelques rares pays émergents, l'utilité nourricière de l'agriculture urbaine est extrêmement concurrencée par les apports en produits agricoles de régions lointaines ou étrangères. A *contrario*, dans les pays pauvres, l'agriculture de proximité préserve son utilité initiale pour lutter contre la famine résultant de la rudesse des conditions climatiques, des conjonctures économiques défavorables et de la multiplication des guerres civiles.

C-1- L'utilité économique et alimentaire

Aujourd'hui, l'agriculture péri et intraurbaine est pratiquée, dans le monde, par environ 200 millions de citadins et constitue une source de nourriture et de revenus pour plus de 700 millions de personnes[43]. C'est particulièrement dans les grandes villes des pays en voie de développement qu'elle joue un rôle économique important et contribue de manière non négligeable à satisfaire la demande alimentaire et les besoins nutritionnels des populations urbaines. A Dar es-Salam, au Kenya, près de 70% des chefs de famille s'adonnent à la culture ou à l'élevage ; dans la région d'El Alto de La Paz, en Bolivie, 31 à 55% des habitants élèvent des animaux de ferme à des fins d'autoconsommation ; à Lusaka, 45% des ménages pratiquent de l'agriculture en zone urbaine ; à Kampala, plus de 36% de la population cultive la terre, etc[44]. Contrairement aux résultats de certaines études antérieures aux années 1990 qui attestaient que l'agriculture dans les régions urbaines des pays en voie de développement était uniquement l'activité de pauvres ou de chômeurs, les résultats de nombreuses enquêtes récentes réalisées dans plusieurs villes de l'Afrique tropicale et de l'Amérique latine montrent qu'elle mobilise une diversité de groupes socio-économiques de différents horizons[45]. Elle est pratiquée autant par les riches que par les pauvres. Ces derniers le font pour subvenir à leurs propres besoins alimentaires et pour avoir un revenu qui leur permette de survivre dans un milieu en proie à la pauvreté. Les premiers, c'est-à-dire les plus riches qui se consacrent à la pratique de l'agriculture, le font pour le commerce lucratif que l'on peut faire de ces produits. Il apparaît ainsi que l'agriculture qui se pratique en zone péri et intraurbaine des pays pauvres a désormais tout d'une activité commerciale dynamique. En effet, l'enjeu de l'agriculture urbaine en termes d'alimentation, de revenus et d'environnement, dans un contexte d'urbanisation croissante, est attesté par un nombre grandissant de travaux et notamment ceux accomplis par le centre de recherches pour le développement international (CRDI) dans les pays de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest[46].

En Tunisie, et tout particulièrement dans le Grand Tunis, la pression permanente qu'exerce l'évolution urbaine de l'agglomération tunisoise sur les terres cultivées se traduit par la fragilisation de l'activité agricole. Toutefois, elle persiste en résistant aux pressions

---

43 *in* Mougeot Luc J-A., op. cit., p. 14.

44 *in* Mougeot Luc J-A., op. cit., p. 15.

45 Voir à cet égard, les travaux du CRDI réalisés, au milieu des années 1990, en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Ces travaux ont fait l'objet de deux publications : «Faire campagne en ville : l'agriculture urbaine en Afrique de l'Est» et «Agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest : une contribution à la sécurité alimentaire et à l'assainissement des villes».

46 Moustier P., «Complémentarité entre agriculture urbaine et agriculture rurale», *in* Agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest : une contribution à la sécurité alimentaire et à l'assainissement des villes, op. cit., p. 42.

foncières et financières, et aux contraintes urbaines qui lui sont imposées par le processus de métropolisation de Tunis. Elle parvient même à préserver une utilité économique et alimentaire fondamentale qui s'explique, en grande partie, par l'augmentation de la demande en produits frais consécutive à la croissance de la population tunisoise.
De par sa position géographique et ses ressources climatiques, pédologiques et hydriques, le Grand Tunis fait partie des régions tunisiennes les plus appropriées au développement du secteur agricole. Cet état de fait conforte davantage le maintien de la fonction économique et alimentaire de l'agriculture tunisoise que nous préciserons dans la quatrième partie.

C-2- Dans les pays occidentaux la fonction nourricière de l'agriculture périurbaine est remise en cause

L'image d'une agriculture nourricière de la ville est aujourd'hui dépassée dans les pays occidentaux. Cet état de fait, en France par exemple, est la résultante d'une agriculture urbaine menacée, fragilisée, déstabilisée, frappée d'un mouvement tendanciel de régression et surtout marginalisée, même si elle occupe 52% des espaces périurbains français[47].
Les agriculteurs urbains ne sont plus détenteurs du monopole d'approvisionnement du marché local et acteurs de la ville. Le nombre d'agriculteurs dans les conseils municipaux est en effet en baisse. D'après le témoignage d'un agriculteur et élu local du Sud-Yvelines, cette baisse est due à «*des erreurs de la profession qui n'a pas toujours voulu évoluer avec le reste de la population. Si nous avions su nous expliquer et s'ouvrir aux autres, nous n'en serions pas là*»[48], ajoute ce même agriculteur.
Depuis les années 1950-1960, l'amélioration des techniques des filières, le développement des transports et des technologies de la conservation à l'état frais ont fait perdre à l'agriculture urbaine sa fonction première, c'est-à-dire nourrir les citadins.
L'autre facteur qui a contribué à l'exclusion de l'agriculture est l'étalement du processus du périurbanisation. Ce dernier a entraîné la réduction des surfaces agricoles et la diminution des droits à produire. C'est ainsi, par exemple, qu'entre 1989 et 1994, dans les zones périurbaines situées au Nord de Nantes, 28% des quotas laitiers ont été perdus[49]. De même, dans les Bouches du Rhône, 22% de la SAU a disparu au cours des 25 dernières années[50]. Depuis 1982, l'agriculture a perdu 465.000 hectares, soit environ 45.000 hectares par an, ce qui correspond, selon André Thevenot[51], à la perte d'un département agricole.
Il semble que les herbages et les exploitations d'élevage soient les premiers touchés, suivis par les terres arboricoles et maraîchères[52]. Dans la région parisienne, entre 1995 et 1997, le domaine maraîcher a enregistré le plus fort taux de disparition d'exploitations (-12,4%). En 1999, la récolte de pommes de terre est marquée par une baisse de 10% du fait de la réduction des surfaces[53]. Les cultures céréalières sont les dernières à être touchées par le phénomène de régression, compte tenu du faible investissement qu'elles nécessitent[54]. Quant à l'horticulture ornementale et la culture maraîchère dont la présence était justifiée par le caractère périssable de leurs produits, elles ont été progressivement exclues de l'aire

---

47 Larcher G., «Les territoires périurbains : les risques et les enjeux», conférence prononcée dans le cadre du séminaire Agriculture, forêt et périurbanisation, Bergerie Nationale de Rambouillet, novembre 1997.

48 Procher J., *«Agriculture et forêt en zones périurbaines : constats et perspectives»,* Actes de la rencontre de la Bergerie Nationale de Rambouillet, 22 et 23 février 1996, p.48.

49 *in* Larcher G., op. cit., p. 43.

50 *in* Larcher G., op. cit., p. 122.

51 Thevenot A., secrétaire adjoint de la FNSEA, «L'urbanisme : un droit inadapté ?», conférence prononcée au sénat dans le cadre du colloque Ville et campagne ensemble, Paris, février 1999.

52 *in* Thevenot A., op. cit.

53 Direction régionale de l'agriculture et de la forêt, *Le bulletin Ile-de-France : conjoncture et séries chronologiques*, n°3, 1999, p.5.

54 *in* Larcher G., op. cit., p.42.

urbaine. Selon la SEGESA, la perte des espaces maraîchers ou horticoles dans les villes situées sur le littoral comme Toulon et Montpellier dépasse parfois le quart des superficies agricoles encore présentes en 1979. Désormais, les produits frais qui alimentent quotidiennement le marché de Rungis proviennent d'une part des régions rurales des provinces françaises et d'autre part soit des pays voisins (Maghreb, communauté européenne), soit des pays lointains comme le Chili pour les pommes, Israël pour les oranges ou le Sénégal pour les haricots verts. Le temps des grandes halles centrales et des ceintures maraîchères et fruitières est révolu.
En région parisienne, comme dans la plupart des régions urbaines des pays développés, l'agriculture couvre, encore aujourd'hui, une partie importante du territoire, mais ses rapports avec les citadins ne sont plus les mêmes que ceux du début du siècle. Pour renouer des liens avec la ville, et optimiser la rentabilité de leur entreprise, les agriculteurs se tournent vers de nouvelles pratiques. Les petits producteurs, notamment les maraîchers, intègrent des filières commerciales courtes et s'adressent directement aux consommateurs par le biais des marchés locaux. Les agriculteurs dotés de moyens financiers importants adoptent des stratégies de rentabilité plus originales qui reposent sur la fourniture de services environnementaux ou sociaux et culturels pour l'accueil récréatif des citadins (fermes pédagogiques, cueillettes aux champs, vente directe, etc.).

C-3- La fonction environnementale de l'agriculture périurbaine

Faute d'être à l'origine du développement économique et social des villes contemporaines, les agriculteurs se trouvent enfermés dans un dilemme : s'isoler dans leurs fermes et continuer à subir les contraintes ou collaborer et adapter leur entreprise aux nouvelles attentes urbaines. Dans cette alternative, un nombre important d'agriculteurs semble s'orienter vers la logique de l'adaptation puisqu'ils y trouvent un double intérêt. Un intérêt social par la revalorisation de leur métier auprès des citadins et un intérêt économique en tant que gestionnaire de l'environnement et acteur dans les dynamiques de développement local. *«Nous avons décidé d'ouvrir la ferme parce que nous nous rendions compte qu'il y avait une incompréhension entre la ville et la campagne, et qu'il fallait s'ouvrir pour exister»*[55], déclare, au Sénat, une exploitante agricole de la région lilloise.
L'agriculture autour des agglomérations offre à la ville des services environnementaux. Les déchets tels que composts des déchets verts ou d'ordures ménagères, boues de station d'épuration, très riches en éléments fertilisants, et eaux usées peuvent être épandus dans les champs. En réalité, cette fonction de l'agriculture urbaine est très ancienne dans certaines villes occidentales. A Paris, par exemple, avant même l'organisation de l'assainissement au XIXè siècle, on a vu se mettre en place des accords entre les activités polluantes et l'agriculture, notamment autour des abattoirs, afin d'en récupérer les sous-produits. Plus tard, on verra l'organisation de la récupération totale des déchets : les eaux usées déversées dans les champs d'épandage, les déchets urbains, totalement organiques, repris par les maraîchers pour fabriquer des composts[56].
En France, les déchets d'espaces verts deviennent de plus en plus importants tant en quantité qu'en volume. Selon L. Thiébaut de l'ENESAD, les déchets végétaux des collectivités représentent 10 à 15.000 m^3/an pour 100.000 habitants et fournissent 1.500 m^3 de compost[57]. D'origine purement domestique, les boues qui sont les résidus des traitements des eaux usées effectués dans les stations d'épuration ont toujours servi pour des usages agricoles afin de compenser les apports d'azote, phosphore et calcium. Mais la

---

55 *in* Larcher G., op. cit., p. 50.

56 Donadieu P. et Fleury A., *in* Programme de recherches : Agriculture Urbaine, op. cit., p. 84.

57 Thiébaut L., «Les fonctions environnementales de l'agriculture périurbaine : des externalités vers les services ?», in L'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions, Actes de l'atelier de recherches, Bergerie Nationale de Rambouillet, 10 et 11 mai 1995, p.129.

découverte de métaux lourds, apportés par des résidus industriels, et de polluants tels les détergents et les pesticides risque de proscrire l'épandage de ces boues dans les champs[58]. Les cultures les plus sensibles à l'utilisation des boues non compostées semblent être les cultures maraîchères et plus particulièrement les légumes consommés crus telles la laitue et la tomate. A l'inverse, l'utilisation des composts provenant du recyclage des ordures ménagères ou des déchets verts s'avère bien adapté sur des cultures à fortes valeurs ajoutées comme le maraîchage, l'horticulture ornementale et la viticulture[59]. Cependant, le développement de cette pratique est de plus en plus difficile dans certains pays développés comme la France à cause de l'apparition d'une psychose sociale, affectant de manière particulière les citadins, sur l'épandage du compost dans les champs : «*la terre pour épandre le caca des villes ? Alors, c'est ça l'avenir* !», clame un participant à l'assemblée générale du cercle d'échange des machines agricoles du Loiret[60]. L. Thiébaut note que cette fonction assurée par l'agriculture est un des points sensibles de la redéfinition de la place de l'agriculture dans une société urbaine[61].
Les autres déchets solides valorisés, de manière marginale, par l'agriculture concernent le PVC pour fabriquer des tuyaux de drainage et le papier récupéré[62] qui sert, après déchiquetage, de litière pour les animaux.
Reconnue par le Comité Economique et Social de la Région Ile-de-France au début des années 1980, la dernière fonction environnementale de l'agriculture urbaine consiste à lutter, au même rang que l'espace forestier, contre la pollution atmosphérique. Il semble alors qu'un hectare de betterave produise autant de chlorophylle qu'un hectare de forêt[63].
En Tunisie, «la fonction écologique»[64] de l'agriculture des «zones floues» est particulièrement centrée sur le recyclage des sous-produits urbains à travers le sol. Dans le Grand Tunis, deux périmètres irrigués avec de l'eau usée ont été créés pendant les quinze dernières années. Les raisons justifiant le renforcement de cette fonction sont :
- la lutte contre la pénurie d'eau pour l'irrigation
- et la maîtrise des problèmes de pollution provoqués par les eaux usées.

D - L'évolution du rapport ville/campagne se traduit par des alliances et des conflits

Tous les ouvrages et articles portant sur le rapport ville/campagne durant la période antérieure à l'évolution économique et démographique des années 1960 montrent qu'il s'agit de relations de mitoyenneté et de fonctionnalité réciproques : la campagne apporte un approvisionnement en produits alimentaires périssables et la ville offre aux ruraux, en échange, différents services publics et privés notamment de commerce et de loisir. Ce constat est resté universel jusqu'au moment où les grandes villes du monde ont explosé pour devenir de grandes agglomérations ou métropoles, c'est-à-dire à partir des années 1960-1970.

---

58 «Cependant les études scientifiques menées en France depuis les années 1980 montrent que le taux de métaux lourds est en baisse sensible» ; André Fleury (communication personnelle).

59 En 1989, selon Thiébaut L., 7,5% des ordures de la population française sont consommées par l'agriculture.

60 *in* Thiébaut L., op. cit., p. 130.

61 *in* Thiébaut L., op. cit., p. 130.

62 *in* Thiébaut L., op. cit., p. 129.

63 Comité Economique et Social de la Région Ile-de-France, *rapport sur la valorisation des activités et des productions du secteur rural de la région d'Ile-de-France,* Paris, novembre 1985, p. 285.

64 *SDA du Grand Tunis*, rapport final de la première phase, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, (Direction Générale de l'Aménagement du Territoire), groupement d'études Urbaconsult-Uram-Brammah, avril 1996, annexes, p.85.

Le développement de la technologie moderne, l'évolution des moyens de transport et de communication dans certains pays, l'importante croissance démographique et l'intensification de l'exode rural dans d'autres ont entraîné le bouleversement du rapport qu'entretenait la ville avec sa campagne. Mais, selon Martine Berger, l'empiétement de l'urbanisation sur le territoire agricole reste la principale cause de ce bouleversement[65]. La régression importante des terres cultivées et la baisse sensible du nombre d'exploitants agricoles dans les milieux périurbains ou dans les «zones floues» sont confirmées. Par exemple, entre 1988 et 1997, le nombre d'exploitants agricoles dans la région parisienne est passé de 1900 à 800[66]. «*Si cette courbe continue, dans cinq ans, il n'y aura plus d'agriculteurs en région d'Ile-de-France*», annonce Jean-Pierre Radet[67], lors du colloque «Ville et campagne ensemble» (Sénat, 1999).

Toutefois, d'un point de vue général, les territoires périurbains sont toujours marqués par une forte présence spatiale de l'agriculture. Celle-ci continue donc à jouer un rôle important. Il est celui de l'approvisionnement de la société urbaine en denrées alimentaires, du maintien de l'emploi et de sources de revenus pour une partie considérable des citadins des pays en voie de développement. Par exemple, au Kenya, 67% des familles urbaines de Nairobi pratiquent l'agriculture et, au Mali, les potagers urbains représentent une importante source de revenus et les quantités produites assurent l'autosuffisance alimentaire de Bamako en légumes[68].

Il est aussi celui de la production de paysages ruraux et du maintien d'un espace vert nécessaire au bien-être quotidien des citadins des pays développés. A New York, on a vu naître de nombreux potagers là où il n'y avait que des terrains vacants il y a encore quelques années. Ces potagers de fines herbes au Sud du Bronx alimentent aujourd'hui les restaurants de cuisine fine de Manhattan[69]. Selon l'urbaniste Christian Moreau, «*la ville a besoin de l'agriculture pour donner un sens à ce qui n'est pas la ville elle-même et pour servir de référence aux urbains*»[70]. Le périurbain est donc un territoire au sein duquel émergent des intérêts économiques, des formes d'appropriation de l'espace et des pratiques du sol différentes, à l'origine des conflits rencontrés dans le monde périurbain.

Selon qu'il s'agit des pays dits développés ou sous-développés, les différents types de conflits sont, à quelques différences près, toujours les mêmes, mais les processus varient en fonction des caractères culturels de chaque société et de son rapport à l'espace agricole. On distingue, en général, trois types de tensions ou de conflits : politiques, sociaux et spatiaux.

D-1- L'aménagement des territoires périurbains à l'origine de conflits politiques

Les grandes décisions prises dans le cadre des politiques publiques de gestion et d'aménagement des zones périurbaines constituent souvent le premier élément par lequel se décide concrètement l'avenir de ces territoires. C'est pour cette raison que des conflits apparaissent. Les exemples du plateau de Saclay en France et de la plaine de Sijoumi en Tunisie, que nous analyserons dans ce travail, sont à cet égard tout à fait significatifs. Hommes politiques et opérateurs institutionnels des différents services administratifs de l'Etat sont les premiers acteurs concernés par ces conflits.

---

65 Berger M., «L'interface villes/campagnes en France. Bilan des recherches sur la production d'espaces périurbains», in Les cahiers de Fontenay, les nouveaux rapports villes/campagnes, n°41-43, 1986, pp. 202-212.

66 *in* Larcher G., op. cit., p.20.

67 Radet J.P. est président de la Chambre d'agriculture interdépartementale d'Ile-de-France.

68 *in* Tinker I., op. cit., p. XII.

69 *in* Tinker I., op. cit., p. X.

70 Moreau C., «L'apparence des quartiers», *in* Ville et campagne ensemble., op. cit., p.31.

En Tunisie, par exemple, la centralisation du pouvoir fait que les ministères de l'Equipement, de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire et les délégations des grandes villes tunisiennes ont joué un rôle important dans les fortes mutations qui ont affecté les territoires des «zones floues» des années 1960-1980. Ils détiennent, encore aujourd'hui, le même rôle dans les discussions et les décisions de l'aménagement futur de ces territoires. Le problème des rapports de pouvoir entre les différents acteurs des différentes institutions représente un facteur de blocage et de dysfonctionnement. Ce problème se pose à la fois dans le choix des politiques de développement des territoires des «zones floues» et dans l'action d'orientation des dynamiques de croissance urbaine des grandes villes tunisiennes. Dans le Grand Tunis, Le Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) et le Plan Vert du District de Tunis (PVDT) qui auraient pu, dans les années 1970, constituer la base d'une véritable politique d'aménagement des espaces périphériques de Tunis n'ont jamais été adoptés par les représentants du ministère de l'Agriculture[71]. Aujourd'hui, ces mêmes acteurs s'opposent, pour des raisons justifiées, à la politique urbaine prévue par la première phase du SDA du Grand Tunis, notamment celle qui concerne l'urbanisation du périmètre irrigué de la plaine de Sijoumi. Selon les propos recueillis au cours d'un entretien réalisé auprès de l'Ingénieur en chef de la Direction des Sols, il semble que «*le SDA propose une mauvaise gestion de l'espace agricole de la plaine*». De ce fait, *«il y a lieu de se limiter aux zones qui sont réellement occupées par l'urbanisation non contrôlée et de laisser l'agriculture se développer. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le ministère a opposé un refus contre les orientations du SDA*»[72]. En effet, comme le dit Dieudonné Zallée, entre l'instinct urbaniste des planificateurs urbains qui provoque la disparition presque systématique d'espaces vides dans la ville[73] et le souci des agronomes de protéger et promouvoir l'agriculture urbaine, le conflit semble être de taille.
Dans certains pays occidentaux, comme en France par exemple, les blocages émanant d'un désaccord politique entre les différents acteurs institutionnels sont moins importants. Après la loi de décentralisation de 1983, les initiatives reviennent en premier chef aux représentants des collectivités locales. Même si la mainmise de l'Etat sur la gestion des territoires périurbains existe encore, elle n'a plus le même impact. Nous verrons dans l'étude de l'exemple saclaysien que l'implication des acteurs locaux dans le processus de périurbanisation contribue en effet à une gestion plus équilibrée de ces territoires. Ceci ne signifie pas que le conflit a disparu, mais la décentralisation a permis de l'atténuer.

D-2- L'appropriation et la pratique de l'espace périurbain produisent des tensions sociales

Le deuxième type de conflits émane des conséquences directes de l'urbanisation des territoires périurbains et se déroule à l'intérieur même de ces territoires. Deux types d'acteurs sont ici concernés ; les nouveaux habitants d'un côté et les agriculteurs de l'autre.
L'installation de familles ignorant les réalités de la pratique agricole à la périphérie rurale des villes est un phénomène qui désormais fait partie de l'identité sociale des territoires périurbains. Dans la plupart des cas, ces familles appartiennent généralement à deux couches sociales ; une première composée d'une bourgeoisie traditionnelle et d'une population éduquée relativement aisée, et une autre qui comporte une population plutôt

---

[71] Gafsi H., «Eléments de réflexion sur la portée des instruments de planification urbaine et de protection des terres agricoles : Cas de la région de Tunis», *in* Urbanisation et agriculture en Méditerranée: Conflits et complémentarités, op. cit., p. 65.

[72] Extrait d'un entretien réalisé auprès de l'Ingénieur en chef de la Direction des sols du ministère de l'Agriculture, chargé du suivi de l'élaboration du SDA du Grand Tunis.

[73] Dieudonné Z., «Stratégies politiques pour l'agriculture urbaine, rôle et responsabilité des autorités communales : le cas de Mali», *in* Agriculture urbaine en Afrique de l'Ouest : Une contribution à la sécurité alimentaire et à l'assainissement des villes, op. cit., p. 18.

pauvre. A ces deux couches, s'ajoute une troisième incluant les ruraux et les agriculteurs dont le nombre apparaît très minoritaire par rapport au reste de la population périurbaine.
Chacune de ces catégories sociales s'approprie l'espace et le pratique d'une manière différente. Pour échapper aux nuisances urbaines et s'éloigner de l'image «négative» qu'affichent aujourd'hui certaines grandes villes (pollution, stress, bruit, etc.), les classes moyennes et les familles aisées cherchent à s'isoler dans les territoires ruraux les plus proches mais susceptibles de leur offrir le calme dans un cadre paysager attractif. La deuxième catégorie sociale, c'est-à-dire les plus démunie dont les moyens financiers ne leur permettent pas d'accéder à l'habitat urbain relativement cher, se réfugie dans l'habitat collectif ou individuel occupant une partie importante des espaces périurbains. Quant aux autochtones, essentiellement des agriculteurs, l'unique conception qu'ils se font de l'espace rural périurbain demeure attachée à son utilisation économique par les activités agricoles. Entre le désir de belle nature des premiers, les besoins de subsistance des seconds et la perception économique des derniers, des conflits naissent. La confrontation et la méconnaissance mutuelle entre ces acteurs se traduisent par l'émergence de deux problèmes majeurs :
- Les nouveaux ruraux à la recherche d'un cadre de vie agréable craignent la mixité avec d'autres groupes sociaux et l'avancée de l'urbanisation, qui risquent de détruire l'image valorisante de leur territoire. Pour empêcher toute action susceptible de bouleverser l'équilibre paysager de l'espace rural, ils exercent une pression importante sur les acteurs politiques et institutionnels. Cette pression s'exprime soit par les rapports directs qu'ils entretiennent avec certains types d'acteurs, soit par l'intermédiaire de l'action associative de défense de la nature et de l'environnement. L'exemple du plateau de Saclay est à ce titre remarquable. Face à cette pression, la réaction des politiques se traduit en général par l'augmentation des impôts locaux ou par la modification des POS, en France, et par la mise en application du droit de préemption ou d'expropriation des terres mises en friche par leurs propriétaires et le refus d'attribution de permis de construire dans certaines «zones floues» tunisiennes.
- Le deuxième problème qui se pose, et c'est le plus important, concerne le rapport de voisinage entre les nouveaux résidents et les agriculteurs. Les nuisances réciproques entre le mode de vie urbain et l'activité agricole sont en évolution permanente. Pour les citadins, la présence des espaces agricoles est bénéfique et sa préservation est incontournable puisqu'ils représentent la composante fondamentale du paysage rural recherché et jouent le rôle de «barrière» physique capable d'empêcher l'extension du front urbain. Cependant, la pratique de l'activité agricole est souvent dénoncée. L'épandage de fumures organiques, la présence de porcheries, de poulaillers ou d'étables provoquent des nuisances olfactives qui portent atteinte au bien-être des habitants. Le bruit des tracteurs, les tirs de canon pour chasser les pigeons perturbent le calme du monde rural périurbain. Le déplacement de gros engins agricoles ou la présence de charrettes, de troupeaux de moutons ou de vaches sur les axes routiers encombrent la circulation. Dans les pays occidentaux, la pratique de l'agriculture intensive est mal perçue car l'apport d'engrais chimiques provoque une pollution du sol et des nappes phréatiques. Les agriculteurs sont à ce titre perçus comme des pollueurs.
Pour ces derniers, l'occupation de leur milieu par des étrangers ignorant les règles de fonctionnement du monde rural agricole est vécue comme un préjudice à la fois moral et matériel. Moral par la dévalorisation de leur métier et matériel par la baisse de rentabilité de leur activité du fait du comportement des citadins voisins. Il s'agit de problèmes de déprédations, de vols, de pillages, de piétinements, de décharges sauvages, etc. «*Essayez d'être maraîcher entre quatre tours, il est évident qu'un certain nombre de personnes n'hésiteront pas à*

venir ramasser les légumes et cela se fait régulièrement», déclare Bernard Malabirade[74], vice-président du Centre National des Jeunes Agriculteurs.
Les agriculteurs accusent donc les habitants d'être à l'origine d'un «*vandalisme commis sur des propriétés privées*»[75]. Il semblerait alors que la destruction de clôtures par des promeneurs et le piétinement de cultures par des enfants jouant au cerf-volant ou cherchant un raccourci pour se rendre plus facilement d'un lieu à un autre ainsi que par quelques adultes inconscients qui se livrent à des jeux clandestins de courses de véhicules ou de motos tous terrains dans des champs de blé sont devenus pratiques courantes. «*Les pertes que nous enregistrons au niveau des récoltes sont très importantes comme pour les cultures de blé où les gens prennent cela pour des champs dans lesquels on peut aller jouer et se promener*»[76], ajoute B. Malabirade.
Les agriculteurs souffrent également de vols ; vols de matériel agricole mais aussi d'animaux comme les moutons pendant la période précédant la fête de *l'aïd el Kebir* (la fête du mouton). Les habitants sont aussi désignés comme les responsables de vols de récolte. Ce phénomène est extrêmement développé dans les territoires des «zones floues» au Sud et à l'Ouest de Tunis. Il touche particulièrement les cultures maraîchères et fruitières. L'apparition de décharges sauvages à l'intérieur des champs est devenue aussi un phénomène courant.
La multiplication de ces problèmes dans la campagne périurbaine aggrave le conflit entre habitants et agriculteurs. En France, en Tunisie ou ailleurs, un consensus entre ces deux types d'acteurs n'est pas encore établi.

D-3- Les conflits spatiaux s'expliquent par le développement désordonné du «*continuum urbain*» et s'accompagnent parfois de politiques de paysages

Jugé sans intérêt particulier, l'espace rural périurbain et tout particulièrement l'espace agricole est souvent ignoré par les politiques de protection de l'environnement et de la nature. En l'absence de règles précises de gestion et de planification urbaine, son occupation se fait sans ordre spatial, sans tenir compte de ses spécificités économiques, architecturales, historiques, culturelles et paysagères. Sur ces sites, la pensée citadine impose sa propre logique fonctionnelle sans se soucier de la transformation induite de l'espace rural. Le sénateur Gérard Larcher note justement que *«le développement de l'espace périurbain se fait de manière monofonctionnelle : habitat-travail-loisirs-commerces, ce qui multiplie les besoins de déplacement, fondus dans un vaste «continuum urbain» globalement indifférencié»*[77].
L'indifférenciation du «*continuum urbain*» évoquée ici se manifeste par la multiplication de quartiers résidentiels, la prolifération de pylônes électriques de lignes à haute tension dressés au milieu des champs, l'implantation de zones industrielles et commerciales dont la forme et les matériaux de construction sont étrangers à l'unité architecturale du lieu et l'extension du réseau routier qui morcelle les exploitations agricoles. L'espace périurbain devient alors un espace qui se distingue par l'extrême hétérogénéité de ses composantes. Cette dernière semble consubstantielle au territoire périurbain. Pour réduire l'impact de l'incohérence spatiale, les planificateurs urbains multiplient les aménagements paysagers : les lotissements pavillonnaires s'enferment dans des masses boisées, les zones d'activités font l'objet d'un aménagement paysager et les routes sont structurées par des alignements d'arbres. Cependant, la mise en place de ce type d'aménagement ne semble pas résoudre les conflits spatiaux provoqués par le développement désordonné des territoires périurbains. Entre ville et campagne, la limite n'existe quasiment plus ; le terme «entrée de ville» n'a plus de sens puisque les zones d'activités et d'habitations ont été implantées entre

---

74 Malabirade B., déclaration prononcée au Sénat dans le cadre du colloque «Ville et campagne ensemble», Paris, 1999.
75 Extrait d'un entretien réalisé auprès d'un agriculteur du plateau de Saclay.
76 *in* Malabirade B., op. cit.
77 *in* Larcher G., op. cit., p.35.

les franges urbaines de la ville et les limites agricoles de la campagne sans faire l'objet de prescriptions spatiales et paysagères précises. La forme habituelle de la ville disparaît. Comme l'écrivent B. Hervieu et J. Viard, *«la publicisation des espaces touche autant la ville que la campagne. [...] C'est dans l'abomination des entrées de villes que l'on voit le mieux que la frontière entre les villes et la campagne est un non-lieu intellectuel stratégique. [...] Ces no man's lands, que l'on rencontre partout, méritent attention parce que ce sont des espaces non ou mal organisés. [...] On voit pour ainsi dire le non-sens à l'état brut et l'archaïsme d'une pensée spatiale où ville et campagne relèvent de logiques communales dépassées et où le lieu de leur frottement est abandonné au mercantilisme sauvage»*[78].

*

* *

Le territoire périurbain représente, par définition, l'espace d'interface entre les limites urbaines et rurales. Composé d'habitat collectif, de quartiers pavillonnaires, d'anciens bourgs excentrés, de zones industrielles, de grandes surfaces commerciales et, dans certains cas des pays en voie de développement, de «*gourbivilles*», de quartiers spontanés, de friches sociales, le périurbain (ou les «zones floues») devient un espace au sein duquel les conflits se multiplient et les tensions entre les différents acteurs s'amplifient. Cette situation est due, selon la géographe Brigitte Prost, à l'affrontement de deux systèmes territoriaux qui s'effectue sur un espace à la fois unique et différent. *«Il est unique puisqu'il correspond à ce lieu de contact entre ville et campagne, double périphérie superposée. Il est différent puisqu'il répond à des modes de fonctionnement différents que les systèmes rural et urbain tentent également de maintenir actifs. Il devient donc un espace conflictuel dans lequel les cohérences antérieures à la superposition des systèmes sont abolies»*[79].

L'affrontement de ces deux systèmes territoriaux se traduit souvent par la fragilisation de l'activité agricole et la consommation d'une superficie importante des terres cultivées. En s'étalant, la ville impose ses propres règles de fonctionnement incompatibles avec celles du milieu rural et de l'activité agricole. L'impact des effets induits par cet étalement sur le mécanisme de gestion et de développement des exploitations agricoles périurbaines est en général irréversible ; il concerne la perte ou la détérioration d'une partie importante du patrimoine agricole et paysager d'un milieu rural.

En dépit de son utilité à la fois économique, alimentaire et environnementale, l'agriculture périurbaine ne cesse donc de se fragiliser. La déstructuration des espaces qu'elle occupe s'amplifie, en particulier dans les pays en voie de développement, et des interrogations demeurent. Les plus importantes sont :

- l'agriculture a-t-elle une place durable dans ces espaces marqués par les différentes installations urbaines mais qui gardent tout de même un caractère rural ?
- Quelle serait son rôle dans les politiques de développement social et de planification spatiale des territoires périurbains ?

Devant ces interrogations, acteurs politiques et planificateurs urbains cherchent, comme on va le voir dans les pages qui suivent, à définir une nouvelle politique de gestion équilibrée et de planification spécifique aux milieux périurbains.

---

[78] Hervieu B. et Viard J., *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*, Edition de l'aube, 1996, p. 42.

[79] Prost B., «L'agriculture périurbaine : l'analyse d'une marginalité», in Le devenir des agricultures périurbaines, Bulletin de l'Association des Géographes français, n° 1994-2, avril 1994, p.146.

CHAPITRE **II**

L'agriculture dans les politiques d'aménagement des territoires périurbains : espace relictuel ou nouvelle composante pour le développement des stratégies urbaines ?

En général, l'espace agricole autour des petites et moyennes villes ne fait l'objet d'aucune politique spécifique et rigoureuse. Ce n'est que très récemment, parce que les conflits spatiaux et les tensions sociales induits par le processus de périurbanisation ont commencé à prendre de l'ampleur, que les acteurs publics ont tenté de réagir en faveur de l'agriculture urbaine. Des politiques alternatives d'organisation et de planification des territoires périurbains ont vu le jour. La protection ou la lutte contre la consommation excessive des espaces agricoles se présente actuellement comme l'enjeu majeur de ces politiques. Cependant, selon que l'on parle des pays pauvres, en voie de développement ou développés, la question de l'agriculture péri et intraurbaine est abordée différemment.

A – Indifférence et intérêt pour l'agriculture urbaine dans les pays en voie de développement

Dans les villes des pays pauvres, l'agriculture urbaine est considérée comme une activité économique indispensable à la production de biens alimentaires destinés à approvisionner les marchés urbains et à contribuer, *ipso facto*, à l'autosuffisance alimentaire de la population citadine. Elle est un espace dynamique d'emplois et de revenus, non négligeable, pour une grande partie de cette population. Mais elle se présente également comme un espace à urbaniser qui fait l'objet d'une pression politique importante. Par exemple, dans les grandes villes kenyanes, selon Diana Lee-Smith et Pyar Ali Memon, les règlements municipaux interdisent l'élevage du gros bétail ainsi que la pratique de l'agriculture dans certains endroits des territoires urbains[80]. Les espaces agricoles sont alors fragiles et leur valorisation, dans le contexte urbain, en tant qu'espaces verts structurant les agglomérations, apparaît rarement prioritaire par rapport à d'autres destinations (constructions privées, zones industrielles, etc.). Comme dit Camillus Sawio, les acteurs périurbains des pays sous développés voient dans la pratique de l'agriculture urbaine un danger pour la santé et un mode de vie inférieur[81]. L'espace agricole est considéré comme «*un trou noir*» dans l'organisation spatiale de la ville. Cette logique de dévalorisation et d'expulsion a en effet des conséquences connues : la compaction du tissu urbain que les planificateurs, même dans les pays développés, essayent de compenser par la création d'espaces verts coûteux à créer comme à entretenir.

Pour les pays du Maghreb, l'époque où la *médina* était cernée par d'énormes *sours* (murs) est révolue. Avec l'explosion urbaine contemporaine, ces *sours,* comme les remparts des cités européennes, ont disparu et la campagne urbaine est devenue le lieu de projection de la ville. Lorsque celle-ci s'étale au point de générer une véritable région urbaine, comme à Rabat ou à Tunis, le recul des espaces agricoles limitrophes est tel que leur importance se

---

[80] Lee-Smith D. et Ali Memon P., «L'agriculture urbaine au Kenya», *in* Faire campagne en ville, l'agriculture urbaine en Afrique de l'Est, op. cit., p.95.

[81] Sawio C.J., «Qui sont les agriculteurs de Dar es-Salaam ?», *in* Faire campagne en ville, l'agriculture urbaine en Afrique de l'Est, op. cit., p.32.

réduit, dans le paysage, à quelques parcelles interstitielles. Là où la pression urbaine est plus forte, l'agriculture est en marge. Elle est exclue de la production territoriale et est fragilisée par le système de production de l'espace urbain. En Tunisie par exemple, au moment où le phénomène de «zones floues» était à son apogée, toutes les actions et outils d'intervention publics visaient à améliorer le secteur industriel aux dépens de l'activité agricole. Ce n'est qu'au début des années 1980 que les pouvoirs publics se sont engagés à intervenir en faveur de l'agriculture. Il s'agit de la loi n° 83-87 du 11 novembre 1983 relative à la protection des terres agricoles. Pour permettre une meilleure application de la loi, des cartes de classification des terres agricoles ont été établies trois ans plus tard. Or, entre la publication de la loi et la diffusion de ces cartes, les «zones floues» ont évolué et les plans d'aménagement urbains ont été modifiés. Les ingénieurs de la Direction des Sols travaillent aujourd'hui à la réactualisation des cartes pour «*redéfinir les limites réelles des terres agricoles à la suite des différentes nouvelles implantations et extensions urbaines*»[82].

Aujourd'hui l'agriculture, considérée comme occupant un espace urbain vide, est ignorée des programmes d'aménagement des territoires urbains. Selon l'analyse d'un urbaniste, professeur à l'école d'urbanisme de Tunis, «*cette agriculture représente un terrain de no man's lands qu'il faut traverser ou longer pour passer d'une zone urbanisée à une autre. La ville, dit-il, c'est le lieu des échanges, or les échanges sont compromis par la présence de ces espèces d'enclaves agricoles. L'agriculture en ville représente des zones de non-urbanisation, or la ville, plus elle est compacte, mieux elle fonctionne*»[83].

Dans le cadre d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire, qui remonte à novembre 1991[84], on a pourtant vu naître le désir de contenir l'expansion urbaine des grandes villes telles que Sfax, Gabes, Sousse et, tout particulièrement, le Grand Tunis. Dans celui-ci, où une partie importante du *rif* (campagne) urbain est quasiment intacte mais fortement menacée par l'extension urbaine, le processus de «zones floues» est partout visible : implantation de l'habitat nouveau bien à l'extérieur de la ville ancienne, relocalisation périphérique d'équipements publics, extension de l'habitat spontané, etc. Parallèlement à ce développement massif et rapide de l'urbanisation, les espaces agricoles, comme le *hinchir* (espace céréalier) et la *sania* (verger, potager), qui jadis assuraient l'approvisionnement en produits périssables de la capitale, ont largement régressé. Désormais, l'extension du Grand Tunis pose le problème fondamental de la concurrence entre les différents modes d'occupation du sol entraînant une dévalorisation du territoire de production agricole au profit de sa destination urbaine. Cette situation est sans doute due à l'absence d'un projet de planification urbaine permettant à l'agriculture tunisoise de contribuer à une gestion intentionnelle des territoires des «zones floues». Toutes les recherches et les analyses engagées dans le cadre de cette réflexion, à partir des données statistiques et des enquêtes de terrain, ainsi que les réflexions issues du colloque «Urbanisation et agriculture»[85], laissent penser que les tendances de cette extension risquent de perdurer avec un déficit grandissant des espaces ouverts, en particulier agricoles.

---

[82] Mizouri M. et Mtimet A., «Etude de la pression urbaine sur les terres agricoles», in Agriculture de Tunisie, Tunis 1996, p.11.

[83] Extrait d'un entretien réalisé, auprès d'un urbaniste chargé de l'élaboration du SDA du Grand Tunis, dans le cadre de l'enquête adressée aux principaux acteurs institutionnels de l'agglomération tunisoise.

[84] Date correspondant à la création du ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.

[85] «Urbanisation et Agriculture», colloque international organisé à Tunis (Tunisie) en novembre 1994, sous la direction du CIHEAM et appuyé par la commission européenne et le ministère de l'Agriculture de Tunisie. Un ouvrage intitulé «Urbanisation et Agriculture en Méditerranée : conflits et complémentarités» à été édité, en 1996, à l'issue de ce colloque.

B – L'alternative entre la protection et la consommation de l'espace agricole en France

En France, jusqu'au début des années 1970, les espaces agricoles étaient considérés comme des espaces libres pour l'urbanisation. Mais depuis que le *continuum urbain* a commencé à se développer de manière désordonnée, l'Etat et les collectivités locales se sont engagés à mettre en œuvre des stratégies de planification urbaine pour mieux maîtriser la transformation de l'occupation du sol à la périphérie des villes[86]. La mise en œuvre de ces stratégies s'est faite en deux temps et par deux acteurs différents :
- Avant la loi de décentralisation de 1983, au moment où le périurbain commençait à se présenter comme une catégorie d'espace à part entière, l'Etat, par le biais des acteurs institutionnels des divers services administratifs tels les ministères de l'Agriculture et de l'Equipement, détenait le rôle le plus important dans le choix et l'orientation de la politique d'aménagement du territoire. L'intervention des communes concernées par cette politique était limitée à l'approbation des POS.
- Après 1983, le rôle de l'Etat à été réduit et le pouvoir qu'il possédait a été, en grande partie, cédé aux collectivités locales et territoriales. Aujourd'hui, son intervention se limite à un arbitrage concernant les grandes opérations d'urbanisme. La planification des territoires périurbains est désormais prise en charge par des structures intercommunales (Communauté de communes, Districts ou Syndicats intercommunaux, etc.).

B-1- L'engagement de l'Etat

Les principaux outils d'intervention mis en application par l'Etat, depuis la fin des années 1960, en vue de maîtriser l'effet de la périurbanisation sur la dynamique agricole, d'assurer l'insertion de l'agriculture dans les programmes d'aménagement des territoires périurbains de maintenir le paysage rural urbain, sont les Parcs Naturels Régionaux (PNR), les Zones Naturelles d'Equilibre (ZNE) et les ceintures vertes.

B-1-1- Les parcs naturels régionaux se localisent dans certains espaces périurbains

En 1963, en conclusion d'un rapport de mission, effectuée en Allemagne, adressé au ministre de l'Agriculture, Yves Bétolaud[87] écrivait : «*Il y a place en France pour un type de réalisation autre que les Parcs nationaux qu'on pourrait appeler Parc naturel ou Parc régional*»[88]. L'objectif recherché à travers la création de ce type de parc fut, comme le précisait Olivier Guichard, d'équiper les grandes métropoles en aires naturelles de détente, de faire face à la revitalisation des espaces ruraux en «désertification» et de protéger la nature sur des ensembles suffisamment vastes[89]. En septembre 1966, à l'occasion du colloque de Lurs-en-Provence, le concept de Parc Naturel Régional (PNR) apparut. Un an plus tard, l'institution de PNR était devenue officielle (décret de 1967).
Le PNR se présentait alors comme un nouvel outil d'aménagement pour revitaliser l'économie rurale. A cet objectif fonctionnel se sont progressivement ajoutés de nouveaux objectifs permettant d'assurer le développement de l'activité agricole et de lutter contre la dégradation des espaces naturels et des paysages dits remarquables du monde rural. Les PNR devinrent alors un projet de développement économique basé sur la protection et la

---

86 Berger M. «Vers de nouveaux types de rapports villes-campagnes : la production des espaces périurbains en France et dans les pays développés d'économie libérale», in STRATES n°4, 1989, pp. 89-106.

87 Ancien directeur général de l'ONF et conseiller technique au cabinet d'Edgar Faure, ministre de l'Agriculture.

88 Parcs naturels régionaux de France, *Les parcs naturels régionaux ont 30 ans* !, Magazine de la Fédération des parcs naturels régionaux de France, n°30, juin 1997, p. 1.

89 *in* Parcs naturels régionaux de France, op. cit., p. 2.

valorisation du patrimoine rural. Il existe aujourd'hui 35 parcs naturels régionaux[90]. La région parisienne en compte cinq à elle seule[91].
Même si le label «PNR» n'est accordé que par le ministère de l'Environnement, et même si l'initiative de la création d'un PNR n'appartient qu'au conseil régional, la mise en place d'un projet de PNR s'élabore dans le cadre d'une large concertation des forces vives du territoire concerné par ce projet. L'accord qui se dégage entre ces derniers et l'Etat est mis en forme dans un contrat portant le nom de *charte de PNR*. Celle-ci a pour vocation de fixer les objectifs à atteindre, les orientations de protection et de mise en valeur du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer, sur une durée de 10 ans, la cohérence des actions menées sur le territoire du Parc par les collectivités publiques[92].

Figure 1 : Les parcs naturels régionaux d'Ile-de-France

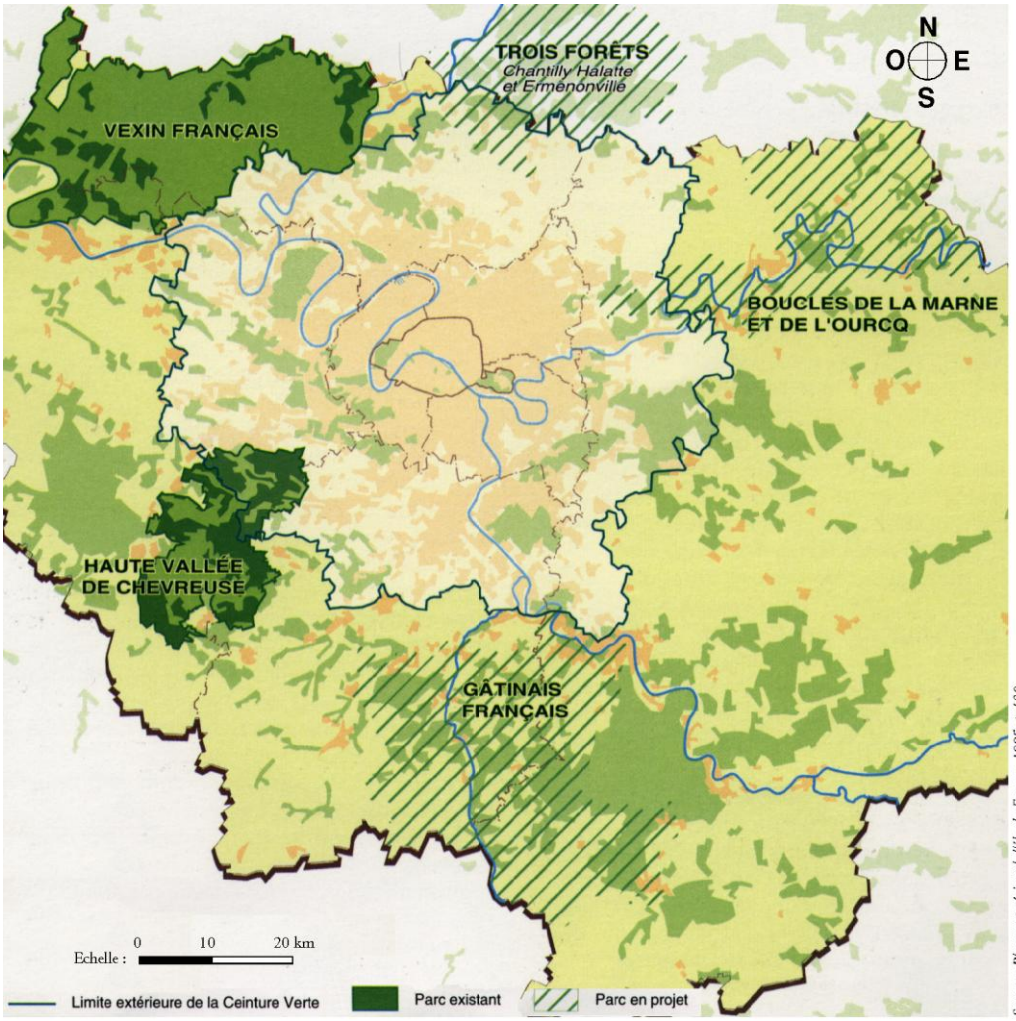

Source : Plan vert régional d'Ile-de-France, 1995, p.180.

90 *in* Larcher G., op. cit., p.57.

91 Les PNR d'Ile-de-France sont : la Haute Vallée de Chevreuse, le Vexin Français, les Boucles de la Marne et de l'Ourq, les Gâtinais Français et les Trois Forêts.

92 Bouillon D.(membre de la Fédération des parcs naturels de France et professeur à l'ENSP de Versailles), communication personnelle.

Cependant, la politique de PNR ne trouve son application que, comme le précise l'article premier du décret de mars 1967 instituant les PNR, sur tout ou partie d'une ou plusieurs communes formant un territoire fragile (à cause d'une trop forte pression urbaine par exemple) qui présente un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel et culturel qu'il convient de protéger et d'organiser. Autrement dit, pour qu'un territoire puisse faire l'objet d'un classement en PNR, il faut qu'il soit doté d'un patrimoine paysager, naturel et culturel reconnu comme, par exemple, ceux de la Haute Vallée de Chevreuse et du Vexin Français. Or, la majeure partie des plaines agricoles des zones périurbaines, dont les paysages sont fortement marqués par l'avancée de l'urbanisation, ne correspond pas aux objectifs des PNR. La plupart des milieux ruraux périurbains ne peuvent donc pas bénéficier du label des PNR. Par exemple, pour protéger et mettre en valeur plus de 2600 hectares d'exploitations céréalières, les associations de défense du plateau de Saclay ont proposé l'extension du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse jusqu'au plateau de Saclay. La démarche a échoué dès son premier stade puisque le plateau, même s'il présente des signes de fragilité, n'est pas doté d'un patrimoine naturel et paysager conforme aux critères de classement qu'imposent les chartes paysagères des PNR.

Comme le précise le sénateur Larcher, *«avec les PNR, les pouvoirs publics détiennent un outil en général efficace pour augmenter l'habitabilité d'un territoire rural»*[93]. Mais en définitive, les PNR n'ont pas été dotés de l'autorité politique qui leur permettrait de mettre en œuvre *«une politique d'ensemble pour élaborer, arrêter et éventuellement imposer un schéma de développement cohérent et global sur un territoire qui engloberait zones urbanisées et zones naturelles»*[94], c'est-à-dire un territoire périurbain.

B-1-2- Des zones naturelles d'équilibre pour protéger l'agriculture

Pour faire face à la croissance urbaine de la décennie 1965-75 qui ne cessait de grignoter l'espace agricole, les pouvoirs publics ont adopté une nouvelle politique d'aménagement des territoires périurbains. Cette politique a été conçue par les urbanistes de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région d'Ile-de-France (IAURIF) sous le nom de «Zones Naturelles d'Equilibre» (ZNE). Elle avait pour objectif premier de freiner le développement de l'urbanisation, notamment dans l'agglomération parisienne où l'implantation de plusieurs villes nouvelles, de zones commerciales et industrielles a modifié la physionomie de la région.

A l'occasion de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France (SDAURIF), en 1976, le gouvernement a décidé de mettre en application cette politique. Le SDAURIF fut alors le premier document d'urbanisme à considérer l'agriculture non seulement en tant qu'activité économique indispensable au développement des territoires périurbains, mais aussi comme espace ouvert nécessaire pour maintenir l'équilibre spatial entre la zone urbaine et la zone rurale. La politique des ZNE a donc renforcé la protection de l'agriculture : «*Le maintien des espaces agricoles interstitiels et des espaces verts nécessite la mise au point d'une véritable politique des zones naturelles d'équilibre*»[95], écrivaient, en 1976, les auteurs du SDAURIF.

---

[93] Donadieu P. et al., *Campagnes Urbaines*, Actes Sud et ENSP, 1998, p. 186.

[94] *in* Larcher G., op. cit., p.64.

[95] Préfecture de la région d'Ile-de-France (Service régional de l'équipement), *rapport du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France (SDAURIF),* IAURIF, juillet 1976, p.16.

Figure 2 : Carte des zones naturelles d'équilibre

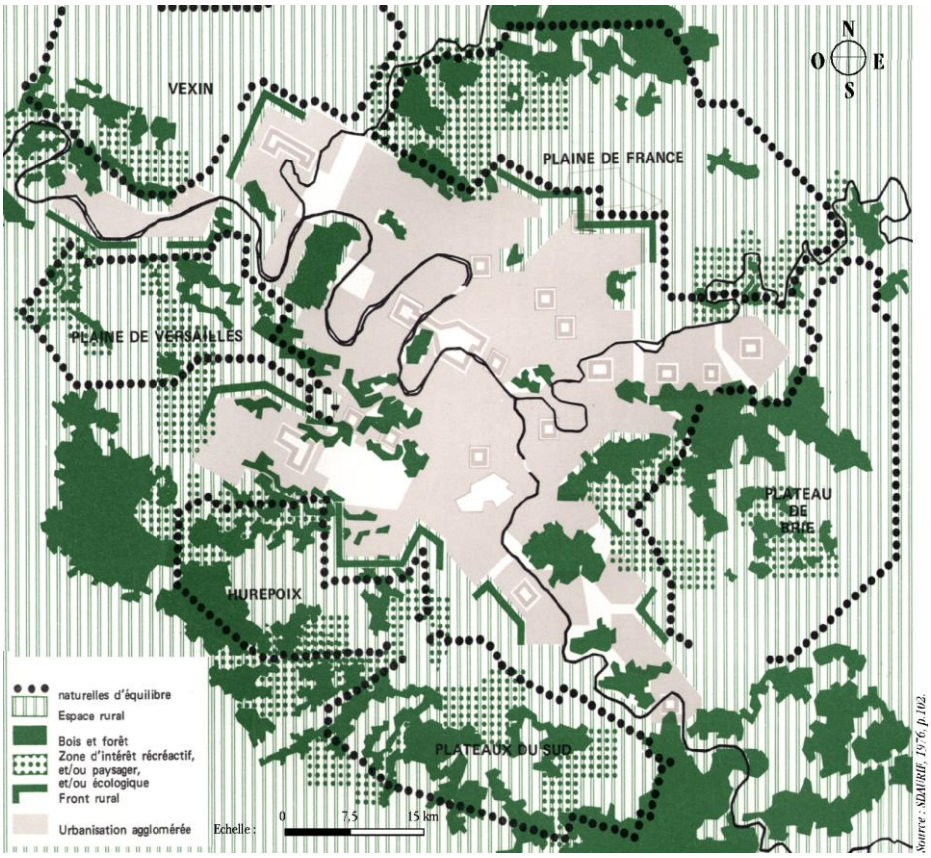

Les ZNE ont pour fonction :
- d'organiser l'espace régional en maintenant des discontinuités entre différents pôles urbains,
- de contribuer à l'amélioration de la production agricole et forestière,
- de maîtriser le marché foncier en le rendant accessible aux agriculteurs,
- et de maintenir le caractère agricole du monde rural parisien.

Ces ZNE, telles que les a définies le SDAURIF, sont la plaine de France, le plateau de Brie, la plaine de Versailles, les plateaux du Sud, le Hurepoix et le Vexin.

Cependant, la politique des ZNE ne semble pas atteindre tous ses objectifs puisque le développement de l'urbain en «tache d'huile» sur certains espaces ruraux situés au contact de l'agglomération parisienne et concernés par les ZNE, comme les plateaux du Sud et la plaine de l'Hurepoix, n'a été que partiellement maîtrisé.

B-1-3- La reconnaissance de l'espace agricole comme composante de ceinture verte

A l'image de la «*Green Belt*» de la capitale anglaise, créée en 1938, l'idée de mettre en place une trame verte afin de restructurer l'espace banlieusard proche de Paris s'est imposée aux urbanistes de l'IAURIF lors de l'élaboration du SDAURIF en 1976[96]. L'objectif initial de cette trame était d'équiper la banlieue en espaces verts boisés mais aussi de contenir l'étalement de la ville. Le projet consistait donc à protéger plusieurs milliers d'hectares de

[96] Laganier P., «Mise en contexte des cadres législatif et réglementaire de l'aménagement du territoire : la situation générale en France», in Points de vue sur l'agriculture périurbaine contemporaine, Actes de la rencontre Franco-québécoise, Québec 1er et 2 octobre 1998, p. 10.

forêts urbaines susceptibles d'offrir aux habitants un lieu de nature et de loisir. En 1983, l'idée va évoluer pour se transformer en un concept plus structuré qui s'étend, dans un rayon de 10 à 30 kilomètres de Notre-Dame, sur l'ensemble du périurbain parisien. Ce concept va être baptisé «Ceinture Verte». La plantation de massifs d'arbres et la protection du patrimoine forestier ne constituent pas le seul objectif de la ceinture verte. Il est aussi question de :
- favoriser la diversification des milieux périurbains par l'aménagement d'un réseau de cheminements continus entre la ville et les espaces agricoles et forestiers,
- valoriser les franges urbaines par le maintien d'espaces ouverts aux entrées des grandes villes,
- confirmer l'identité rurale des petites et moyennes villes périurbaines en préservant le paysage des plaines aux vastes horizons caractéristiques de la région parisienne,
- éviter le morcellement des espaces agricoles par de nouvelles infrastructures,
- développer la protection foncière pour favoriser le maintien de l'agriculture périurbaine.
Le dernier objectif vise particulièrement l'agriculture des plaines céréalières, auxquelles la politique de ceinture verte attribue un rôle de gestion de l'espace rural du périurbain parisien. Pour protéger les plaines les plus menacées par les opérations spéculatives, l'Agence des Espaces Verts (AEV) d'Ile-de-France a établi une convention avec la SAFER pour s'engager à se porter acquéreur de propriétés agricoles qui ne trouvent pas preneur, afin de les redonner à exploiter dans le cadre de baux ruraux[97].

Contrairement à la politique des ZNE qui n'a pas toujours atteint son objectif de régulation de problèmes périurbains et au concept des PNR dont l'application reste limitée à certains périmètres, la politique de ceinture verte mise en place par l'Etat quelques mois avant la décentralisation rencontre un certain succès dans la gestion du patrimoine forestier et agricole des campagnes périphériques. Elle semble en effet la mieux adaptée aux conditions de fonctionnement spécifiques des territoires périurbains. La ceinture verte, annonce le directeur de l'AEV d'Ile-de-France, «*n'est plus un simple concept, parce qu'au bout de 22 ans d'efforts, en conjuguant le schéma directeur, c'est-à-dire les instruments réglementaires et les interventions foncières de l'Agence des espaces verts, nous avons obtenu des résultats très satisfaisants pour la protection du patrimoine boisé et naturel et nous sommes en cours de réussir la protection des espaces agricoles périurbains*»[98]. Elle n'a toutefois pas contenu l'urbanisation qui s'est développée au-delà du périmètre urbain «ceinturé».

---

[97] Plan Vert Régional d'Ile-de-France, octobre 1995, p.138.

[98] Balny P., directeur de l'Agence des espaces verts d'Ile-de-France, «Le foncier : clé de la reconquête», conférence prononcée au sénat dans le cadre du colloque Ville et campagne ensemble, Paris, février 1999.

Figure 3 : La ceinture verte de la région parisienne

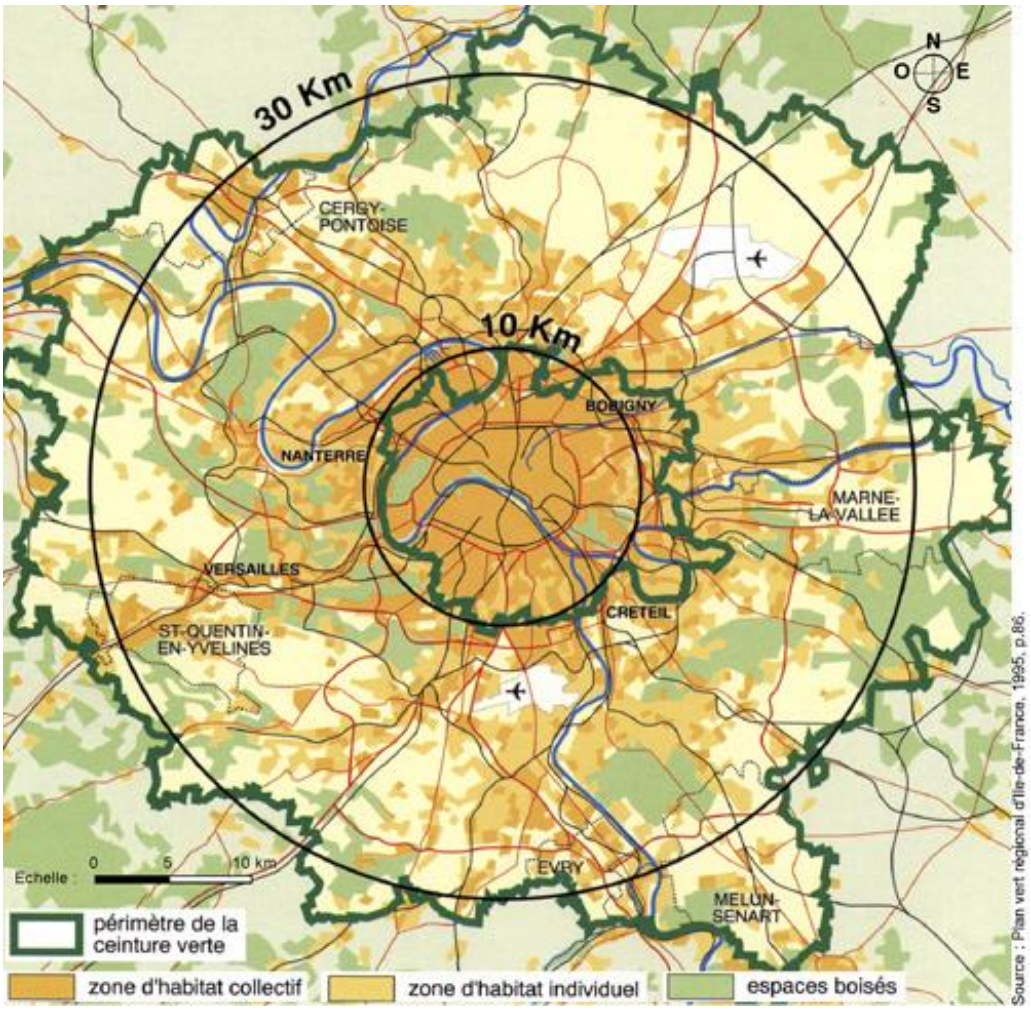

B-2- L'action des collectivités territoriales et locales

Après la loi de décentralisation de 1983, les outils les plus répandus que les collectivités territoriales utilisent pour mettre en application la nouvelle politique locale d'aménagement et de gestion des territoires périurbains sont les plans de paysage et les chartes paysagères. La mise en œuvre de ces outils s'est enclenchée au début des années 1990.

B-2-1-Le plan de paysage est une démarche de projet

Dans une déclaration commune, en 1989, les ministères de l'Equipement et de l'Environnement affirment la nécessité d'assurer une réelle valorisation des paysages «quotidiens» ou «ordinaires». A l'issue de cette déclaration, des urbanistes de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme et des architectes paysagistes[99] ont mis en place une nouvelle démarche baptisée «plans de paysage». Il s'agit d'un projet qui a pour ambition de maîtriser l'évolution des paysages sans cantonner la réflexion aux seuls espaces remarquables. Son rôle consiste à établir une analyse du site pour faire reconnaître ses atouts et ses handicaps, définir les principes d'un projet et proposer un programme

[99] Les premières expériences de la démarche plan paysage ont été appliquées par des architectes paysagistes tels Pascal Aubry, Alexandre Chemetoff (plan de paysage du Val de Loire et de Belle-Ile-en-Mer), Alain Marguerit (plan de paysage de Saint-Flour-Garabit), Alain Mazas (plan de paysage du canton de Decize La Machine).

d'action. Son but n'est pas de préserver un paysage, mais de l'accompagner dans son évolution.
Le plan de paysage se présente donc comme un document de référence qui a pour vocation de prendre en compte la diversité d'un paysage afin d'orienter de façon harmonieuse les choix d'aménagement et de développement de son territoire. Il se pratique, le plus souvent sur des territoires en mutation comme ceux touchés par la périurbanisation. Ainsi, il devient pour les collectivités locales un outil permettant de mieux orienter leur politique d'aménagement et de répondre à l'attente sociale. Ainsi, le plan de paysage entrepris, en 1994, par le District urbain de l'agglomération rennaise a permis de :
- sensibiliser les élus aux problèmes liés à la consommation des espaces agricoles,
- d'intégrer les zones agricoles dans une politique alternative d'organisation du pays rennais,
- et de rétablir l'équilibre entre la ville et la campagne agricole en offrant aux citadins la possibilité d'une respiration verte[100].
La pratique du plan de paysage est aujourd'hui en cours de développement dans les collectivités locales et territoriales qui cherchent à maîtriser la périurbanisation par la valorisation des paysages agricoles «ordinaires» de la campagne périurbaine.

B-2-2- La charte paysagère est un outil d'aménagement de l'espace intercommunal

Selon Pierre Donadieu, la charte paysagère nourrit des ambitions assez proches du plan de paysage, c'est-à-dire rendre compte d'un projet de territoire à vivre et à regarder[101]. Elle est donc un projet de devenir du paysage. Tout l'enjeu de cette charte est de rebâtir autour d'un espace transformé par des projets de développement un paysage fort qui le singularise. Elle intervient sur des territoires en évolution constante, ou sur une portion de territoire correspondant à une logique paysagère ou une logique d'aménagement ; en général un territoire intercommunal. La réussite de cette entreprise réside donc dans l'établissement d'un partenariat local le plus large possible.
La charte paysagère se présente comme un outil permettant aux élus et acteurs locaux de prendre en compte la dimension sensible (plurisensorielle) de leurs actions d'aménagement et de traduire en action une volonté commune d'évolution. Démarche finalisée, elle aboutit à des propositions opérationnelles et concrètes. Venant enrichir les documents de planification, elle y trouve sa dimension réglementaire. Mais bien au-delà, elle fait l'objet d'un engagement contractuel des élus définissant un programme d'actions et de moyens à mettre en œuvre.
L'élaboration d'une charte paysagère s'effectue schématiquement en trois temps :
- Premier temps, le diagnostic : connaître le paysage, ses tendances et ses enjeux, offrir aux partenaires un nouveau regard sur le paysage et leur faire partager la compréhension de la logique d'évolution de leur territoire.
- Deuxième temps, le projet : définir les orientations à prendre et les actions à mener.
- Enfin, le contrat : s'engager sur les objectifs choisis et les moyens à mettre en œuvre.
Dans l'exemple précis des territoires périurbains où les conflits abondent et où l'espace agricole est souvent exclu des programmes de planification, l'objectif de la charte est de montrer qu'il est indispensable de mener une réflexion globale visant à retrouver les bases d'une cohérence et d'une identité nouvelle à la fois rurale et urbaine.

---

[100] Rennes District, *Projet de paysage : 20 propositions pour l'agglomération rennaise*, Direction Régionale de l'Environnement, novembre 1993, pp.1-50.
[101] *in* Donadieu P. et al., op. cit., p. 180.

C – Quelques exemples de nouvelles politiques d'aménagement spécifiques aux territoires périurbains

Comme nous le verrons dans la quatrième partie, l'analyse de l'état actuel des territoires de «zones floues» du Grand Tunis, montre que l'espace agricole est encore ignoré des projets de planification de ces territoires. Pourtant, l'agriculture comme espace ouvert nécessaire à l'organisation urbaine des aires métropolitaines est un concept en cours d'application dans certains pays occidentaux, et en étude dans d'autres pays, comme le Maroc par exemple.
Au Sud de Rabat, au cœur de la ceinture verte de la capitale, se trouve une clairière occupée par des vergers d'oliviers, d'amandiers, de figuiers et d'abricotiers, et animée par le circuit d'eau des minis-*séguias* du bourg de Douar Ouled Ben Nwar. En 1985, afin de maîtriser l'extension urbaine, les planificateurs ont décidé de conforter la ceinture verte en transformant ces vergers en une importante masse boisée d'eucalyptus et de pins. Pour cela, il leur fallait démolir l'habitat rural amassé autour du minaret du Douar et expulser les occupants et les «*fellahs*» qui entretiennent ces vergers. Ces derniers refusant d'obtempérer, les acteurs institutionnels de la cité royale ont enterré le projet. Depuis, la situation n'a pas évolué. Pour contribuer à la résorption du conflit, une jeune paysagiste a proposé une idée originale. Il s'agit d'établir un nouvel équilibre entre les espaces agricoles, les exigences de la vie urbaine et le droit au loisir des citadins. Pour y arriver, il faut «*que les vergers de Douar Ouled Ben Nwar participent à la structure spatiale de la ville et à la dynamique sociale et culturelle de la ceinture verte*»[102], note cette paysagiste. Inspiré du modèle des «*jnans*» marocains, le projet de paysage consiste à aménager la clairière agricole et à l'ouvrir au public, au même titre qu'un parc urbain classique. Pour renforcer son existence, la ceinture verte semble trouver alors un nouveau projet qui lui permette «*de dépasser son rôle d'obstacle séparateur et de contribuer davantage à la vie de son milieu et à la beauté de la région*»[103], tel est le fond du concept suggéré par Kawtar Gazoulit, paysagiste au ministère marocain chargé des Eaux et Forêts.

En France, outre les actions de planification urbaine citées dans le précèdent paragraphe, les propositions visant à préserver et valoriser les espaces agricoles se multiplient depuis la fin des années 1980. Les exemples de l'Y grenoblois, du district de l'agglomération rennaise et du parc agricole du Val-de-Marne sont, à ce sujet, tout à fait remarquables.

C-1- La reconquête du terroir agricole dans la politique grenobloise

Depuis les Jeux olympiques de 1968, la frange urbaine de l'agglomération grenobloise n'a pas cessé de s'étendre aux dépens des espaces horticoles de l'Y grenoblois[104]. Malgré la tentative du SDAU de 1973 d'empêcher l'expansion continue de la ville, l'agriculture grenobloise a largement régressé. Dans les zones classées en NC, près de 1000 hectares ont été enlevés à l'agriculture[105]. En 1985, élus et planificateurs urbains locaux décident d'intervenir pour concilier développement urbain et préservation des espaces agricoles et ruraux. La décision s'est traduite par la mise en place d'un organisme chargé d'élaborer une politique spécifique pour le développement agricole. Cet organisme a été baptisé Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois (ADAYG)[106]. Pour mettre en application leur programme, les acteurs de l'ADAYG ont centré leur

---

[102] Gazoulit K., La ceinture verte de Rabat : la dialectique de la rupture et de la liaison, plaquette de rendu du projet complémentaire à la plaquette d'analyse, février 1996, p. 24.

[103] *in* Gazoulit K., op. cit., p.26.

[104] L'Y grenoblois se définit comme la région qui englobe les 87 communes des vallées de l'Isère et du Drac.

[105] ADAYG, *La lettre de l'Y grenoblois* n°2, février 1998, p.6.

[106] L'ADAYG se présente donc comme le partenaire officiel de l'Etat, du Conseil Régional Rhône Alpe, du Conseil Général de l'Isère et des collectivités locales.

action sur un point essentiel : relancer le fonctionnement des entreprises agricoles situées à proximité immédiate de la ville en fonction de la demande sociale de loisir. Cette action passait d'abord par une reconnaissance des citadins des produits de l'agriculture et du métier d'agriculteur. Une importante campagne publicitaire à travers la diffusion de prospectus d'information dans les offices de tourisme a donc été menée. Et des travaux d'implantation de panneaux signalétiques, de réhabilitation et d'aménagement des chemins ruraux ont été entrepris pour faciliter l'accès aux exploitations agricoles et aux fermes «buissonnières». Le succès de la politique entreprise par l'ADAYG a été tel que citadins et agriculteurs n'ont pas hésité à y adhérer. Les enfants des écoles citadines viennent aujourd'hui découvrir le déroulement de l'activité agricole et côtoyer, dans d'authentiques exploitations, les animaux de ferme (vaches, chevaux, moutons, cochons, lapins, etc.). Les agriculteurs se consacrent entièrement à la préparation des visites, accueillent les enfants et assurent la formation. La proximité de la ville semble devenir un atout fondamental pour écouler les produits du terroir grenoblois. Certaines exploitations deviennent presque totalement dépendantes de la loi de l'offre et de la demande citadine (la dinde, trop chère, est remplacée par le poulet, l'élevage porcin, inexistant au départ, est introduit pour satisfaire la curiosité des enfants, etc.)[107]. Pour tirer profit de ce marché en pleine expansion, un éleveur de vaches laitières a même délocalisé son exploitation et a introduit un musée des outils agricoles traditionnels réclamés par les enfants.
Dans l'Y grenoblois, l'agriculture est devenue une composante essentielle pour le développement d'une *«agglomération verte, à l'économie et au cadre de vie bien équilibrés»*[108].

C-2- Le rôle de l'agriculture dans l'initiative rennaise

Avant les années 1990, le phénomène de périurbanisation observé dans l'agglomération rennaise s'est traduit par la déstructuration de l'enveloppe urbaine et le bouleversement de la trame foncière du domaine agricole.
A l'occasion de l'élaboration d'un nouveau Schéma Directeur, en 1992, le District urbain de l'agglomération rennaise a souhaité modifier sa politique et orienter son action vers la restructuration et la valorisation du paysage, aussi bien urbain que périurbain. Le concept le plus adapté pour mettre en œuvre cette nouvelle politique semblait être, selon le District, le plan paysage : *«Le plan paysage est un premier outil concret, un guide opérationnel, qui devrait permettre d'engager rapidement des études et des actions cohérentes»*[109]. L'élaboration de l'étude paysagère a été confiée à l'architecte paysagiste Ronan Désormeaux. Après une reconnaissance approfondie du terrain et un travail d'analyse sur la perception et l'organisation actuelle des paysages rennais, celui-ci a défini *«20 propositions pour l'agglomération rennaise»*. Toutes concernent la réhabilitation des centres urbains, l'organisation de la trame viaire et le traitement des espaces périurbains. La première de ces vingt propositions, la plus importante car la plus originale, consiste à conforter l'équilibre entre ville et campagne. Le but recherché ici est d'introduire le monde rural dans la gestion sociale et spatiale du territoire périurbain de l'agglomération rennaise. Pourquoi ? Parce que, selon Désormeaux, *«la qualité paysagère des espaces ruraux d'aujourd'hui sera peut-être le cadre de vie des quartiers de demain»*[110]. Et pour que le territoire rennais évolue en prenant appui sur ses potentiels paysagers il devient urgent de *«réinventer un paysage agricole qui soit compatible avec les nouveaux usages de la campagne (randonnée, loisir, etc.) et qui réponde*

---

107 Bricard A., *«L'agriculture d'agglomération : l'espace rural dans la ville»,* Mémoire de fin d'études, Institut des Hautes Etudes de Droit Rural et d'Economie Agricole, 1995, p. 45.

108 *in* ADAYG, op. cit., p.4.

109 *in* Rennes District, op. cit., p. 1.

110 *in* Rennes District, op. cit., p.19.

aux nouveaux enjeux (préservation d'une certaine qualité de vie dans l'agglomération, maintien d'une économie agricole compétitive)»[111].
Ainsi, l'espace agricole devient un élément fort de la «reconstruction» du territoire rennais et fédérateur de son aménagement. Il génère une nouvelle organisation paysagère et une nouvelle dynamique péri et intraurbaine.

C-3- Agriculture et gestion de l'espace urbain dans le Val-de-Marne : l'exemple du parc des Lilas

Du fait de l'essor de l'urbanisation massive qu'a connu la ville de Paris durant les cinquante dernières années, la petite couronne parisienne est passée d'un caractère rural à très urbanisé. L'activité horticole et maraîchère du début du siècle a presque disparu. Par exemple, dans le département du Val-de-Marne, le recensement de 1996 a compté près de 100 exploitations agricoles alors que dans les années 1960, il en existait plus de 800 et presque 200, il y a encore dix ans[112]. Aujourd'hui, l'agriculture de la petite couronne n'occupe que des espaces reliques dans des zones densément construites, ce qui est le cas de l'agriculture du plateau de Vitry-sur-Seine à 5 kilomètres au Sud de Paris. Enclavée entre des tours de dix à trente étages, des zones industrielles, des quartiers pavillonnaires et des friches, l'agriculture est devenue, dans ce secteur, entièrement urbaine. Pour mettre fin à *«l'occupation sauvage du terrain»*[113], la ville de Vitry, en 1987, a modifié son POS pour classer l'ensemble du plateau en zone ND, et le Conseil Général de Val-de-Marne s'est engagé, au début des années 1990, à le transformer, dans le cadre du programme «nouvelle génération d'espaces verts au sein des zones défavorisées», en un parc urbain : le parc départemental des Lilas. Lors de la préparation du programme d'aménagement des 98 hectares que compte le parc, la paysagiste Jacqueline Varier-Gandois a décidé de préserver les espaces agricoles existants car ils sont, selon elle, capables de *«donner au site une image séduisante de jardin»*[114].
Aujourd'hui, l'aménagement du parc est presque achevé. Les 38 hectares d'exploitations agricoles apparaissent donc comme un élément déterminant dans l'organisation spatiale et paysagère du parc, au même titre que la roseraie, le conservatoire des Lilas, l'écomusée des forceries de Lilas et des plâtrières, la plaine de jeux et le pôle boisé du jardin des Blondeaux. En contact direct avec la ville, leur fonction spatiale est d'assurer, avec les 6 hectares de jardins familiaux, une transition progressive et harmonieuse entre les quartiers d'habitation et les espaces publics. Sur le plan esthétique, les parcelles occupées par l'horticulture (sous serres ou en plein champ) contribuent à instaurer l'image originale du parc. Les grands champs assurent la mise en spectacle du paysage produit par les agriculteurs : *«durant l'année, la terre nue des sillons alterne avec les céréales sur ces espaces ouverts de mise en scène de la terre elle-même»*[115]. Quant aux prairies, elles représentent, avant de se transformer en terrains de sport, le tapis vert de la partie Nord du parc.
A Vitry-sur-Seine, l'agriculture redevient une activité économique susceptible d'assurer aux agriculteurs une rente satisfaisante par le développement de la vente directe et elle est en passe de devenir une composante spatiale valorisant l'environnement urbain.

---

111 *in* Rennes District, op. cit., p.13.

112 Prudhon G., *Diagnostic préalable à l'intégration de l'agriculture val de marnaise à un projet urbain*, Mémoire de fin d'études, ENSA Rennes, 1996, p.8.

113 Département du Val-de-Marne, *Le parc départemental des Lilas à Vitry-sur-Seine*, Direction de l'Aménagement, Direction des Espaces Verts Départementaux, mars 1992, p. 7.

114 *in* Département du Val-de-Marne, op. cit., p. 7.

115 *in* Département du Val-de-Marne, op. cit., p. 19.

Aujourd'hui, ce type de projets ne cesse de se développer dans d'autres agglomérations françaises. On les trouve à Aubagne, Amiens, Lille, etc. L'agriculture «consubstantielle de la ville» est aussi un projet qui se développe dans la plupart des pays de l'Europe occidentale. En Italie, l'expérience menée dans la zone agricole de la Conca d'Oro à Palerme affirme le rôle des vergers d'oliviers et d'agrumes dans le développement urbain. En Hollande, la réussite du projet intégrant l'agriculture dans l'aménagement de la Randstadt[116] devient une référence. En Espagne, la réussite du parc agricole de la baie de Liobregat est vécue comme un «*projecte de futur per a un territori de qualitat*»[117] (un projet de futur pour un territoire de qualité). En Suisse, en Toscane, ou en Allemagne, le maintien des espaces agricoles devient la règle d'un urbanisme original des milieux périurbains.

D – L'accroissement de la demande sociale de nature et le projet d'agriculture urbaine

D-1- Une demande sociale croissante de paysages de campagne

Hormis la diversité typologique de ses composantes spatiales, le milieu périurbain se distingue, comme nous l'avons montré, par une dynamique sociale qui le différencie de la ville et de la campagne. On trouve des agriculteurs, des ruraux et des nouveaux ruraux appartenant à toutes les classes sociales. Le milieu périurbain correspond donc à un territoire dans lequel émergent de nouveaux modes de vie, de nouveaux comportements et de nouvelles valeurs, que nous développerons davantage dans l'étude des exemples saclaysien et sijoumien. La préoccupation de «qualité du cadre de vie» en fait également partie. Contrairement aux pays pauvres où ce type de préoccupation n'existe généralement que depuis peu chez certaines classes sociales, notamment les plus aisées et les plus éduquées, dans les pays occidentaux la préoccupation de la qualité du cadre de vie existe depuis longtemps et se manifeste dans la plupart des catégories sociales.

En Occident, si on admet, comme Alain Roger, que la campagne est *«le premier paysage qu'aient apprécié les Européens»* qui sont par nostalgie des *«citadins campagnards»*[118], il serait possible d'interpréter l'engouement actuel qu'ils portent pour l'espace agricole péri et intraurbain comme un retour à des valeurs sociales et culturelles perdues.

La motivation qui incite les *«citadins campagnards»* à migrer vers les campagnes urbaines émane également de la montée des valeurs de nature et d'environnement, d'un désir de vivre dans un cadre de vie attrayant. Et, selon l'analyse de P. Donadieu, d'un principe de bien-être individuel : *«Vivre à la campagne ou posséder une maison de campagne, c'est prétendre à un art de vivre où la liberté, l'air pur, la beauté du paysage, le plaisir d'être en famille ou entre amis sont des valeurs revendiquées, différentes de celles accessibles dans les villes denses»*[119].

Pour garder les liens avec les racines rurales de la société urbaine, écomusées et fermes pédagogiques se développent. Les premiers ont pour mission, à travers les expositions, les prospectus d'information ou les visites guidées de magnifier l'histoire agricole de la région et de sensibiliser la communauté urbaine à la fragilité de ce patrimoine paysager. Les secondes ont pour objectif de diffuser le savoir-faire de campagne. Aux enfants de la ville, on apprend que le lait qu'ils boivent tous les matins est sécrété par les glandes mammaires des vaches et non par les tuyaux des machines de l'industrie laitière. Et c'est avec ce lait qu'on fabrique beurre, fromage et yaourt. Aux adultes, on montre comment sont fabriqués les produits de terroirs, de la confiture jusqu'aux rillettes.

---

116 «La Randstad est la conurbation du Centre-Ouest de la Hollande délimitée par les villes d'Amsterdam, Utrecht, Rotterdam et la Haye, qu'elle englobe» : Bricard A., *«L'agriculture d'agglomération : l'espace rural dans la ville»,* Mémoire de fin d'études, Institut des Hautes Etudes de Droit Rural et d'Economie Agricole, 1995, p.48.

117 Prospectus d'information diffusé par les invités espagnols lors du colloque Terres en ville à Aubagne, 26-29 mars 1998.

118 Roger A., *Mouvance : cinquante mots pour le paysage*, Editions de la Villette, mai 1999, p.47.

119 *in* Donadieu P. et al., op. cit., p. 56.

L'autre activité qui s'est développée dans les campagnes périurbaines est la cueillette à la ferme. En Ile-de-France, il semble que cette formule soit apparue au début des années 1980, dans les vergers de pommiers et poiriers du Mantois, à l'Ouest de la plaine de Versailles. Selon Thérèse Rouyres, l'idée est apparue à l'initiative d'un jeune ingénieur agronome, fils d'agriculteur, qui *«souhaitait tirer parti de l'attrait qu'exerce la nature sur un grand nombre de citadins»*[120]. Le succès était tel que le jeune agronome décida d'agrandir la surface consacrée à la cueillette et de diversifier les cultures en introduisant, comme dans les fermes allemandes et autrichiennes, les fruits rouges (fraises et framboises). La réussite de la ferme du Mantois a développé la concurrence. En 1988, le nombre de fermes parisiennes pratiquant la cueillette a dépassé la trentaine[121]. La clientèle à la recherche d'un loisir original et d'un produit de nature est très variée. Dans la ferme de Viltain, sur le plateau de Saclay, nous avons rencontré des ouvriers, des cadres moyens et supérieurs. Certains viennent pour s'approvisionner en produits «*sains*» dont le prix est inférieur à celui pratiqué dans le commerce classique et d'autres sont là pour «*savourer la joie*» que leur procure la cueillette et pour profiter de ce «*petit cadre attrayant*», disent-ils. En bref, les citadins fréquentent les fermes pour rechercher un bon marché, mais aussi et surtout pour passer une journée inoubliable dans une campagne bucolique de plus en plus désirée.

Dans le monde occidental, notamment en France, les comportements sociaux des citadins évoluent. La ville apparaît comme un lieu d'inquiétude et la campagne se transforme en un refuge apprécié des citadins. Ainsi, l'agriculture en périphérie des villes s'est vue appropriée par d'autres «consommateurs» de l'espace dont la majorité est d'origine urbaine. Le monde rural change de signification sous le regard des habitants des villes et des campagnes : on parle alors de la mise en paysage de l'espace rural périurbain où de nouvelles pratiques sociales de loisirs apparaissent. Convoitées par les citadins pour leurs loisirs et l'implantation de leurs résidences principales ou secondaires, les campagnes des grandes villes présentent l'intérêt d'offrir des espaces verts agréables à contempler et à pratiquer.
A l'image des forêts urbaines des grandes villes françaises qui, depuis la fin du XIXè siècle, se sont tournées vers les loisirs, sans perdre leur physionomie, l'espace agricole, comme le notent P. Donadieu et A. Fleury, est susceptible de se voir également «*investir de nouvelles missions, surtout engendrées par l'accroissement de la demande sociale de nature*»[122].
Avec le développement de cette «conduite d'appropriation»[123] de l'espace agricole par la société urbaine, de nouvelles propositions cherchant à répondre à la «commande» sociale de nature et à réguler les problèmes auxquels sont confrontés les espaces agricoles se multiplient.
Le rapport Souchon sur l'utilité agricole dans l'aménagement des territoires périurbains, établi en juin 1991, propose une réflexion originale sur l'utilité urbaine de l'agriculture. Celle-ci est à la fois sociale, culturelle et, selon le rapport, *«environnementale»* :
- sociale car l'espace agricole, ouvert aux citadins, est un lieu de rencontres,
- culturelle car il existe une authentique culture agricole qui donne aux habitants de la ville le sens du territoire et du temps rural,

---

[120] Rouyres T., «La cueillette à la ferme : diversification ou nouvelle activité dans les zones périurbaines ; l'exemple de l'Ile-de-France», in Bulletin de l'Association des Géographes français, n° 1994-2, avril 1994, p. 216.

[121] *in* Rouyres T., op. cit., p. 217.

[122] *in* Donadieu P. et Fleury A., op. cit., p.45.

[123] Conduite d'appropriation veut dire, selon les termes de Michel Conan, «*l'exercice du droit de propriété, étendu comme une manière habituelle d'user du sol, de la nature et même des êtres vivants, selon des règles fixées par le droit ou la coutume*». Conan M., *Mouvance : cinquante mots pour le paysage*, Editions de la Villette, mai 1999, p.50.

- *«environnementale»*[124] car l'espace agricole offre *«un cadre paysager complémentaire au cadre urbain»*[125] et présente l'avantage d'être entretenu gratuitement par les agriculteurs.
Pour les auteurs du rapport, la réponse est donc claire : il faut préserver l'agriculture parce qu'elle contribue à l'identité culturelle de la ville. Il s'agit en fait d'un nouveau regard sur l'agriculture centré sur la prise en compte d'un *«patrimoine sociétal et la recherche d'une rentabilité non pas exclusivement économique mais aussi collective»*[126] (espace de nature, lieu de rencontre, support pédagogique, etc.).
Pour mieux pérenniser l'affectation d'une partie du foncier agricole, la SEGESA a proposé, en 1994, de conforter la protection des zones cultivées par :
- la création de périmètres intercommunaux de développement agricole de type «espaces agricoles protégés»,
- l'élaboration de contrats périurbains de gestion agricole,
- l'instauration d'une politique d'aide aux exploitants pratiquant une agriculture orientée vers des modes de production favorables à l'environnement et au milieu naturel[127].
L'équipe «Agriculture Urbaine» du laboratoire de recherches de l'ENSP, pour sa part, a suggéré la mise en place de projets de «parcs de campagne». Il s'agit de projets de paysage susceptibles de redonner aux territoires ruraux de la troisième couronne leur identité agricole et de réguler les conflits sociaux impliquant les habitants et les agriculteurs.
Dans ces trois propositions, l'agriculture s'impose comme un vecteur de développement, un mode d'aménagement de l'espace et une façon de conserver le patrimoine *«environnemental»* des campagnes périurbaines. Pour atteindre cet objectif, agriculteurs et collectivités locales auront la charge de maintenir et d'entretenir les espaces agricoles verts et ouverts et de préserver une agriculture compétitive et un cadre *«environnemental»* agréable.

D-2- Deux concepts pour un projet «ville et campagne ensemble»

Les trois propositions que nous venons d'esquisser illustrent de manière remarquable la prise en compte de l'espace agricole dans une politique alternative de planification urbaine. Cependant, l'insertion de l'espace agricole, en tant que paysage, dans un organisme aussi complexe que celui de la ville et aussi nuancé que celui du périurbain ne dépend nullement du seul phénomène social mais également d'actions économiques et politiques. En février 1999, lors du colloque «Ville et campagne ensemble», le sénateur Larcher a tenté d'apporter une réponse à la fois juridique, technique et politique. Dans «Campagnes Urbaines», P. Donadieu propose un nouveau projet ou plutôt un nouveau concept montrant que ville et campagne sont capables de former un élément unique organisé et durable.

D-2-1- Le label «terroirs urbains et paysagers», un nouvel outil, proposé par G. Larcher, pour cogérer les paysages périurbains

Compte tenu de l'évolution des tensions sociales dans les territoires périurbains français, les pouvoirs publics ont décidé de centrer l'action politique sur la protection du patrimoine agricole et du paysage rural. Lors de l'allocution d'ouverture du colloque «Ville et campagne ensemble», Christian Poncelet, président du sénat, précise que *«le problème*

---

124 Si nous avons inscrit en caractère italique et inséré entre guillemets le terme environnement c'est pour le distinguer de son sens commun puisqu'il est employé dans le rapport Souchon pour désigner les valeurs paysagères et non environnementales de l'agriculture.

125 Rapport Souchon, «L'aménagement rural en zone périurbaine», ministère de l'Agriculture, Inspection Générale de l'Agriculture, juin 1991, p. 79.

126 Durbiano C., «Distribution, marginalisation et intensification de l'agriculture dans l'aire métropolitaine marseillaise», *in* Bulletin de l'Association des Géographes français, op. cit., p. 165.

127 *in* SEGESA, op. cit., pp. 64-66.

périurbain n'est plus un problème de rêveurs ou de spécialistes d'urbanisme, mais aussi et surtout un problème politique»[128].

Pour insérer la question paysagère dans la politique publique périurbaine, en 1990, l'Etat a chargé le sénateur G. Larcher d'élaborer un rapport sur les moyens à mettre en œuvre pour protéger durablement les espaces agricoles *«pris au piège des zones périurbaines»*[129].

Selon le rapport d'analyse du sénateur, le développement des tensions paysagères dans ces zones émane principalement de la faiblesse ou de l'incapacité des instruments d'urbanisme actuels à réguler le processus de périurbanisation. Le POS qui normalement devrait préserver les paysages s'est transformé en instrument de la concurrence foncière intercommunale. Les schémas directeurs qui devraient assurer l'équilibre entre extension urbaine, préservation des sites naturels et des espaces ouverts agricoles sont très loin de couvrir l'ensemble du territoire français et souffrent de transformations très fréquentes. Les instruments de protection du patrimoine architectural ne s'appliquent qu'aux territoires intraurbains et jamais, sauf rares exceptions, aux *«blessures faites au tissu urbain et aux paysages»*[130] des zones périurbaines. L'application du dispositif des PNR pour préserver ces paysages souvent dégradés se révèle complexe, car il comporte *«de fortes exigences s'agissant de la qualité des territoires proposés au classement»*[131]. Cependant, le succès incontestable que rencontre la politique publique des PNR à préserver les paysages ruraux semble intéresser au premier rang les élus locaux qui, pour maîtriser la transformation des paysages périurbains, souhaitent la création de *«Parcs Naturels Régionaux Périurbains»*[132]. Mais le sénateur Larcher estime que la transposition pure et simple de cet instrument est une véritable erreur puisqu'il n'est pas doté de moyens suffisants pour encadrer un développement équilibré de la périurbanisation. De plus, il pense que le choix d'un tel concept en milieu périurbain risque de générer une séparation totalement artificielle entre espaces naturels et zones urbanisées.

La meilleure politique susceptible d'enrayer la destruction des paysages périurbains consiste à mettre en place un nouvel outil bien adapté aux caractères spécifiques des milieux périurbains. La proposition de Larcher concerne la création d'un nouveau label qu'il a baptisé «terroirs urbains et paysagers». Le principe fondamental de cette démarche est basé sur la valorisation volontaire d'une politique du «beau» : *«Le rétablissement d'un «droit du beau» pour les citoyens et d'un «devoir de beau» pour les élus doit constituer une priorité de la politique de reconquête des espaces périurbains»*[133]. L'objectif recherché à travers ce label est de faire reconnaître la qualité paysagère des terroirs périurbains. La mise en œuvre de cet outil se concrétisera par l'engagement des élus locaux à signer une charte intercommunale permettant de définir les objectifs sociaux, urbanistiques et agricoles à respecter pour bien gérer l'évolution du paysage et le requalifier lorsqu'il est dégradé. La gestion financière des études préalables à l'établissement du nouveau label sera partagée entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales. L'attribution du label «*terroirs urbains et paysagers*» sera orientée par des priorités à la fois nationales et régionales que l'auteur n'a pas encore définies.

---

128 Christian Poncelet, déclaration prononcée au sénat dans le cadre du colloque «Ville et campagne ensemble», Paris, février 1999.

129 *in* Larcher G., op. cit., p.47.

130 *in* Larcher G., op. cit., p.10.

131 *in* Larcher G., op. cit., p. 9.

132 *in* Larcher G., op. cit., p.47.

133 *in* Larcher G., op. cit., p.39.

D-2-2- Le concept de «campagnes urbaines» de Pierre Donadieu

Qu'elle soit urbaine ou rurale, l'agriculture est d'abord une activité économique dont l'évolution est tributaire de la loi de l'offre et de la demande en produits alimentaires. Avec l'expansion des villes contemporaines occidentales, elle s'est vue attribuer de nouvelles fonctions à la fois spatiales (coupure verte, ceinture verte, coulée verte, etc.) et sociales (fermes pédagogiques, cueillette aux champs, etc.). Aujourd'hui, en réponse à une commande explicite de la ville, l'agriculture péri et intraurbaine est appelée à jouer un autre rôle : celui d'offrir des paysages à usage des «*citadins campagnards*». Il s'agit, en effet, d'une nouvelle politique qui cherche à introduire, à travers la protection de l'espace agricole, l'image de la ruralité à l'intérieur même des villes. L'exemple du label «terroirs urbains et paysagers» de Gérard Larcher est à ce titre significatif. Mais avant d'annexer, de manière fiable, l'agriculture à la vie urbaine en tant qu'espace vert de loisir, Pierre Donadieu soulève trois questions importantes :

- les formes d'agriculture existantes sont-elles capables de produire des espaces «vides, verts et naturels», dans les conditions économiques actuelles, mais aussi dans d'autres peu prévisibles ?
- Quelles conditions faut-il alors réunir pour que cette infrastructure agricole soit reconnue d'utilité publique et ne cède pas à la première défaillance des marchés agricoles ?
- Pour devenir une composante fondamentale de la vie urbaine, au même titre que les jardins et parcs publics classiques, l'agriculture a-t-elle vocation à produire également des espaces de nature et des paysages agréables ?[134]

Voulant démontrer de quelle façon l'agriculture péri et intraurbaine peut faire l'objet d'un projet de mise en paysage, l'auteur applique les théories récentes du paysage à la lecture du paysage des villes contemporaines. Après une très vaste analyse théorique et un large exposé méthodique, il met l'accent sur la convergence des valeurs et de perspectives concernant l'agriculture, l'agriculture péri et intraurbaine et la politique d'aménagement appliquée au territoire de la ville. La conclusion de cette analyse laisse penser qu'il existe ou qu'il pourrait exister, si le processus de périurbanisation se prolonge, en France et dans les pays de l'Europe occidentale, quatre modèles d'agriculture :

- Une agriculture rurale qui concerne les grandes exploitations intensives gérées par des agriculteurs consacrant tout leur temps à la gestion de l'entreprise agricole. Afin de tirer profit de la demande citadine, elle peut développer des activités annexes comme la cueillette aux champs, les fermes pédagogiques, etc.
- Une agriculture périurbaine qui concerne les exploitations de taille moyenne situées à l'intérieur ou à proximité immédiate de la ville. Elle se consacre généralement à la culture maraîchère, fruitière et horticole. Les agriculteurs y travaillent à plein temps, pratiquent la vente directe et leur maintien est souvent tributaire d'un revenu étranger à l'activité agricole apporté par un membre de la famille, généralement le conjoint.
- Une agriculture citadine qui, selon les termes de l'auteur, sera une activité agricole à temps plutôt partiel. Elle aura pour vocation de se consacrer presque entièrement à l'accueil du public en leur offrant des services variés (accueil éducatif dans des fermes buissonnières, cueillette, goûter à la ferme, équitation, promenade, gîtes ruraux, etc.). Les services fournis seront bien évidemment payés par la clientèle citadine.
- Une agriculture de loisirs qui sera pratiquée sur des parcelles de petite taille et sur lesquelles on pourra trouver potager, verger, animaux de fermes, etc. Elle concernera, de la même façon que les «*jnans*» tunisiens, tous ceux qui cherchent à s'approprier l'image d'une belle campagne cultivée et bien entretenue. Les propriétaires n'en tireront aucun revenu.

Et c'est en effet dans la combinaison de ces quatre formes d'agriculture qu'émerge le concept de «campagnes urbaines». Un concept produit par une politique alternative de

---

[134] *in* Donadieu P. et al., op. cit., pp. 21 et 22.

planification urbaine attribuant à l'espace agricole une nouvelle place dans l'organisation des zones d'influence du territoire de la ville. Par ses espaces verts et ouverts, l'agriculture devient une composante fondamentale pour améliorer l'habitabilité des villes. Cette idée d'habitabilité est conforme à la demande sociale de nature et aux politiques publiques de paysage.

Le concept de «campagnes urbaines» est ainsi défini comme un projet qui vient rompre la logique habituelle d'aménagement des espaces verts qui élimine presque régulièrement l'espace cultivé pour le remplacer par des squares, des jardins et parcs publics dont le coût de création et d'entretien est très élevé. Pour que ce projet devienne une réalité, il faut qu'acteurs politiques et planificateurs urbains reconnaissent l'agriculture comme une composante durable de la croissance urbaine. Cette reconnaissance exige la préservation des espaces agricoles par la voie réglementaire et la reconstruction de leur identité par la voie du projet de paysage. Un projet qui se traduit, comme l'écrit P. Donadieu, par la création de parcs de campagne, c'est-à-dire *«un morceau de campagne urbaine, une île ou un archipel agricole et boisé dans le tissu urbain, ouvert aux habitants, aux promeneurs, aux enfants. L'échelle d'un parc public (10, 100, 1000 hectares) mais surtout un espace produit selon les logiques des agriculteurs sous influence urbaine : rurale, périurbaine, citadine ou de plaisance»*[135].

*

* *

Dans la plupart des villes du monde, l'expansion de la périurbanisation ou du phénomène de «zones floues» est régulièrement accompagnée d'un processus de transformation des espaces agricoles des aires urbaines. La maîtrise de l'évolution de ce processus varie en fonction de l'intérêt que portent acteurs publics et planificateurs urbains à l'agriculture urbaine, notamment dans son insertion dans les programmes d'aménagement et de développement du territoire de la ville. Qu'il s'agisse de pays développés ou en voie de développement, cette question d'intérêt est actuellement abordée différemment.

Ainsi, l'agriculture urbaine répond à un besoin alimentaire, chez les uns, et participe à un projet urbain, chez les autres. Un besoin dans les pays qui cherchent, sans cesse, à améliorer la production agricole urbaine pour combler le déficit alimentaire des villes et où la question de la préservation de l'agriculture périurbaine se pose exclusivement dans un cadre économique. Un projet urbain dans les pays où les besoins alimentaires des villes ne dépendent plus de la production agricole périurbaine, puisque avec le développement des moyens de transport et la libération du marché agricole, d'autres sources d'approvisionnement sont présentes. Dans ces pays, dont la France, l'espace cultivé est en passe de devenir un élément du projet urbain, c'est-à-dire un facteur déterminant dans la dynamique socio-spatiale de la ville du XXIè siècle. Désormais, les territoires agricoles entourant les villes n'apparaissent plus comme une réserve foncière, mais comme un espace organisé, aux fonctions multiples, qui complète et «enrichit» la physionomie de la ville. Ils sont appelés à participer à l'évolution de l'espace et à assurer une fonction organisatrice dans l'univers urbain. Mais ceci ne suppose nullement que ces territoires, comme le souligne Patrick Blandin[136], se transforment en un espace à voir que l'on figerait comme un musée, mais bien au contraire, comme un espace à la fois à vivre, à produire, à voir et à transmettre.

---

135 *in* Donadieu P. et al., op. cit., pp. 186 et 187.

136 Blandin P., «Naturel, culturel, le paysage rural en devenir», in Paysage et agriculture : orientations de la recherche et préoccupations de la société ; Colloque organisé avec l'Ecole doctorale des Grandes Ecoles du Vivant d'Ile-de-France et le ministère de l'Environnement, vol. 82, n°4, 27 et 28 mars 1996, p. 54.

CHAPITRE **III**

L'agriculture paysagiste

La reconquête des terroirs agricoles dans la politique urbaine de l'Y grenoblois et de l'agglomération rennaise, le parc agricole des Lilas, le label «terroirs urbains et paysagers» de Larcher et les «campagnes urbaines» de Donadieu sont tous des projets de paysage. Il semble que le paysage soit devenu l'objet central d'un mouvement d'idées réunissant hommes politiques, professionnels de l'aménagement du territoire (urbanistes, géographes, paysagistes, etc.) et chercheurs. En somme tous les acteurs qui cherchent à résoudre la crise urbaine et à améliorer l'habitabilité des villes par le biais d'une agriculture paysagiste. Nous évoquerons les principales hypothèses formulées, que nous avons utilisées pour mieux structurer notre recherche, en vue d'aboutir à un projet considérant l'agriculture comme une composante fondamentale des paysages contemporains des villes campagnes. Mais au préalable, il semble important d'explorer, sommairement, le champ théorique du paysage pour comprendre pourquoi, comment et dans quelles conditions le rapport sensible à l'espace fait émerger *un* ou *des paysages*. Et puisque la notion de paysage est liée à des valeurs inscrites dans la culture des sociétés concernées, nous tenterons d'élargir la réflexion sur la culture du paysage en France à un pays arabo-musulman comme la Tunisie.

A - Le paysage occidental : une notion multiforme

Dans la culture occidentale, le terme paysage est apparu en 1549[137] pour désigner, non pas un lieu naturel, mais les premiers tableaux de paysages[138]. Se référant à l'histoire de l'apparition du terme, Alain Roger précise que le paysage est l'invention d'artistes cherchant à introduire l'espace profane à l'intérieur des œuvres consacrées à la représentation de scènes religieuses ou portraits d'hommes d'églises ou de notables de grandes villes. Ces artistes s'appelleront des «paysagistes». Partant de ce raisonnement historique, la thèse principale d'Alain Roger consiste à dire que le paysage relève d'une représentation artistique de la nature. Ce processus de transformation de la nature en objet d'art s'appelle «l'artialisation». Dès 1978, Alain Roger précise que l'artialisation peut se produire de deux manières ; soit directement (*in situ*) de l'œuvre d'art à la nature (c'est le cas de l'art des jardins), soit indirectement (*in visu*) de la nature à l'œuvre d'art. En complément à ce point de vue, Anne Cauquelin rattache l'invention du paysage à celle de la perspective cavalière ou encore, selon ses propres termes, à l'invention du «*perspectivisme pictural qui piège l'œil et l'oriente vers le fond de l'œuvre pour voir du paysage*»[139]. Elle fait du paysage la *forme* qui permet d'identifier la nature.
Pour le géographe Georges Bertrand, le paysage ne peut pas être un concept et il ne le deviendra jamais, car il n'est «*qu'un agglomérat d'objets disparates et très complexes qui ont individuellement sur lui l'avantage d'une existence scientifique fondée sur des disciplines connues de la géologie à l'architecture*»[140]. En revanche, il peut être un système qui joint le naturel au social régissant un processus tripolaire complexe dans lequel interviennent un objet, un

137 Cointat M., «Introduction», *in* Paysage et agriculture, op. cit., p.3.

138 Roger A., «Histoire d'une passion théorique ou : comment devenir un Raboliot du Paysage», in La théorie du paysage en France, Champ Vallon, 1995, p.446.

139 Cauquelin A., «La porte du fond», *in* La théorie du paysage en France, op. cit., p.384.

140 Bertrand G., «Le paysage entre la nature et la société», *in* La théorie du paysage en France, op. cit., p.89.

observateur et un mécanisme de perception ; autrement dit, une unité de l'espace terrestre (l'objet) qui n'existe que par un regard (l'observateur) informé et influencé par les images produites par des pratiques culturelles et surtout artistiques comme la peinture, la poésie, le cinéma, la publicité, la photo, la télévision, etc. (le mécanisme de perception).

Dans ce débat sur le rapport sujet/objet dans la phénoménologie du paysage, Augustin Berque prend parti, dès 1984, en démontrant que le paysage est à la fois empreinte visible d'une société et matrice des projets conditionnant la relation de cette société à l'espace et à la nature : «*La société perçoit son milieu en fonction de l'usage qu'elle en fait ; réciproquement, elle l'utilise en fonction de la perception qu'elle en a. Des matrices phénoménologiques ne cessent ainsi d'engendrer des empreintes physiques ; lesquels à leur tour influencent ces matrices, et ainsi de suite*»[141]. Le paysage n'est donc pas une banale coexistence d'éléments à l'intérieur d'une vue déterminée. Il apparaît comme une réalité naturelle qui existe indépendamment de nous mais qui est senti, vu et vécu différemment par le regard que projette chacun d'entre nous sur l'espace. Dans «Cinq propositions pour une théorie de paysage», Berque ajoute, en 1994, que le sentiment paysager concerne toute l'âme humaine[142]. En revanche, l'idée de paysage n'existe ni partout, ni toujours pour deux raisons essentielles. La première réside dans le fondement sémantique du terme paysage lui-même. Et la deuxième résulte du fait que le paysage n'est pas seulement une réalité naturelle mais existe aussi en tant que représentation mentale.

Dans son analyse sur les approches du concept de paysage occidental, le peintre Henri Cueco, en démontrant que le beau dans la nature est avant tout le sujet de l'artiste[143], précise que «*le paysage n'existe pas, il faut l'inventer*»[144]. Cette hypothèse nous renvoie involontairement à celle établie par Berque sur l'inexistence spontanée du paysage (il n'existe ni toujours, ni partout). La nature à l'état brut est informe et c'est la vision créatrice de l'artiste qui la transforme en objet esthétique, c'est-à-dire en paysage. La notion du paysage occidental est ici entendue comme théâtre et manifestation réservée à une élite intellectuelle dont les peintres sont les principaux représentants. Pour percevoir un lieu comme un paysage, il nous faut ainsi des prédispositions artistiques et une sensibilité esthétique. L'objet central de la question paysagiste ne se limite donc pas à l'apparence d'un territoire, à sa configuration physique, mais à la nature de la correspondance imaginaire entre la pensée et les représentations auxquelles cette configuration a servi de modèle et dont elle est le symbole.

Cependant, la position esthétique ne permet pas à elle seule de saisir tout le phénomène paysagiste. Il lui manque les motivations des usages de l'espace. Autrement dit, il lui manque une analyse approfondie de la nature des liaisons entre les représentations issues des disciplines artistiques, les pratiques sociales et la construction des territoires. Michel Conan, en sociologue, rappelle que les idées sur le paysage, comme les idées sur l'histoire, évoluent avec le temps et correspondent à des situations sociales nouvelles qui appellent de nouvelles manières de penser la question paysagiste[145]. Pour compléter les démonstrations théoriques des uns et des autres, il propose d'étudier les rites sociaux d'appropriation d'un territoire pour comprendre les conditions d'invention collective de nouveaux paysages. Il remarque que le paysage ne se fonde pas uniquement sur l'action d'observer la nature conditionnée par le modèle des images antérieures, mais aussi sur l'appropriation collective d'un lieu et sur la manière de s'identifier à ce lieu : «*Le paysage est*

---

141 Berque A., «Paysage-empreinte, paysage-matrice : éléments de problématique pour une géographie culturelle», in l'Espace géographique, n°1, 1984, p.44.

142 Berque A., «Paysage, milieu et histoire», Cinq propositions pour une théorie du paysage, Editions Champ Vallon, Seyssel, 1994, p. 19.

143 Cueco H., «Approches du concept de paysage», *in* La théorie du paysage en France, op. cit., pp.169 et 170.

144 *in* Cueco H., op. cit., p.180.

145 Conan M., «L'invention des identités perdues», *in* Cinq propositions pour une théorie du paysage, op. cit., p. 33.

un symbole du groupe réuni dans son appropriation par des formes d'expérience ritualisées d'un lieu qui lui assigne une identité schématique, et la valeur qui lui est attribuée est un symbole des idéaux collectifs du groupe. Il en constitue un emblème par sa matérialité, la valeur de représentation et le sens qui s'y attachent»[146]. Il formule ainsi une nouvelle exigence qui définit le paysage comme un ensemble de formes visibles (le lieu) perçu et vécu comme un espace de vie ordonné par les mœurs de la société qui se l'approprie.

Chez les agronomes tels Jean-Pierre Deffontaines et surtout Yves Luginbühl (ingénieur agronome et géographe), le paysage devient un problème de planification et de gestion du territoire[147]. Par exemple, quand Augustin Berque présente le paysage comme l'interaction complexe entre l'homme et la nature, Yves Luginbühl ajoute que cette interaction «*ne doit pas se comprendre comme la relation entre l'individu et la nature, mais entre celui-ci et la nature disposée ou organisée dans l'espace, relation qui semble fondamentalement différente et plus complexe et qui renvoie à l'aménagement ou à la construction du territoire*»[148]. Cette nature belle, productive et organisée correspond à la campagne cultivée. Les études monographiques de R. Larrère sur les transformations de l'espace rural du Morvan à l'Aigoual, le plateau de Millevaches, les Monts Dômes et la Margeride, sont autant d'illustrations de l'interprétation du paysage entendu comme résultante du rapport sensible entre l'homme et cette nature productive et soigneusement cultivée[149]. Les recherches de J-P. Deffontaines et de son équipe soutiennent la thèse que le paysage est non seulement un indicateur du fonctionnement des exploitations agricoles et des territoires qu'elles produisent[150], mais qu'il correspond aussi à une production de formes offertes au public.

*

* *

Le paysage est donc un concept polymorphe. Après avoir été défini comme une production historique, le paysage dans la culture occidentale devient l'expression sensible de la relation entre l'homme/sujet et la nature/objet ; expression qui varie selon les modes d'appropriation du territoire. Il est notamment le produit d'un processus artistique qui embellit, *in situ* ou *in visu*, le pays.

Telles sont sommairement quelques idées nécessaires à la compréhension et à l'interprétation de la notion de paysage en Occident et tout particulièrement en France. Et c'est dans le contexte de l'évolution de ces idées que nous avons construit une partie importante de notre méthode de recherche, notamment celle consacrée à l'analyse de l'évolution des représentations artistiques du plateau de Saclay et de la transformation des représentations mentales et des pratiques sociales de l'espace agricole saclaysien.

---

146 *in* Conan M., op. cit., pp. 37-38

147 Voir à cet égard «Paysages, textes et représentations du siècle des lumières à nos jours», Luginbühl Y., La Manufacture, 1989, 267p.

148 Luginbühl Y., «Le paysage rural. La couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-t-il de l'agricole ?» *in* La théorie du paysage en France, op. cit., p.322.

149 Larrère R., «Enquête sur les singularités des lieux», *in* La théorie du paysage en France, op. cit., pp. 294-312.

150 Voir à cet égard l'article de Jean-Pierre Deffontaines «Du paysage comme moyen de connaissance de l'activité agricole à l'activité agricole comme moyen de production du paysage. L'agriculteur producteur de paysages. Un point de vue d'agronome», *in* paysage et agriculture, op. cit., pp. 57-70.

B – Le «*mandhar*» (le paysage) dans la culture arabo-islamique : une réalité identifiable

En France, les recherches sur la question paysagiste ont abouti à trois postulats :
- le paysage est une invention picturale du XVè siècle,
- il est l'expression d'un rapport social construit à l'espace et à la nature,
- il relève autant de la nature que de la culture.

A ces trois postulats, Berque ajoute que la manifestation de la pensée paysagère ne peut exister dans une société sans la conjonction de quatre critères de représentation :
- un critère sémantique, c'est-à-dire un ou des mots pour dire «paysage»,
- littéraire, orale ou écrit, chantant ou décrivant les beautés du paysage,
- des représentations picturales ayant pour thème le paysage,
- et jardinière, traduisant une appréciation proprement esthétique de la nature[151].

Ces critères sont considérés par l'auteur comme la raison première pour distinguer les civilisations paysagères des civilisations non paysagères comme celles de l'Inde ou de l'Islam.

Après lecture de cette proposition, je me suis posé la question : pourquoi une civilisation, et non des moindres, comme l'Islam n'a-t-elle pas de paysage ? Scientifiquement, je me trouve dans l'incapacité de répondre catégoriquement à cette question, mais sur-le-champ, on peut imaginer deux réponses possibles. La première privilégie l'absence potentielle d'un ou plusieurs critères cités ci-dessus. L'autre réponse est une hypothèse : l'absence manifeste d'arguments scientifiques justifiant ou réfutant la présence de la notion de paysage dans la culture musulmane n'est-elle pas à l'origine de son exclusion des civilisations paysagères telle la civilisation chinoise ou occidentale ?

Par exemple, en Tunisie, le concept de paysage a fait l'objet de peu d'études scientifiques, que ce soit de la part des sociologues, géographes, historiens agronomes ou ethnologues.

Ni l'ouvrage de Jean Poncet sur «les paysages et problèmes ruraux en Tunisie», ni les publications de Hafedh Sethom et Ahmed Kassab sur «les régions géographiques de la Tunisie», ni la récente étude du paysagiste Jellal Abdelkafi sur «l'inventaire des paysages naturels de la Tunisie» n'apportent une analyse rigoureuse de la notion du paysage en Tunisie ainsi que du rapport des Tunisiens à la nature, à l'espace ou à l'environnement. Comment le musulman construit-il son espace ? Quelle représentation en a-t-il (religieuse, esthétique, etc.) ? Comment organise-t-il ses lieux ? A-t-il un modèle visuel de son espace et mental des processus de sa construction ? A-t-il des paysages ? Si un paysage existe dans la civilisation musulmane, quand et où a-t-il émergé, comment s'est-il construit et par qui a-t-il été produit ? Le seul document dont nous disposons jusqu'à présent et que nous pouvons exploiter pour apporter quelques réponses à ces questions est la récente thèse de Lamia Latiri[152] sur la «perception de la nature dans la culture arabo-musulmane et sur la mise en paysage des systèmes d'irrigation dans les oasis du Sud tunisien».

«Mandhar» et «*Machhed*» sont deux termes employés couramment dans la langue arabe pour désigner tout ce qui est perçu par le regard. Comment ont-ils été introduits dans la littérature arabe, par la poésie, la géographie, le Coran, ou d'autres sources ? Les recherches de L. Latiri précisent que le premier, c'est-à-dire «*mandhar*», existe au moins depuis le VIIIè siècle dans l'art poétique arabo-islamique. Il désigne tout objet offert à l'œil et qui suscite une appréciation esthétique de la part de l'observateur[153]. La nature de l'objet observé n'est pas précisée ; cela peut être une table, une maison ou un site. Et c'est

---

151 Berque A., *Les raisons du Paysage : de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Editions Hazan, 1995, p. 34.

152 Latiri Lamia, architecte paysagiste, a soutenu sa thèse en 1999 à l'Université de Paris I.

153 Dictionnaire arabe «El Kamous el jédid», Tunis,1997, p. 906.

d'ailleurs la raison pour laquelle le terme «*mandhar*» est systématiquement suivi d'un adjectif pour évoquer la nature de l'objet admiré («*mandhar*» naturel, marin, campagnard, etc.). Le mot «*mandhar*», qui n'est le dérivé d'aucun autre mot, n'existe donc pas sans l'observation et n'a aucune identité hors du mécanisme de perception esthétique de l'objet. Quand au terme *«machhed»*, certains traducteurs datent son apparition du XVIIè siècle sans toutefois préciser le contexte de cette apparition. L. Latiri montre par ailleurs qu'il est bien antérieur à cette époque puisqu'il existait déjà dans les textes de certains géographes du XIVè siècle[154]. La principale caractéristique de ce terme est qu'il est polysémique : il désigne à la fois le lieu d'assemblée d'un groupe de personnes, le champ de bataille où sont morts les moudjahidines et le chapitre d'un roman ou l'épisode d'un feuilleton[155]. Il est aussi le «pseudonyme littéraire» du terme «*mandhar*», car il évoque tout ce que l'œil voit de beau et de laid, c'est-à-dire que le concept du «*machhed*» n'est pas automatiquement conditionné par l'émotion esthétique ou par le simple sentiment du beau. Il exclut, en partie, toute forme d'expression sensible qui pourrait se manifester dans le rapport de l'observateur à l'objet observé. Enfin, il indique la scène, autrement dit le lieu ou se déroule un spectacle. Ce spectacle «*pourrait être un espace naturel*»[156]. Or rien ne le prouve, et même si cela est vrai, comment peut-on justifier que le mécanisme de la perception suppose une appréciation esthétique puisque le concept même du «*machhed*» ne l'admet que partiellement. Le fait de savoir qui regarde quoi, même si le «quoi» est un espace naturel, me semble insuffisant pour saisir la question phénoménologique de la notion de paysage dans la culture arabo-islamique. Dire que «*machhed*» désigne un paysage, du moins dans ce contexte là, c'est prendre le risque de confondre ce qui est observé, ce qui est imaginé et ce qui est supposé être observé ou imaginé.
Donc, à choisir entre «*mandhar*» et «*machhed*» pour définir le mot paysage en arabe le premier me semble plus approprié puisqu'il se présente, selon la démonstration de L. Latiri, comme le terme qui exprime le plus l'appropriation esthétique de l'espace. Toutefois une question surgit : Quelle est l'assise culturelle originelle qui amène cette attitude ?

La thèse de L. Latiri propose déjà deux pistes possibles : d'abord la miniature et ensuite la géographie à laquelle l'auteur a consacré une part importante de ses recherches[157].
- La représentation de la nature dans la miniature s'est largement développée dans la culture arabo-musulmane au XIIIè et XIVè siècle. Les sujets traités par la miniature sont variés : le jardin, le désert, la vie quotidienne des paysans, etc[158]. La représentation de la nature, à l'état sauvage ou domestiqué, dans la miniature a été extrêmement influencée par les préceptes religieux. Ceci s'est traduit par la production d'un certain nombre de modèles puisant davantage dans le registre des représentations allégoriques et symboliques que dans celui du monde réel. Par exemple, le désert et la montagne n'apparaissent en général que dans un cadre représentant un événement religieux ou mystique. La représentation du jardin qui est le sujet le plus souvent traité par l'art miniaturiste est dans la plupart des cas étroitement associée à la représentation sur terre du paradis.

---

154 Latiri L., *La mise en paysage des systèmes d'irrigation dans les oasis du Sud tunisien*, Thèse pour le doctorat de troisième cycle en géographie, Université de Paris I, janvier 1999, p. 12.

155 *in* dictionnaire arabe «El Kamous el jédid», op. cit., p. 849.

156 *in* Latiri L., op. cit., p. 14.

157 Une deuxième thèse, de Moungi Hammami, sur la notion de paysage dans la culture arabo-islamique est en cours d'élaboration. Celle-ci semble intégrer dans sa démarche méthodologique l'analyse des œuvres des grands poètes arabes antérieurs et postérieurs à l'époque musulmane. N'ayant fait l'objet d'aucune publication, nous ne pouvons malheureusement ni exposer, ni analyser les résultats des recherches entreprises par M. Hammami.

158 *in* Latiri L., op. cit., p.55.

- Depuis le Xè siècle, dans la civilisation arabo-musulmane, la géographie se présente comme la discipline scientifique la plus complète. Elle décrit les pays (géographie physique) et étudie les mœurs, les idées et le comportement des populations (géographie humaine). Pour voir si cette discipline s'est intéressée au concept du «*mandhar*», L. Latiri a étudié les systèmes de représentation de la nature par la géographie et identifié les différents types d'espaces décrits par les géographes. Elle a ainsi montré comment se sont exprimées leur vision et leur perception du monde même si celles-ci ont largement été influencées par la doctrine coranique.
En conclusion de sa recherche, L. Latiri précise que : «*le paysage dans la culture arabo-musulmane est un concept polysémique, contenant plusieurs niveaux en fonction du contexte. Cette richesse sémantique et les nombreuses variations de sens du paysage dans la langue arabe, permettent la construction d'une palette variée de modèles, qui restent complémentaires*»[159]. Les modèles paysagers produits par la discipline géographique semblent être les paysages utilitaires (la campagne et les oasis), religieux (la montagne, le désert et la campagne), fantastiques (la montagne et le désert) ou bucoliques (la campagne)[160].

En règle générale, ce qui intéresse le géographe, surtout au Xè ou XIè siècle, est de décrire le lieu tel qu'il se présente au moment où il commence à l'étudier. Bien qu'il sache pertinemment qu'il intervient sur quelque chose d'assez mouvant (le lieu), il dépouille, énumère et décrit les éléments et les formes dans une staticité apparente et une objectivité absolue. L'œuvre d'un géographe est naturellement destinée à soumettre les données nécessaires pour saisir le caractère et la vocation d'un territoire déterminé et non pour interpréter ses qualités intrinsèques, notamment ses qualités plastiques.
Dans ces conditions, il apparaît extrêmement difficile de considérer l'œuvre d'un géographe comme l'outil le plus adapté et le plus approprié pour avancer dans la connaissance de la notion de paysage dans la civilisation arabo-musulmane ; à moins que ce géographe soit pourvu d'une culture artistique suffisamment large lui permettant de prendre le recul nécessaire par rapport à sa discipline pour se vouer à l'expression du beau comme le font poètes et miniaturistes. De géographe, il se transforme alors en artiste ou plus exactement en géographe-artiste. Latiri a montré que la plupart des géographes musulmans du Xè et XIè siècle comme Ibn Hawqal, El Massoudi ou encore Idrissi, qui sont aussi de grands voyageurs avaient justement cette capacité artistique qui leur a permis de décrire le territoire de manière esthétique. Ce territoire était donc perçu, par ces géographes-artistes, non pas en tant qu'objet géographique inerte et statique mais plutôt en tant qu'objet artistique support de qualités marquantes, c'est-à-dire propice au spectacle et à l'admiration[161].

*

* *

L'expérience occidentale montre que les images héritées du courant artistique du XVè jusqu'au début du XXè siècle permettent encore aujourd'hui à l'homme occidental d'accéder à l'appréciation des paysages. Une montagne peinte par Cézanne, une vue urbaine de Matisse, un vieux port de Braque, une vallée de Corot, un vignoble de Martin, un champ de luzerne de Seurat, sont des images du passé qui ne cessent de conditionner le goût et de stimuler l'imagination des occidentaux d'aujourd'hui.

---

159 *in* Latiri L., op. cit., p.95.

160 Latiri L., «De la perception de la nature et du paysage dans la culture arabo-musulmane des VIIIè-XIè siècles», in Actes du séminaire Etape de recherches en paysage, ENSP Versailles, décembre 1999, p. 55.

161 Voir, à cet égard, le chapitre «La géographie arabe et la perception de la nature et du paysage», *in* Latiri, op. cit., pp. 76-248.

Par ailleurs, si on admet avec L. Latiri qu'un paysage existe dans la culture islamique, il serait donc défini comme une création humaine et historique, qui s'est développée peu à peu à travers de multiples remaniements, c'est-à-dire un paysage qui n'est pas très différent de celui de la civilisation occidentale, du moins dans sa formation (les miniaturistes et les géographes-artistes du Xè siècle dans le monde islamique et les peintres du XVè siècle dans la culture occidentale). En adaptant cette définition, une dernière interrogation apparaît quand on compare le présent au passé : les œuvres des miniaturistes et des géographes-artistes ont-elles contribué à orienter le goût de la population musulmane contemporaine, et à la rendre disponible en ce qui concerne les formes visuelles en particulier ? Autrement dit, nous ne cherchons pas à comprendre si elles influencent directement la société musulmane, mais à savoir si elles participent toujours à l'appréciation esthétique de l'espace. Cette interrogation ne peut être résolue qu'en interrogeant directement la population concernée, non sur la connaissance ou l'ignorance des modèles paysagers des Xè et XIè siècles, mais sur la perception du paysage ainsi que sur les instruments et les méthodes employés pour le lire aujourd'hui. C'est ce que nous avons tenté de faire par le biais d'une enquête [162] que nous évoquerons plus loin et qui a été réalisée auprès d'un échantillon de la population tunisoise.

C - Un choix nécessaire

Toutefois, si on prend un peu de recul par rapport au champ phénoménologique et à la formation historique du paysage pour examiner ce que cette notion est devenue, nous nous apercevons qu'elle n'a pas fini d'évoluer, en particulier dans le monde occidental développé. Comme l'écrivait, dès 1972, Pier Carlo Santini, «*la modernité avec tout ce qu'elle a dissout ou remplacé (la structure agricole par exemple), constitue le principal facteur qui ne cesse de provoquer les transformations les plus importantes que la société de notre temps a imprimé dans le paysage historique*»[163].

Avec la modernité, la peinture, c'est-à-dire le référent culturel traditionnel de l'homme occidental d'autrefois, s'est transformée : elle est devenue totalement abstraite. Comme le disent justement les philosophes François Dagognet, Odile Marcel et François Guéry, «*l'art a franchi un seuil : au lieu de transcrire les forces qui habitent les formes, il s'est hardiment élancé vers la conquête de la peinture typiquement abstraite. Nous ne risquons plus de voir les arbres de Rousseau ou les vagues de la mer de Boudin ou même les irisations de la lumière de nos peintres lyonnais du XIXè siècle*»[164]. Les codes esthético-culturels qui incitaient la société occidentale à songer au paysage comme à une image esthétiquement précieuse appartiennent de plus en plus au passé. Désormais, l'idée de paysage telle que définie dans la tradition occidentale sert surtout d'argument à des procédures conservatrices et restauratrices de lieux anciens.

La puissance de la modernité a aussi affecté la morphologie des paysages des grandes agglomérations urbaines. Comme nous l'avons déjà évoqué, l'expansion de l'urbanisation, l'extension des axes de communication engendrant la mobilité croissante des citadins ont gagné les espaces agricoles des campagnes accolées aux villes. Face à cette évolution, le territoire de la ville change d'échelle et les conditions de perception des paysages urbains sont modifiées. Acteurs politiques, planificateurs urbains, sociologues, philosophes et géographes, en particulier des pays développés, parlent désormais de *ville nature* ou de *ville campagne*[165]. Il s'agit en effet d'un nouveau concept de production territoriale dans lequel

---

[162] L'étude de la question paysagère constitue un des thèmes de l'enquête. Son objet principal est de traiter le rapport qu'entretient le Tunisois avec l'espace agricole péri et intraurbain.

[163] Carlo Santini P., *Les paysagistes du XXè siècle*, ELECTA éditrice, Paris, 1972, p.31.

[164] Dagognet F., Guéry F. et Marcel O., «Mort et résurrection du paysage ?», in Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage, sous la direction de Dagognet F., Edition Champ Vallon, Seyssel, 1982, p.32.

[165] Voir à cet égard «La ville émergente» de G. Dubois-Taine et Y. Chalas, et «Campagnes urbaines» de P. Donadieu.

«*ville et campagne cohabitent et agissent l'une sur l'autre, selon des graduations de quantités respectives*»[166]. Dans ces nouvelles formes de villes qui sont aujourd'hui en train de naître, la notion de «territoire» associe ville et campagne. Elle désigne une unité spatiale dans laquelle coexisteront la ville et la campagne, la nature et l'architecture. Selon les propos des trois philosophes précités, il s'agit d'un «*paysage néo-urbain, restitué par des procédures d'aménagement et de préservation, des espaces de liberté*»[167].
C'est dans cette conception opératrice de la notion de paysage, en tant qu'unité formelle d'environnement, que nous avons situé nos hypothèses et épuisé le fondement de nos méthodes de travail. Un travail qui cherche à montrer que l'espace agricole des campagnes périurbaines, dont le rôle est réduit à une simple réserve foncière en attente d'une prochaine occupation urbaine, peut devenir «acteur» de la construction de la ville/campagne et voire l'une des composantes durables du paysage périurbain.

D - L'agriculture fait partie des stéréotypes du paysage périurbain

D-1- Dans la culture arabo-islamique

Dans la civilisation arabo-musulmane, le terme «*rif*» (la campagne) désigne l'ensemble des terres fertiles occupées par l'activité agricole[168]. Dans l'histoire de la géographie arabe, le «*rif*» bénéficie, selon L. Latiri, du statut privilégié d'archétype paysager de la même façon que le désert, la montagne ou l'oasis, parce qu'il sous-entend l'Eden ou le paradis céleste d'une part et porte en lui des caractères profanes qui désignent la végétation luxuriante du monde bucolique d'autre part[169]. Il est l'Eden que cherche tout voyageur après la traversée du Sahara et évoque le paradis en opposition au désert qui est un espace de désolation. Ce «*rif*» à la fois paradisiaque et idyllique prend en plus une dimension symbolique, car il est le signe de la présence humaine sur la terre de Dieu.
Parmi les quatre modèles paysagers définis par L. Latiri et évoqués auparavant, le «*rif*», en tant que représentation de l'activité agricole, est présent dans trois d'entre eux, à savoir les paysages bucoliques, les paysages religieux et les paysages utilitaires. Mais il n'acquiert le statut de paysage à part entière que lorsqu'il est noyé dans la luxuriance végétale.
Ce «*rif*» est appréhendé par les géographes-artistes musulmans comme une nature domestiquée, organisée et aménagée. En somme, comme un jardin à l'échelle du territoire. Sa représentation littéraire, qui s'articule autour de la sédentarité fondée sur l'activité agricole et la vie urbaine, ne se construit, en général, que dans sa relation avec la ville[170]. Selon L. Latiri, l'agriculture du monde «*rifien*» (campagnard) fait donc partie intégrante des stéréotypes du paysage des villes arabo-musulmanes.

D-2- Dans la culture occidentale

Depuis l'introduction des termes *landskap* dans la langue flamande, au XVè siècle, et *paysage* dans le lexique français, au XVIè siècle, le rapport de l'homme occidental à la campagne a progressivement évolué. Les peintres de l'Ecole flamande, comme Pol de Limbourg, Van Eyck et Campin[171], ont transformé l'espace cultivé de la campagne paysanne en une image appréciée de nature domestiquée. Peu de temps après les peintres flamands, les maîtres de la peinture française procédèrent de la même façon et idéalisèrent les scènes campagnardes. Espaces agricoles, pratiques culturales et mœurs champêtres ont

---

166 *in* Carlo Santini P., op. cit., p. 29.
167 *in* Dagognet et al., op. cit., p. 33.
168 *in* Dictionnaire arabe «El Kamous el Jédid», op. cit., p. 339.
169 *in* Latiri L., op. cit., p. 149.
170 *in* Latiri L., op. cit., pp. 117-172.
171 Roger A., *in* Mouvance, op. cit., p. 47.

séduit les artistes. La relation qui s'est établie entre la vie de la campagne et ces derniers s'est transformée dans l'image peinte en modèle paysager dévoilant des structures sociales, idéologiques, culturelles et morales propres au milieu rural. Ces artistes ont diversifié les thèmes en fonction des valeurs : la campagne apparaissait tantôt dans un cadre esthétique vantant l'image bucolique des scènes de moissons ou de vendanges, tantôt dans un cadre symbolique illustrant mythes et rites sociaux du monde rural. Espace à finalité économique, la campagne est devenue un objet de contemplation et de plaisir. Après son artialisation, elle est devenue le lieu de séjour de la bourgeoisie urbaine et le premier paysage qu'aient apprécié les Européens[172].

Avec les artistes du XIXè siècle comme Millet, Chintreuil, Pissaro, Martin ou Van Gogh, les motifs de vergers, potagers, champs de blé, de colza, de coquelicots, de tournesols, meules de foin et fermes ont constitué des stéréotypes des paysages de la campagne proche des villes. Les œuvres de ces artistes ont permis aux citadins de découvrir la campagne sous la forme de paysages. La représentation des scènes rustiques de la campagne environnant la ville ne s'est pas située seulement dans un paysage arcadien, mais évoquait aussi la réalité quotidienne des travailleurs de la terre vivant dans cette campagne verdoyante. Après avoir été reconnue comme paysage par les peintres qui ont travaillé autour des villes, la campagne périurbaine a donc été explorée puis appropriée par les citadins en quête de nature paysagiste. Par exemple, la campagne du Vexin français, à quelques dizaines de kilomètres de Paris, est apparue dès le début du XIXè siècle comme l'un des lieux de villégiature le plus apprécié par la bourgeoisie parisienne[173].

A la fin du XIXè siècle, une rupture culturelle s'est établie entre la culture artistique et le monde rural dans lequel l'agriculture de subsistance s'est lentement effacée devant l'ouverture des marchés nationaux et les paysans se sont orientés vers une économie commerciale favorisée par la hausse des prix agricoles et la croissance industrielle et urbaine[174]. A partir de cette période, la peinture a également subi des transformations. Avec l'évolution de l'art cubiste, qui se distinguait par l'absence totale d'objet, la peinture a progressivement abandonné les motifs ruraux et même quand elle les présente, seules les personnes ayant la culture requise peuvent accéder aux paysages représentés. Après le cubisme, l'abstraction va régenter l'univers artistique. Désormais, rien ne sera jamais plus comme avant ; l'art, en tant que référence culturelle au «beau paysage», est devenu inaccessible à une grande partie de la population. Aujourd'hui les grands médias tels le cinéma et la télévision constituent le nouvel outil de production d'images paysagères[175].

Cette rupture culturelle a été accentuée par le développement de la technologie et de l'industrie des villes occidentales. Ce développement a entraîné le bouleversement des structures agricoles et a accentué la désertification de la campagne où la faiblesse des revenus agricoles a incité les paysans à migrer vers les villes. Le mythe de la «belle campagne» a perdu son aura et a quitté progressivement les différents systèmes de représentation du paysage.

L'absence de l'agriculture des motifs paysagers s'est accentuée, à partir des années 1950, avec l'industrialisation de l'activité agricole. Celle-ci, au même titre que d'autres activités, sera désignée par la société contemporaine comme une activité qui détruit le paysage, bouleverse les écosystèmes et pollue les nappes phréatiques[176].

---

172 Roger A., *in* Mouvance, op. cit., p. 47.

173 Voir à cet égard le mémoire de DEA de Lamia Latiri «Généalogie de la représentation picturale dans le Vexin français», EAPV et EHSS, 1994.

174 Hubscher R., «Entre tradition et modernisation», in Paysages, paysans : l'art de la terre en Europe du Moyen Age au XXè siècle, BNF, Editions de la Réunion des musées nationaux, Paris, 1994, p. 185.

175 Luginbühl Y., *in* Paysage et agriculture, op. cit., p. 118.

176 Luginbühl Y., *in* Paysage et agriculture, op. cit., p. 119.

La réapparition de l'agriculture dans la scène paysagère du monde occidental ne se fera qu'à la fin du XXè siècle pour des raisons essentiellement socioculturelles que nous développons dans les pages qui suivent.

E - L'agriculture devient le symbole d'une ruralité perdue : l'exemple des vignobles parisiens

Ayant perdu sa place dans les diverses représentations du monde rural, l'agriculture a émigré vers et au cœur même de la ville. Dans la région parisienne, certains espaces agricoles -dont les formes sont associées à celles des jardins ou en sont inspirées- retiennent aujourd'hui l'attention de la société urbaine. Les vignes, vergers et prairies, qui tendent à disparaître ou ont déjà disparu renaissent cependant sous des formes à la fois réelles et symboliques. L'étude que nous avons menée sur la réapparition emblématique des vignobles parisiens[177], en particulier ceux de Montmartre et de Suresnes, illustre parfaitement le retour de l'agriculture, paysage et symbole, dans la ville.
A Montmartre, la vigne, ravagée par le phylloxera puis remplacée par l'urbanisation avait pratiquement disparu. Ainsi, son histoire aurait pu s'arrêter au début du XXè siècle et son souvenir ne se perpétuer que par des noms de rues : «Haut Coteau», «La vigne de Montaigne», «La vigne de l'Eglise», mais l'artiste Francisque Poulbot, dit le «peintre des gosses», en décida autrement. Avec quelques-uns de ses amis, il décida de sauver et de valoriser ce qui pouvait encore l'être et jeta son dévolu sur l'un des derniers coteaux subsistants, à l'angle des rues des Saules et Saint-Vincent, sur lequel allait théoriquement bientôt s'élever un immeuble. Le «Génie» artistique de Poulbot se résuma au fait qu'il ait voulu transformer le dernier espace viticole de Paris intra-muros en une véritable œuvre d'art grandeur nature : les «*Vignes de Montmartre*». Lors de sa plantation, l'artiste ne s'est pas préoccupé des contraintes techniques comme la qualité du cépage ou l'orientation de la vigne pour produire du bon vin. Son seul souci était la contrainte artistique ; comment construire les terrasses ? De quelle matière ? De quelle couleur ? Comment valoriser la pente ? Comment mettre en scène la vigne dans un espace différent de celui d'une toile blanche ?
Aujourd'hui, l'œuvre de Poulbot est classée patrimoine historique et paysager. Elle fait aussi l'objet d'une des plus belles fêtes des vendanges parisiennes, avec le défilé des dignitaires de la République de Montmartre, des confréries vineuses venues de toute la France, de la fanfare des petits Poulbots, des demoiselles du Moulin Rouge, des majorettes et du garde-champêtre Anatole, en direction des vignes où les élus de l'arrondissement, flanqués du parrain et de la marraine du millésime, ouvrent le ban des vendanges avant de laisser place aux jardiniers-vignerons municipaux.

A Suresnes, en 1967, deux personnages ont ressuscité le souvenir des grands vignobles du Parisis : Etienne Lafourcade, ancien maire-adjoint de la ville originaire de Saint-Emilion, initia la restauration avec la collaboration de Jean Dumas, vigneron venu des Cévennes. Le premier disait : «*L'idée m'est venue à travers une belle gravure de 1623 que j'ai découvert dans les archives de la mairie et qui présente le beau paysage viticole qui couvrait les coteaux du Mont-Valérien. Ce n'est pas pour produire du vin que j'ai recréé le vignoble, mais pour perpétuer le mythe de la vigne suresnoise. Une vigne qui a permis à l'homme de rentrer dans le monde des dieux. Vous savez, j'habite depuis quarante ans devant la Tour Eiffel, je trouve qu'elle n'est pas nécessairement à sa place, mais la vigne de Suresnes, elle est à sa place, elle est plus septentrionale et sûrement la plus urbaine*»[178].

---

[177] Bouraoui M., *Renaissance d'un «pays» perdu : contribution à l'étude de l'évolution de la représentation de la vigne dans l'art*, mémoire de D.E.A «jardins, paysages et territoires», EAPV et EHESS, Paris, 1996.
[178] *in* Bouraoui M., op. cit., p.60.

Le second ajoutait : «*à la différence de la vigne de Montmartre, la notre ne fait pas partie d'un folklore. Elle représente un vrai patrimoine historique et culturel. Il s'agit d'un vignoble noble*»[179]. La grande fierté de ces deux hommes est d'avoir réussi à renouer des liens avec un paysage perdu.
Entouré des rues Port-au-vin, Clos des Seigneurs, clos des Ermites, Vignes, Vergus et Bon raisins, le clos du Pas-Saint-Maurice à Suresnes, classé site protégé en patrimoine paysager, se présente aujourd'hui comme l'un des paysages les plus authentiques de la banlieue parisienne et bénéficie de l'appellation de «vigne de pays des Hauts-de-Seine». Même si le vin constituait un des éléments prépondérants de l'activité marchande de l'ancienne Lutèce, le zèle vinicole du clos ne s'exerce que dans un cadre symbolique. La vigne de Suresnes est l'exemple même du musée vivant de l'histoire d'un paysage viticole. La réussite du projet suresnois a incité la plantation de nouveaux vignobles dans d'autres villes parisiennes comme dernièrement (1994) à Sartrouville ; elle fut l'œuvre d'une équipe de paysagistes (Alain Mazas, Claude Chazelle et Alain Freytet).
A ce jour, la région parisienne compte près de vingt-cinq vignobles. Après Montmartre et Suresnes, la multiplication de vignobles dans les villes à passé viticole a été active : dans le parc floral du bois de Vincennes, dans le clos des coteaux de Belleville, au château Melac, au château Blanche, au château national de Reuil, à Sucy-en-Brie, au Blanc-Mesnil et à Auvers Saint Georges autour de Paris.
Ces nouveaux espaces, conçus par des paysagistes ou des artistes, se caractérisent essentiellement par une forte identité issue de leur caractère patrimonial, de leur originalité et de leur histoire. Ils sont désormais considérés comme les hauts-lieux emblématiques de la mémoire agricole francilienne. Il est vrai que le rôle économique, productif de ces espaces est manifestement réduit voire supprimé, mais l'idée de reconnaître ou de créer des images et des tableaux à admirer semble tout aussi importante que celle de produire des territoires pour vivre et en vivre. En général, ces vignes ont été replantées à des endroits où elles existaient auparavant.
Aujourd'hui, de la même façon que les vignobles de Montmartre et de Suresnes, une majorité des espaces agricoles liés à la ville (potagers, vergers, jardins familiaux, etc.), répondent, esthétiquement et symboliquement, aux besoins identitaires des citadins et à leur désir de faire renaître l'image bucolique de la campagne. Tout en étant productive, l'agriculture intraurbaine intègre le monde allégorique. Elle devient la forme symbolique qui permet de voir une nouvelle «nature» au sein de la ville ; une nature de plus en plus recherchée par la culture urbaine contemporaine.

F - La culture urbaine recherche des images de nature près des villes

Aujourd'hui la demande de nature ou, plus précisément, la demande paysagiste, s'impose de toutes parts et concerne toutes les classes sociales de la société urbaine. En France, par exemple, le paysage prend une dimension populaire qu'il n'a jamais connue auparavant. Cette demande ne se limite plus aux seuls paysages pittoresques des vallées ou des forêts proches des villes, mais s'étend aux paysages ordinaires de la campagne périurbaine, c'est-à-dire à des paysages produits par l'agriculture et entretenus par les agriculteurs.
Quelles sont les motivations qui expliquent l'évolution de ce rapport social à l'espace agricole périurbain ?
Avant l'accroissement du phénomène périurbain, c'est-à-dire entre 1950 et 1975, l'identité des espaces ouverts entourant la deuxième couronne parisienne était agricole et rurale. Le rapport des citadins à ce type d'espace était marginal ou plus exactement marginalisé par, notamment, les politiques agricoles d'après guerre qui ont bouleversé l'image de la

[179] *in* Bouraoui M., op. cit., p.60.

campagne et ont transformé les paysans en véritables chefs d'entreprises[180]. Pour les citadins de cette époque, la ville incarnait l'image de la liberté et de la modernité alors que la campagne apparaissait comme un lieu archaïque, incompatible avec les exigences de la vie quotidienne. Pour découvrir des paysages, ils partaient dans les régions montagnardes et maritimes de la France ou dans des pays exotiques comme la Tunisie.

Avec l'apparition de la crise urbaine que nous avons présentée et grâce à l'évolution économique et au développement des moyens de transport publics régionaux de ces dernières années, le rapport social à l'espace agricole périurbain a bien évolué. L'image de la campagne mythique, calme, libre et belle revient de plus en plus dans les esprits des citadins. Si la ville représente encore la modernité, la campagne périphérique, jadis dénigrée, devient le territoire préféré d'une population de plus en plus grande de citadins (loisirs, repos, paysage, etc.). Même si la motivation première de l'occupation des territoires périurbains reste étroitement liée au bas prix du foncier rendant plus facile l'accès à la propriété, elle émane aussi d'une nouvelle forme de conception clairement paysagiste de l'espace rural agricole. Le retour vers la campagne paysagiste s'explique, en partie, par la découverte *in situ* de la beauté des champs, mais surtout par les images issues du cinéma, des feuilletons télévisés et tout particulièrement des spots publicitaires qui pour bien vendre un produit alimentaire n'hésitent plus à le placer au beau milieu d'un cadre bucolique et champêtre. On voit donc apparaître sur les écrans une bouteille d'huile au milieu d'un champ de colza, de tournesol ou d'une oliveraie, un pot de yaourt ou une plaquette de beurre sur l'herbe au milieu d'un pré, une plaquette de chocolat dont le nom de la marque est imprimé sur la peau d'une belle vache en train de brouter l'herbe d'une immense prairie. On voit aussi du fromage dégusté par un paysan au fond d'une cave d'une vieille ferme ou au cœur d'un typique vignoble bordelais. Les exemples ne manquent pas.

Le développement de la médiatisation de la campagne est en situation d'implanter, directement ou indirectement, dans la conscience collective, le devoir de protéger les espaces agricoles. A cette médiatisation attribuant à la campagne l'image de la belle et saine nature, le public réagit. Aujourd'hui, la défense du paysage rural et campagnard périurbain est devenue un enjeu social important. Il n'est plus seulement l'affaire des associations de défense de la nature et de l'environnement, mais aussi des aménageurs, des politiques et d'une grande partie de la société française. On reconnaît de plus en plus dans la contemplation d'un espace agricole le subtil mélange d'un plaisir des sens qui «s'affine» par l'éducation et d'un plaisir plus intellectualisé ; parler du paysage agricole, c'est trouver en lui des parentés, des filiations et des origines. Car le paysage campagnard est ancré dans l'identité de l'homme occidental, qu'Alain Roger nomme le *citadin campagnard*. Le sondage réalisé par le CEVIPOF[181], en 1994, montre que 69% des Français associent le terme «campagne» au paysage contre seulement 28% qui la considère comme le support d'une activité agricole[182]. Cette opinion semble être plus nette chez les urbains que chez les ruraux. Alors, «*dire que la campagne est d'abord un paysage et le dire aussi massivement, c'est affirmer que le spectacle prime sur la production, que le droit de consommer ce spectacle existe et que cette mise en scène fait partie de valeurs qui nous réunissent*»[183], précisent Bertrand Hervieu et Jean Viard en commentant les résultats de ce sondage. Selon la récente enquête menée par le Figaro Magazine sur le logement idéal des Français, il apparaît que la majorité de ces derniers

---

[180] Voir à cet égard l'article d'Yves Luginbühl «La demande sociale de nature et les espaces périurbains», *in* L'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions, Bergerie Nationale de Rambouillet, op. cit., pp. 11-16.

[181] CEVIPOF : Centre d'étude de la vie politique française.

[182] *in* Hervieu B. et Viard J., op. cit., p. 110.

[183] *in* Hervieu B. et Viard J., op. cit., p. 28.

«*rêvent*»[184] d'avoir une maison individuelle dans la campagne à proximité des villes. Ce choix est influencé par le cadre de vie et le calme d'abord et par la proximité des commerces et du lieu du travail ensuite.
Cependant, il est vrai, comme l'a montré Yves Luginbühl, que la campagne ne représente pas encore le paysage le plus apprécié par les citadins. Elle arrive, au même titre que la nature maritime et littorale, en seconde place, juste après le paysage idéal de la grande nature «sauvage» vierge de toute action humaine[185]. Et il est vrai aussi que l'image du paysage campagnard la plus recherchée par les citadins ne correspond pas aux modèles représentant la plaine agricole de la Beauce, les champs horticoles couverts de serres ou de tunnels en plastique ou plus généralement à l'agriculture intensive de l'époque contemporaine. Il s'agit d'une «*campagne de paysage d'Epinal*»[186] animée par la présence des animaux de ferme appartenant à des paysans qui vivent en parfaite harmonie avec la nature et qui entretiennent les bocages qui structurent l'espace et créent des brises-vent afin que la culture prospère et que le paysage reste attrayant : un paysage riche d'ambiances, de formes et de couleurs, un paysage où le citadin prend un plaisir immense à le découvrir et à le sillonner. Or, la majorité de paysages agricoles périurbains ne présentent pas ces caractéristiques. Mais, étant conscients de l'importance de l'enjeu économique que couvre cette demande citadine, les agriculteurs commencent, comme nous l'avons mentionné plus haut, à remodeler la morphologie de leurs bâtiments de fermes, à modérer les techniques de production (réduction de l'utilisation de produits polluants) et à introduire de nouvelles activités (fermes pédagogiques, cueillette, etc.). Sans être considérés comme les jardiniers de la nature urbaine puisqu'ils agissent sans perdre de vue la rentabilité et le profit, certains agriculteurs commencent à inventer une nouvelle forme d'agriculture que nous appellerons «agriculture paysagiste»[187].

En Tunisie, le développement de l'urbanisme dans les «zones floues», l'évolution de l'exode rural, les stratégies de développement agricole ont fait l'objet de nombreuses études. Mais les travaux ou enquêtes sur la demande sociale de nature et le rapport des Tunisiens à l'espace agricole sont très rares. C'est par l'intermédiaire des enquêtes que nous avons menées auprès d'un échantillon de la population tunisoise que nous avons tenté d'apporter quelques éléments d'appréciation des relations qu'ils entretiennent avec l'espace agricole. Les résultats de ces enquêtes que nous développerons dans la quatrième partie montrent qu'un phénomène semblable au cas français est en cours de construction. S'agit-il d'un vrai phénomène de société ou d'une simple mode importée des pays occidentaux voisins ?

---

184 Guéry C., «Le logement idéal des Français : une maison au calme, à proximité des commerces et du lieu de travail», in Le Figaro Magazine, cahier n°3, samedi 3 mai 1997, p. 147.

185 Luginbühl Y. «La demande sociale de nature et les espaces périurbains», *in* L'agriculture dans l'espace périurbain : des anciennes aux nouvelles fonctions, Bergerie Nationale de Rambouillet, op. cit., p. 12.

186 *in* Luginbühl Y., op. cit., p. 12.

187 Voir à cet égard l'article de Pierre Donadieu «L'agriculture peut-elle devenir paysagiste ?», in Les carnets du paysage, n°1, Actes Sud/ENSP, 1998, pp. 100-118.

> «*Aménager le territoire, c'est d'abord fondre ville et campagne dans nos usages et dans nos images et repenser la question agricole et forestière sous cet angle. De vastes parties du territoire doivent être mises en réserve notamment pour les loisirs des citadins*»[188], écrivait en 1996, Bernard Kalaora.

En France, en Tunisie et dans la plupart des pays du monde, mais en particulier dans les pays développés, les espaces agricoles et forestiers sont en train de changer de signification. Rurale ou urbaine, la campagne se confond avec les représentations de la «nature»[189]. Elle est calme, agréable, riante, propre, libre, belle, etc. Par la qualité de ses paysages bucoliques, elle devient (ou redevient dans les pays européens ou est en cours de devenir dans certains pays en voie de développement comme la Tunisie) un lieu apprécié par les citadins pour leurs loisirs et leurs résidences principales ou secondaires. La forêt, quant à elle, a perdu depuis quelques années, dans les perceptions sociales, sa fonction économique de source de production de bois pour occuper une fonction plutôt paysagère de source de production d'espaces de nature et de loisir. Par exemple, nous verrons qu'en Tunisie, pour combler le déficit des *ratios* en m^2/habitant d'espaces verts, les urbanistes chargés de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) du Grand Tunis, proposent d'aménager les espaces boisés fermés en parcs urbains susceptibles d'accueillir la population tunisoise[190]. Mais il semble que l'agriculture, en tant qu'espace vert ouvert, ne fasse pas encore partie de la politique «verte» du SDA.
En France où, selon les statistiques de l'INSEE, 75% de la population habite des communes urbaines, l'association des espaces agricoles aux programmes de planification urbaine s'annonce comme le meilleur moyen pour améliorer l'habitabilité des grandes villes. Les exemples grenoblois, val-marnois et rennais en sont l'illustration. Dans la région parisienne «*les espaces agricoles se sont vus définir de nouvelles fonctions dans le cadre de développement régional*», indique Isabelle Loraine de l'IAURIF[191]. Ces espaces sont devenus une composante fondamentale dans l'organisation des tissus urbains, non seulement en tant qu'espaces vides articulant les différents éléments de la trame urbaine, mais aussi en tant que lieux verdoyants, dynamiques et vivants où paysage rime avec production.
C'est ainsi que l'on a vu naître des processus nouveaux d'aménagement du territoire orientés et conditionnés par la participation et la volonté des usagers. «*Ni urbain, ni rural, le territoire est considéré aujourd'hui comme la finalité d'un projet social, d'un projet d'urbanité*»[192].
En 1996, lors du colloque «Paysage et agriculture»[193], sociologues, agronomes, géographes, paysagistes et urbanistes proposaient d'imaginer un autre mode de gestion de l'évolution urbaine (essentiellement aux limites de la ville), en donnant à l'espace agricole ouvert un rôle essentiel d'organisateur du tissu urbain par son intégration aux programmes d'aménagement et de développement paysager. Ils cherchaient, en effet, à redéfinir, selon les processus de transformation en cours et futurs, des modes de gestion nouveaux et spécifiques tant à l'échelle technico-économique que socioculturelle voire même environnementale.

---

188 Kalaora B., «Le culte contemporain de la nature», in Natures en tête, sous la direction de Gonseth M.O., Hainard J. et Kaehr R., Neuchâtel, musée d'ethnographie, 1996, p.101.

189 Eizner N., «De la nature de l'environnement», *in* Natures en tête, op. cit., p. 111.

190 *in* SDA du Grand Tunis, op. cit., p.114.

191 Loraine I., *in* Paysage et agriculture, op. cit., p. 105.

192 *in* Donadieu P. et al, op. cit., p. 171.

193 Paysage et agriculture : orientations de la recherche et préoccupations de la société ; Colloque organisé avec l'Ecole doctorale des Grandes Ecoles du Vivant d'Ile-de-France et le ministère de l'Environnement les 27 et 28 mars 1996.

De son côté, l'équipe «Agriculture urbaine» du laboratoire de recherches de l'ENSP de Versailles invite à une nouvelle gestion des espaces agricoles périurbains. Elle propose, notamment, que l'agriculture puisse contribuer à l'organisation spatiale du territoire urbain au même titre que l'espace ouvert de la ville classiquement traité en parcs et jardins. Il s'agit, selon les données géographiques, du concept de «parc de campagne» ou de «parc agricole urbain» que nous avons déjà évoqué. Pour ce faire, il est demandé à l'agriculture, hormis l'aspect productif incontournable, de remplir une nouvelle fonction qui soit à la fois spatiale, paysagère et environnementale, c'est-à-dire **une agriculture paysagiste** au sens large du terme. Les intentions de cette recherche sont de revitaliser et de maintenir l'agriculture comme garante de l'espace ouvert mais aussi comme un élément fédérateur d'un nouvel espace péri et intraurbain, comme une infrastructure de l'agglomération.
Dans cet objectif, le projet à l'étude suppose trois conditions essentielles :
- la sécurité foncière pour les agriculteurs garantie par les pouvoirs publics,
- un projet de paysage donnant un statut urbain aux parcelles agricoles,
- un contrat entre les agriculteurs et les pouvoirs publics précisant les droits et devoirs de chacun[194].

Désormais, les territoires agricoles entourant les villes ne doivent plus être considérés ni comme une réserve foncière, ni comme des décors immobiles, mais comme un espace multifonctionnel (économique, écologique et paysager) qui complète et «enrichit» la ville. Ils doivent acquérir une place, participer à l'évolution de l'espace et assurer une fonction organisatrice dans l'univers urbain ; telles sont **les fonctions de l'agriculture paysagiste**.
Mais si l'idée d'une agriculture paysagiste peut paraître réalisable et séduisante, son extension sur un territoire plus vaste soulève certaines questions qu'il convient d'étudier minutieusement :
- comment peut-on réorganiser l'espace agricole périurbain dans le cadre d'un aménagement paysager ?
- qui financera ces nouveaux aménagements ?
- quel nouveau rôle pourront y trouver les agriculteurs sans lesquels il n'existe pas d'espace agricole ? Celui de producteurs de paysage ?
- si c'est le cas, qui paiera les services rendus par ces agriculteurs dans leur travail de production de paysage ?
- en France comme en Tunisie, les conditions sociales et politiques sont-elles véritablement favorables à une nouvelle recomposition des espaces agricoles périurbains ?
C'est dans cette orientation que s'inscrit le principal objectif de notre étude.

---

194 Donadieu P. et Fleury A., *Programme de recherches Agriculture urbaine*, rapport final : 1994-1997, ENSP (laboratoire de recherches), Versailles, 1997, 108 p.

CHAPITRE **IV**

Le plateau de Saclay et la plaine de Sijoumi : deux sites de périurbanisation

Nous avons montré que le processus de périurbanisation et de transformation des espaces agricoles péri et intraurbains résulte de la combinaison de différents facteurs (économiques, sociaux et spatiaux) qui agissent, en général, de manière différente selon la culture et le degré de développement de chaque pays. Pour mieux comprendre les interactions entre les différentes dynamiques qui façonnent l'espace périurbain, nous avons comparé l'organisation et l'évolution de l'agriculture et des espaces de production agricoles dans deux zones périurbaines qui se trouvent dans deux pays différents, à savoir le plateau de Saclay, en France, et la plaine de Sijoumi, en Tunisie. Dans ce chapitre, destiné à définir le thème, la problématique, les objectifs et la méthodologie de la recherche, nous présenterons ces deux territoires et exposerons les raisons qui nous ont incitées à les choisir comme sites d'étude.

A - Le plateau de Saclay et la plaine de Sijoumi : deux sites d'étude à comparer

Le plateau de Saclay et la plaine de Sijoumi sont deux territoires essentiellement agricoles, mais particulièrement touchés par le phénomène de périurbanisation.
Si nous avons choisi ces deux sites particuliers, c'est qu'ils présentent des caractéristiques morphologiques et géographiques presque semblables, mais des intérêts, tant urbanistiques que paysagers, différents. Sur le plateau de Saclay, l'action urbanistique consiste à limiter les constructions, et l'action paysagiste à conserver et mettre en valeur les espaces agricoles en tant que structure indispensable à une nouvelle forme d'organisation des territoires périurbains. En revanche, sur la plaine de Sijoumi, les planificateurs urbains semblent privilégier une autre orientation : l'implantation d'une importante zone industrielle, l'extension du parc de logements sur plus de 1000 hectares et la création d'un parc urbain classique, pour compenser la perte d'espaces vides aujourd'hui occupés par l'agriculture.

Depuis au moins trois siècles, les terres du plateau de Saclay sont reconnues parmi les plus productives de la région francilienne, mais, proches de Paris, elles se trouvent régulièrement menacées par des implantations urbaines et des installations scientifiques. L'avenir de l'agriculture du plateau paraît incertain, car deux politiques sont possibles : maintenir l'équilibre rural-urbain aux portes de Paris en renforçant la continuité de la ceinture verte voulue par la Région ou, au contraire, s'engager progressivement dans un processus d'urbanisation comme l'avait prévu le Plan d'aménagement et d'organisation générale (PADOG) de la région parisienne de 1965.
Le choix du site saclaysien présente ainsi un intérêt double. Celui de comprendre l'évolution du mécanisme socio-politique élaboré pour attribuer à l'agriculture un nouveau rôle dans les politiques de développement et d'aménagement du territoire local et régional. Et celui de présenter les différentes stratégies développées par les agriculteurs pour s'adapter aux mutations de leur environnement social et spatial.
La plaine de Sijoumi est un territoire essentiellement agricole confronté, depuis les années 1960, à une pression urbaine de plus en plus forte. Il est largement convoité par

l'urbanisme spontané. L'effet de déstructuration provoqué par l'emprise de l'agglomération tunisoise sur le «*rif*» de la plaine de Sijoumi revêt des intensités variables qui se traduisent globalement dans le paysage de la région et spécialement dans l'interface ville/campagne. Le cas sijoumien présente ainsi de nombreux avantages pour l'étude de l'évolution des espaces agricoles périurbains tunisiens, car il fait l'objet de nombreuses mutations, notamment économiques par le biais de l'implantation de nouveaux équipements industriels. Mais contrairement au plateau de Saclay, aucune décision visant la conservation de l'agriculture de la plaine de Sijoumi dans un plan d'organisation urbaine n'a été prise. Au contraire, la plaine représente pour les auteurs[195] du SDA du Grand Tunis, un territoire idéal qui pourrait constituer l'axe majeur de l'extension de l'agglomération tunisoise.
De plus, en étant le premier site touché par le phénomène de «zones floues», la plaine de Sijoumi est le lieu idéal pour bien saisir les modalités spécifiques du rapport ville/campagne en Tunisie et avancer dans la connaissance des mécanismes qui permettent d'expliquer la transformation des espaces agricoles proches de Tunis ; ce qui nous permettrait d'apporter aux planificateurs urbains de nouvelles données susceptibles de les intéresser dans leur volonté de réguler ou de maîtriser les conflits régissant la périurbanisation.

B – Etudier les fonctions extra-agricoles de l'agriculture et leur prise en compte politique

Giovanna De Fano et Giovanni Grittani de l'université agronomique de Bari définissent l'agriculture comme un système complexe qui se compose schématiquement de deux sous-systèmes. Le premier, concerne la sphère économique et productive de l'activité agricole ; le second, plus complexe, porte sur les aspects extra-productifs comme les relations entre espace agricole et aménagement du territoire en général et urbain en particulier[196]. De ce double sous-système, l'intérêt de notre recherche à étudier le fonctionnement technique des exploitations agricoles et le rôle qu'elles jouent dans l'évolution socio-spatiale des territoires périurbains, tient de leur capacité à :
- contribuer au développement économique des bassins de production des grandes régions urbaines comme Paris ou Tunis,
- produire des espaces de nature variée (verger, potager, espace céréalier, prairies, *jnans*, etc.) bien appréciés par les sociétés citadines et qui sans cesse évoluent en fonction de la dynamique urbaine, des enjeux économiques et des stratégies des agriculteurs pour optimiser leurs revenus,
- participer directement et activement à la gestion des espaces et des paysages des aires périurbaines, c'est-à-dire à leur capacité à réguler et canaliser le processus de périurbanisation.
Ainsi, notre recherche propose, parmi ses **objectifs**, d'étudier les fonctions extra-productives que peut occuper l'agriculture périurbaine. A travers l'étude du plateau de Saclay, l'objectif est de montrer comment l'espace agricole, par ses fonctions extra-productives, a pu contribuer à la réalisation d'une nouvelle forme de planification cohérente des territoires péri et intraurbains. Dans le cas de la plaine de Sijoumi, l'objectif est, avant tout, d'attirer l'attention sur ces nouvelles fonctions susceptibles de conforter les mesures prises par les acteurs locaux et nationaux ainsi que par les planificateurs urbains pour sauvegarder durablement l'espace agricole entourant les grandes villes tunisiennes.

---

195 Groupement d'études URBACONSULT, URAM et BRAMMAH.

196 De Fano G. et Grittani G., «A systematic représentation of agriculture in métropolitain areas : a suggested approach», *in* Urbanisation et agriculture en Méditerranée : conflits et complémentarités, op. cit., p. 155.

Lorsque l'on s'interroge sur les caractéristiques de l'évolution du processus de transformation de la campagne sijoumienne ou saclaysienne d'une part, et sur la capacité de cette campagne à produire des espaces socialement reconnus en tant que paysage d'autre part, on se trouve confronté à une question centrale et à une série de quatre questions dérivées, autour desquelles s'articule la **problématique** de la présente étude. La question centrale est :

> **Comment et dans quelles conditions se construit une politique de paysage agri-urbain, notamment en France ? Cette politique est-elle compatible avec les systèmes de production de territoire des métropoles maghrébines, en particulier la métropole tunisoise, dite le Grand Tunis ?**

D'où découlent quatre nouvelles questions qui constituent les préoccupations scientifiques de la thèse :

- Quelles sont les causes qui sont à l'origine du processus de développement urbain induisant la transformation de l'espace agricole périurbain et quel est l'impact de la croissance urbaine sur les modes de fonctionnement et d'organisation des exploitations agricoles ?

- Quels sont les atouts et les limites des politiques publiques menées dans ce domaine ? Autrement dit, quel est le rôle joué par les acteurs publics et les planificateurs urbains en matière de politiques publiques de paysage, d'aménagement et de développement des territoires urbains pour maîtriser le phénomène de périurbanisation ? Et surtout, quelle place ont-ils attribué à l'espace agricole dans ces politiques ?

Cette question est importante parce qu'elle permet de comprendre et de définir, en France comme en Tunisie, les conditions et les modalités de prise en compte de l'agriculture dans les programmes de planification des zones périurbaines.

- Comment le rapport ville/campagne se construit-il, socialement et physiquement ?

- Dans quelle mesure l'analyse du rapport social à l'espace agricole contribue-t-elle à la compréhension du processus d'évolution des formes d'agriculture présentes dans les aires périurbaines ?

Cette question d'ordre sociologique permet d'approfondir les connaissances sur la cohérence ou l'incohérence de la demande sociale de nature et la réalité paysagère offerte par l'agriculture périurbaine.

C – Une analyse pluridisciplinaire

Conduite à une échelle pluridisciplinaire (histoire, géographie, sociologie, paysage, et agronomie), notre recherche met donc l'accent sur l'analyse des processus paysagistes de l'agriculture périurbaine dans le cadre de l'étude des relations qu'entretiennent les territoires agricoles saclaysiens et sijoumiens avec, respectivement, l'agglomération parisienne et tunisoise.

Cette étude s'est appuyée sur :

- la consultation du corpus bibliographique des vingt-cinq dernières années relatif au sujet que nous traitons.

- L'analyse de documents d'urbanisme (POS, SDAU, etc.), de photos aériennes et de la cartographie classique représentant les traces matérielles du paysage et de ses dynamiques et montrant l'organisation des territoires en question afin de mettre en évidence leur évolution spatio-temporelle et les effets induits par les différentes modalités de la croissance urbaine à l'espace agricole.

- L'analyse de certains modèles de représentation spatiale de la campagne saclaysienne[197] (cartes postales anciennes, photographies récentes, peintures anciennes et contemporaines, guides touristiques). Cette démarche consiste à analyser sur une longue période la succession des représentations sociales et culturelles qui ont agi, et agissent encore aujourd'hui, sur l'évolution du rapport social à l'espace saclaysien. Elle vise ainsi à révéler les enjeux de la spatialité dans l'analyse des dynamiques des territoires ruraux à proximité des grandes villes. En effet, nous cherchons à savoir, par le biais des images produites par les artistes et les photographes, la nature des motifs paysagers que ces derniers souhaitaient mettre en valeur. Il s'agit donc de préciser l'importance des images issues de la peinture, de la photographie et de la littérature pour comprendre l'évolution des pratiques des habitants et usagers des territoires représentés comme celle des aménageurs et des acteurs publics.

Mais pour l'essentiel, **la méthodologie de notre recherche** s'est bâtie sur une série d'enquêtes menée auprès des principaux acteurs des territoires saclaysien et sijoumien. Parmi ces derniers, on trouve les agriculteurs du plateau de Saclay et de la plaine de Sijoumi, les habitants de ces deux sites, les acteurs institutionnels et planificateurs urbains parisiens et tunisois et enfin les habitants du Grand Tunis.

C-1- Une enquête auprès des agriculteurs

C'est pour réunir des informations de base, tant sur la situation réelle des exploitations que sur leur avenir que nous avons mené cette enquête. Il s'agissait, en effet, de comprendre les dynamiques d'évolution des exploitations agricoles du plateau de Saclay et de la plaine de Sijoumi. Cette démarche a consisté à étudier la typologie des exploitations agricoles selon leur viabilité économique et leur position dans le contexte périurbain. Pour cela, nous avons établi une série de questions classées en quatre grands thèmes :
- Etat de l'appareil de production (le système de production, les terrains et leur utilisation, la main d'œuvre, le matériel, l'environnement socio-économique, etc.).
- Difficultés de fonctionnement (statut foncier, taille de l'exploitation, cheminement, etc.).
- Projets de développement (investissement, dimension de l'exploitation, combinaison des productions, commercialisation, etc.).
- Succession (la nature du successeur, comment se passera la succession).

Il était aussi question de déterminer avec précision les contraintes liées à la proximité de l'urbain et leurs conséquences sur le système de production, sur le fonctionnement ainsi que sur le rendement et le devenir de l'exploitation.
En nous basant sur les exemples des espaces agricoles du plateau de Saclay et de la plaine de Sijoumi, nous avons tenté de procéder à une analyse plus fine permettant de quantifier et qualifier les principales contraintes auxquelles doivent faire face les agriculteurs (vols, pillage, enlèvement des récoltes, décharges sauvages, etc.).
Selon la nature des contraintes, nous avons essayé de déterminer les différentes formes d'adaptation (si elles existent) mises en place par les agriculteurs afin de minimiser les problèmes liés au contexte urbain et évaluer les surcoûts engagés pour remédier à ces contraintes. Cette démarche avait pour ambition de :
- détailler avec précision la nature des contraintes, de remonter jusqu'à leurs causes et d'évoquer la nature des adaptations mises en place et leur incidence dans les systèmes d'exploitations,
- faire reconnaître les difficultés financières rencontrées par les agriculteurs,

[197] Cette analyse concerne uniquement le plateau de Saclay, car la plaine de Sijoumi n'a jamais fait l'objet de représentations artistiques ou photographiques.

- donner quelques références économiques susceptibles d'intéresser les acteurs qui interviennent dans la gestion des espaces périurbains, notamment dans leur volonté d'aider les agriculteurs à résister à toutes les tentatives de spéculation foncière, et dans leur ambition de protéger les espaces cultivés entourant les grandes villes.
La dernière partie de cette enquête a été consacrée à l'étude de la relation des agriculteurs avec leur milieu ainsi qu'aux regards qu'ils portent sur l'avenir du plateau et de la plaine.

C-2- Une enquête auprès des habitants

Trois questions nous ont amené à interviewer les habitants de la plaine de Sijoumi et du plateau de Saclay, à savoir :
- Comment les habitants vivent et décrivent leur territoire ?
- Quel regard portent-ils sur l'agriculture ?
- Les espaces agricoles font-ils partie des motifs paysagers saclaysiens et sijoumiens ?

L'enquête menée pour répondre à ce questionnement avait donc pour objectif premier d'étudier les différents types de relations qu'entretiennent les habitants avec leur territoire, ainsi que les modes d'appréciation et de description de l'espace agricole.
Il s'agissait de s'interroger sur les pratiques quotidiennes du plateau de Saclay et de la plaine de Sijoumi et sur la perception de ces sites par les habitants. A partir des différentes formes de représentations mentales, l'objectif était de déterminer, selon les réponses des usagers, les qualités paysagères et sociales de ces deux territoires en ayant à l'esprit que la connaissance de la représentation sociale des espaces agricoles est importante si l'on souhaite redéfinir la place de l'agriculture dans les aires périurbaines.
Dans la deuxième partie de l'enquête, nous avons incité les habitants à se projeter dans le futur pour voir comment ils appréhendaient la transformation de leur territoire. Et, pour mesurer leur volonté d'habiter un lieu dominé par l'agriculture, ainsi que leur attachement à l'idée de la campagne près de la ville, une série de questions sur le projet urbain du plateau de Saclay et de la plaine de Sijoumi (le pôle scientifique pour le premier et la zone industrielle de Mghira pour le second) a été élaborée. A travers les réponses proposées, nous avons essayé de déterminer les attentes locales en matière d'aménagement de leur territoire et au possible maintien de l'agriculture en tant qu'élément identificateur du paysage saclaysien et sijoumien.

C-3- Une enquête auprès des acteurs des politiques d'aménagement et de développement des territoires périurbains

La transformation des espaces agricoles dans les zones périurbaines résulte généralement de décisions prises par les acteurs institutionnels et mises en application par les planificateurs qui interviennent directement sur le fonctionnement des différentes composantes des aires périurbaines. C'est pourquoi nous les avons interrogés[198]. Nous avons cherché à connaître leur point de vue sur le rôle de l'espace agricole dans l'organisation du tissu urbain et dans la question de la préservation de l'agriculture non en

---

[198] Sur le plateau de Saclay, nous avons interrogé : le président du DIPS, l'urbaniste du DIPS, l'ancien et l'actuel vice-président du DIPS chargé de l'environnement, le président de l'UASPS, le président de l'association des AVB, le paysagiste de l'IAURIF, le chargé de mission de l'AEV au département de l'Essonne, l'ingénieur de la DRAF chargé du diagnostic agricole du plateau et l'inspecteur des sites à la DIREN chargé de la traduction du PAP dans le schéma directeur local.
Sur la plaine de Sijoumi, nous avons interrogé : le directeur général de l'Aménagement du territoire, l'urbaniste du ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (MEAT) chargé du suivi du SDA du Grand Tunis (GT), le chef service de la cellule aménagement industriel du MEAT chargé des études de l'aménagement de la zone de sebkha de Sijoumi, l'urbaniste général du district de Tunis (DT) chargé de l'expertise technique du SDAGT, l'urbaniste en chef du DT chargé de l'étude d'aménagement de la plaine de Sijoumi, l'architecte en chef de la commune de Tunis chargé du suivi du SDAGT, l'ingénieur en chef du ministère de l'Agriculture chargé du suivi du SDAGT, deux urbanistes privés chargés de l'élaboration du SDAGT et du schéma de développement de la zone de Sijoumi, un agronome privé chargé de l'élaboration de l'étude des systèmes agricoles traditionnels du périurbain tunisien et les présidents de l'URAPT, de l'APE et de l'AAFE, membres de la commission d'étude du projet «Cité Durable» de la plaine de Sijoumi.

tant que réserve foncière ou activité économique de production de biens alimentaires mais en tant que lieu de nature, de loisir, de récréation et outil d'urbanisme susceptible de contribuer à la réorganisation du territoire urbain. Autrement dit, nous avons cherché à attirer leur attention sur un espace urbain relativement négligé mais susceptible de présenter un intérêt important pour la planification et la gestion du développement urbain.

L'objectif principal de cette enquête était de comprendre ce que représente, selon ces acteurs, un espace agricole situé à l'intérieur ou en périphérie des grandes villes et à définir leur position sur la possibilité de construire un tissu urbain avec des espaces agricoles.
Parmi les questions que nous leur avons adressées figure celle qui cherche à savoir si, par exemple, les espaces agricoles du plateau de Saclay ou de la plaine de Sijoumi peuvent devenir, au même titre qu'un parc urbain, un outil d'urbanisme capable de réorganiser le territoire. En effet, il semble particulièrement intéressant de voir si le cadre agricole devient ou non porteur d'une image paysagère.

C-4- Une enquête supplémentaire auprès des habitants du Grand Tunis

En France, les travaux d'Yves Luginbühl, de l'équipe du laboratoire de recherches de l'ENSP de Versailles, de Bernard Kayser et les enquêtes du ministère de l'Environnement, de Jean Viard et Bertrand Hervieu, pour ne citer que ceux-là, ont permis d'identifier et d'évaluer le rapport des Français à l'espace, la nature, la ville et la campagne. Et c'est par le biais des résultats de ces travaux que certains chercheurs et aménageurs (urbanistes, agronomes, paysagistes, architectes) tentent actuellement de proposer une nouvelle approche de la problématique périurbaine.
En Tunisie, la communauté scientifique ne s'est pas encore penchée sur ce sujet. Pour ce faire, nous avons conforté la démarche par une enquête supplémentaire réalisée auprès de 110 habitants du Grand Tunis, résidant aussi bien dans le milieu urbain que rural, en vue d'apporter quelques éléments sur la nature de leur rapport à l'espace.
La démarche a consisté à plonger dans l'imaginaire des Tunisois, à voir ce qu'était le paysage ou plutôt ce que représentait, pour eux, le terme «*mandhar jamil*» (beau paysage).
Afin d'éviter toute confusion terminologique, et pour élargir le champ d'investigation et avoir des réponses précises, quatre termes ont préalablement été évoqués, en langue arabe, pour ensuite être définis par les enquêtés : «*mandhar jamil*», «*tabïa*» (nature), «*rif*» (campagne) et «*médina*» (ville).
Dans une seconde étape, nous avons cherché à identifier les pratiques de loisirs des Tunisois et à déterminer leur «désir paysager», autrement dit, voir s'il existe chez les citadins de Tunis un besoin de nature et de paysage, même si la notion de vacances, de loisirs ne domine pas la culture des Tunisiens. La question qui a été posée pour cerner ce désir est : quel est le lieu que vous appréciez le plus pour passer vos vacances (montagne, mer, forêt, «*rif*», ville, désert, etc.) ?
Dans la troisième et dernière partie de l'enquête, consacrée à l'étude des représentations sociales du «*rif*» entourant la capitale, nous avons voulu connaître et faire reconnaître le point de vue des Tunisois sur la transformation des «*hinchir*» (espace céréalier) et des «*souani*» (potagers, vergers) en zones d'habitat et d'activités. Pour atteindre cet objectif, six questions ont été posées :
- Préférez-vous vivre en ville ou au «*rif*» ? Pourquoi ?
- Pensez-vous que l'agriculture autour de la capitale soit très présente, peu présente ou résiduelle ?
- Comment envisagez-vous l'avenir de l'agriculture autour de Tunis (disparaît, n'évolue pas, augmente, etc) ?
- Quels sont, selon vous, les avantages (nature, cadre de vie, paysage, produits agricoles) et inconvénients (encombrement, odeurs, bruit, pollution) de l'agriculture tunisoise ?

- Pensez-vous que l'agriculture contribue au «*mandhar jamil*» (paysage) de l'agglomération tunisoise et à votre cadre de vie ?
- Pensez-vous qu'il faille préserver les espaces agricoles autour de la capitale ? Pourquoi et comment ?

Afin de cerner les nuances et la complexité des idées évoquées par une population hétérogène, de laisser le temps aux enquêtés de s'exprimer pleinement et d'avoir des réponses à la fois fiables et riches d'informations, les enquêtes ont été menées sur le mode d'un entretien semi-directif. Enquêtes qui, réalisées sur le plateau de Saclay d'une part et la plaine de Sijoumi d'autre part, nous ont permis de mettre en évidence l'importance des projets sociaux dans le déroulement des processus de transformation des espaces agricoles périurbains.
Avant de passer à l'analyse approfondie de ces deux sites, il convient d'abord d'exposer en premier lieu les caractéristiques géographiques et paysagères propres à chacun d'eux.

D - Le plateau de Saclay : une entité géographique fortement individualisée

Situé à 20 kilomètres au Sud-Ouest de Paris, à une altitude moyenne de 150 mètres environ, sur les départements des Yvelines et de l'Essonne, le plateau de Saclay fait partie de l'aire périurbaine de la région parisienne. Extrémité Nord-Ouest de l'Hurepoix, le plateau est nettement délimité par la vallée de la Bièvre au Nord, la vallée de l'Yvette et de la Mérantaise au Sud, la ville de Palaiseau à l'Est et la plaine de Trappes à l'Ouest. Le territoire saclaysien se présente ainsi comme une «presqu'île», large de 6 kilomètres et long de 13 kilomètres, composée d'importants espaces ouverts à la fois isolés au dessus des vallées voisines et enfermés entre les lisières boisées d'une part et les franges urbaines d'autre part.

Figure 4 : Plateau de Saclay ; plan de situation

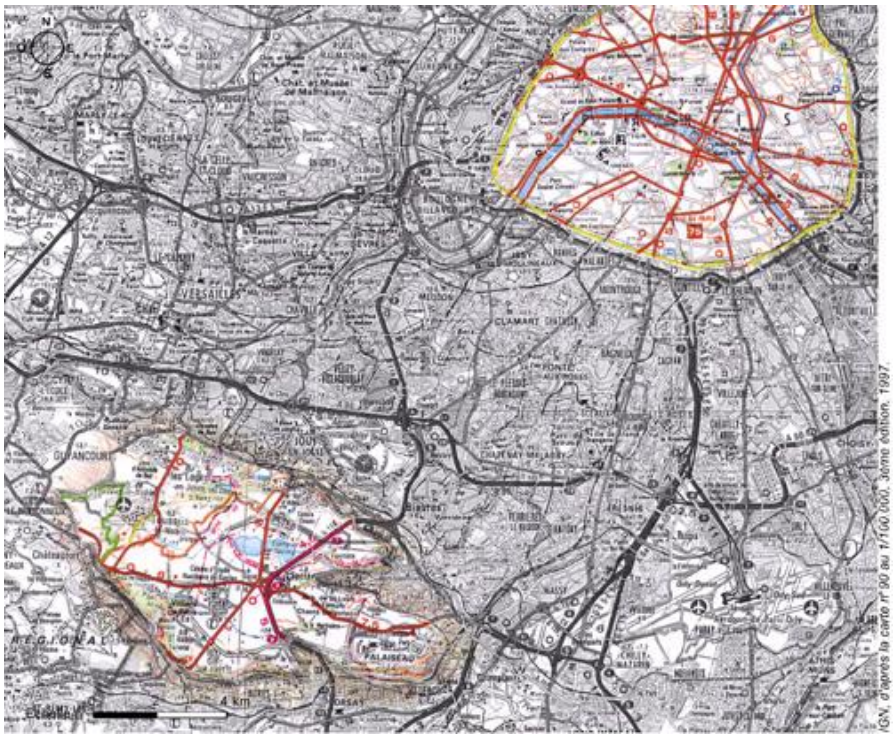

Le territoire du plateau regroupe quinze communes, dont trois en son centre, Saclay Toussus-le-Noble et Saint-Aubin, et douze sur son rebord, à savoir Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Bièvres, Bures-sur-Yvette, Igny, Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Vauhallan et Villiers-le-Bâcle. Quatorze de ces quinze communes se sont regroupées pour constituer le District du Plateau de Saclay (DIPS) en vue d'assurer la gestion et la planification urbaine du plateau.
Bien «qu'assiégé» par d'énormes pôles scientifiques et techniques et un tissu urbain dense et continu, le plateau de Saclay a su préserver son caractère agricole et rural reflétant ainsi l'image du paysage typique de la grande culture céréalière du Bassin parisien. Le plateau est reconnu comme le siège d'une agriculture dynamique, mais très proche de milieux urbains en pleine expansion ; sa position géographique en fait un enjeu d'importance régionale.
Avec plus de 2600 hectares d'espaces agricoles, sur une superficie totale de 5000 hectares, il représente le quatrième espace ouvert de nature agricole et rurale d'importance de la ceinture verte de Paris[199]. Grâce au faible relief et à la rareté des écrans, une image d'ouverture se ressent fortement en de nombreux points du plateau, notamment depuis les axes routiers Sud (D36 et N118) et dans toute la partie Ouest[200]. Cette image d'espace ouvert contribue à la perception du plateau comme une entité géographique à part entière, individualisée par l'aspect assez plat de sa topographie et l'abondance de champs céréaliers ouvrant sur des horizons larges et lointains.

Figure 5 : Le plateau de Saclay, un vaste espace ouvert

Hormis son caractère agricole, l'identité paysagère du plateau est marquée par la présence d'autres éléments, soit naturels tels les versants boisés dont certains font partie du PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse et les étangs de Saclay qui drainent plus de 1500 hectares, soit urbains comme les églises et tout particulièrement les équipements scientifiques mis en valeur par les grands horizons de la plaine saclaysienne. Ces équipements ont fait du plateau un pôle d'excellence scientifique de réputation internationale.

---

199 Les trois premiers sont le secteur agricole de la Vieille France au Nord de Paris, le plateau d'Evry au Sud et la plaine de Versailles à l'Ouest.

200 IAURIF, *Plan d'actions paysagères du plateau de Saclay ; diagnostic et orientations*, DIPS, Région d'Ile-de-France et Agence des espaces verts, juin 1994, p. 8.

E - La plaine de Sijoumi : un vaste espace, vert et ouvert, à l'ouest de Tunis

Situé à 15 Km au Sud-Ouest du centre de Tunis, la plaine de Sijoumi, touchée par le processus de métropolisation de la capitale tunisienne, fait partie de la zone périurbaine de l'agglomération tunisoise. Longue de plus de 10 kilomètres et large de 8 kilomètres, la partie de la plaine qui fait l'objet de notre étude est délimitée par le pôle urbain de Bardo qui s'étale jusqu'au croisement de la GP5 avec le Canal Medjerda-Cap-Bon au Nord, la ville de Fouchana et la RN 23 au Sud, la frange de la zone industrielle de Ben Arous à l'Est et le canal Medjerda-Cap-Bon à l'Ouest. Notre périmètre d'étude fait donc partie du Gouvernorat de Tunis et concerne la quasi-totalité du territoire administratif de l'arrondissement de Sidi H'cine Sijoumi et une partie de celui d'El Hraïria.

Sur le plan géographique, la plaine, située à l'extrémité Sud du bassin de Manouba-Sijoumi, se distingue par :

- la forte présence du plan d'eau de la sebkha de Sijoumi qui s'étend sur près de 2800 hectares,
- un relief relativement plat dont l'altitude varie de 10 mètres vers les berges du lac à 60 mètres aux abords du canal[201],
- et par la traversée, estimée à 14 kilomètres, du canal Medjerda-Cap-Bon venant du Nord-Ouest du pays pour arroser les orangeraies et les espaces maraîchers du Cap-Bon.

Figure 6 : Plaine de Sijoumi ; plan de situation

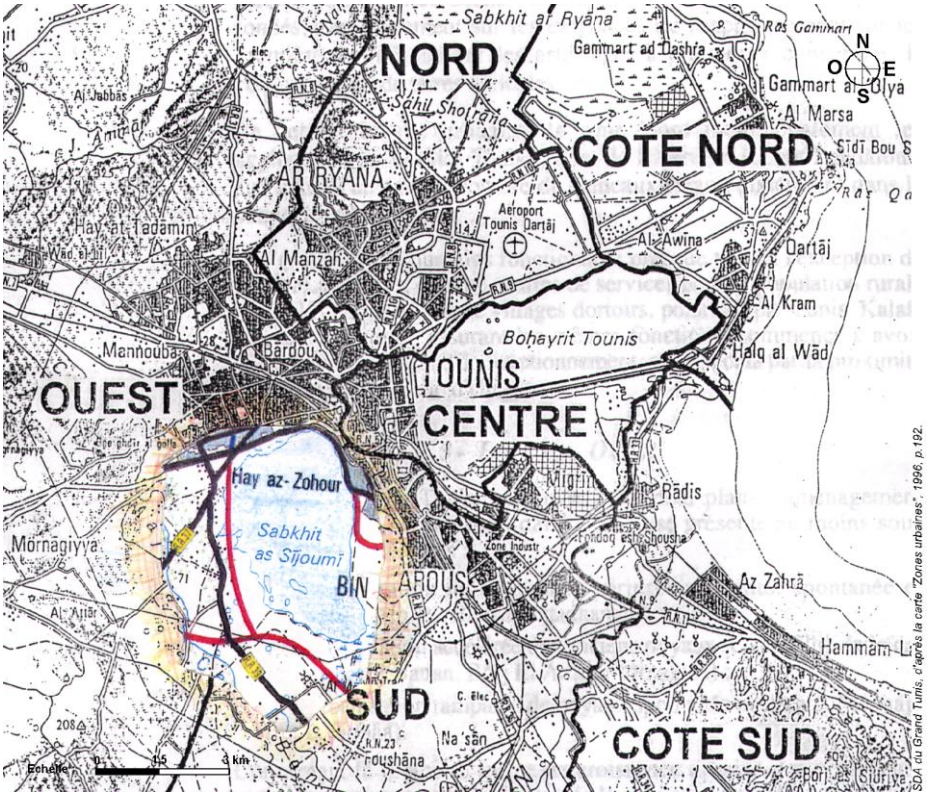

La structure paysagère de la plaine est marquée par une ligne de crête principale disposée de façon parallèle à la direction générale Nord-Ouest/Sud-Est, partageant ainsi l'espace sijoumien en deux unités géographiques :

---

201 District de Tunis, *Plan d'aménagement urbain de la zone Ouest de Tunis : Arrondissements d'El Hraïria et Sidi H'cine Sijoumi*, Rapport de présentation, Commune de Tunis, mai 1994, p. 4.

- la première, dont la pente de terrain varie de 0 à 5%, est occupée par la sebkha, les zones inondables qui l'entourent et les espaces agricoles à l'Est de la route régionale (RR) 39,
- la seconde couvre l'ensemble de l'espace agricole situé entre la RR39 et le canal Medjerda-Cap-Bon. Sa pente est comprise entre 5 et 10%.

Le faible relief, conforté par l'absence d'écrans urbains (tours, immeubles, etc.) et par la rareté de masses boisées[202], confère à la plaine le statut particulier d'un vaste espace ouvert où la vue porte parfois à plusieurs kilomètres, notamment depuis les chemins ruraux longeant le canal Medjerda-Cap-Bon.

Avec les 2800 hectares de la sebkha qui, gorgés d'eau en hiver offrent un paysage semblable à celui d'un lac, et se transforment, en été, en une large cuvette blanche occupée par une mince couche de sel ; avec près de 3000 hectares d'espaces agricoles variés (céréaliculture, culture maraîchère, arboriculture fruitière, oléiculture, etc.), la plaine sijoumienne offre une image paysagère de qualité, due aux champs cultivés et à l'abondance d'horizons lointains ponctués d'anciens corps de fermes italiennes et françaises de l'époque coloniale. Et c'est grâce à cette image qu'elle se présente, encore aujourd'hui, comme le premier espace ouvert de nature agricole et rurale valorisant l'environnement urbain de toute la région Ouest de l'agglomération tunisoise.

Figure 7 : La plaine de Sijoumi, un vaste espace vert et ouvert

Mais la proximité de Tunis la rend de plus en plus fragile. La prolifération de noyaux urbains, souvent clandestins, au cœur de la zone agricole, l'étalement du réseau routier, l'extension croissante de la ville de Sidi H'cine et l'accumulation de sites industriels le long des berges du lac[203] tendent à transformer le paysage «*rifien*» (rural) de la plaine en un véritable «patchwork» spatial dans lequel l'agriculture a du mal à s'adapter aux contraintes imposées par le développement incohérent du tissu urbain. Aujourd'hui, la plaine de Sijoumi semble traverser une période de transition où l'urbanisation naissante risque de supplanter définitivement le paysage agricole de l'Ouest tunisois.

---

202 Les vergers et les oliveraies ne sont pas considérés comme des masses boisées denses, car la taille des arbres dépasse rarement les 3 mètres et la distance de plantation entre et sur la ligne varie de 10 à 15 mètres.

203 District de Tunis, *Plan de restructuration de la zone Ouest de Sijoumi*, Rapport de synthèse, Direction des Etudes et de la Planification, février 1987, p. 2.

Conclusion

La période qui a suivi le développement industriel des années 1950 a été marquée par une profonde mutation dans la manière de produire l'espace, et tout particulièrement l'espace urbain. Dans tous les pays du monde, les transformations structurelles de la ville liées essentiellement à une concentration importante de population dans les grandes agglomérations urbaines se sont traduites par l'intensification de l'urbanisation aux dépens des espaces naturels et agricoles les plus proches. De ce phénomène d'intensification urbaine émerge un nouveau système de production territoriale : la périurbanisation.

La périurbanisation est actuellement reconnue, en particulier dans les pays développés, comme produisant une nouvelle entité territoriale où coexistent des quartiers d'habitation de typologie et de morphologie diverses, des zones d'activités, des habitants de catégories sociales variées et des exploitations agricoles. La confrontation directe de ces composantes sur un même espace laisse apparaître des conflits et des alliances entre les acteurs et les habitants de ces territoires.

Depuis quelques dizaines d'années, on ne parle plus de centre-ville uniquement, mais aussi de «*péri-centre*»[204]. D'un périmètre étroit, la ville s'est étalée pour occuper un territoire plus important et prendre la forme de ce que la société contemporaine appelle «métropole» et les sociologues, comme G. Dubois-Taine et Y. Chalas, *ville émergente*[205] dont les limites restent encore à définir et dont les principes de fonctionnement s'opposent à ceux de la ville compacte.

Devant l'éclatement des villes, qui les a transformées en une *métapole*[206] démesurée, les pouvoirs publics ont cherché, et cherchent encore aujourd'hui, à inventer un nouveau programme de planification et d'intervention pour éviter d'accentuer la désarticulation et la désagrégation de l'espace, d'une part, et pour stopper l'étalement urbain sur les territoires agricoles environnants, d'autre part. Dans les pays en voie de développement, ces mesures restent assez limitées. A l'inverse, c'est-à-dire dans les pays développés, les actions publiques de gestion des territoires périurbains, de protection et de valorisation de l'agriculture urbaine se multiplient. Certaines sont déjà, comme en France par exemple, appliquées (ZNE, PNR, ceinture verte, etc.) et d'autres sont encore à l'étude ou en cours d'application (chartes paysagères, plan de paysage, parc de campagne, etc.). La plupart de ces actions visent la mise en paysage des espaces naturels périurbains, et en particulier des espaces agricoles. Il s'agit en effet d'actions qui s'insèrent dans de nouvelles politiques d'aménagement du territoire fondées sur l'utilisation du paysage comme concept d'analyse et de régulation des processus agri-urbains.

L'émergence de ce type de politique «verte» ne s'est pas produite dans le seul but d'aérer le tissu urbain et de fixer ses limites, mais aussi pour répondre à une demande croissante de la société citadine en quête d'un cadre de vie agréable.

C'est pour saisir les processus de transformations des espaces agricoles périurbains, trouver des solutions et mettre en lumière les projets illustrant la capacité de l'agriculture à valoriser et à organiser le territoire des nouvelles formes de villes (villes-campagne), que nous avons centré notre recherche sur l'étude des sites particuliers de la plaine de Sijoumi et du plateau de Saclay.

---

204 «*Le péri-centre représente les zones intermédiaires entre le centre ville et la banlieue*» ; Laborde P., *les espaces urbains dans le monde*, Editions Nathan, 2ème édition revue et augmentée, 1997, p.162.

205 *in* Dubois-Taine G. et Chalas Y. op. cit., 286 p.

206 Ascher F., *Métapolis*, L'Aube 1995.

DEUXIEME PARTIE

LA CONSTRUCTION DU TERRITOIRE ET DES PAYSAGES DU PLATEAU DE SACLAY

L'état actuel du plateau se révèle comme l'aboutissement d'un passé dont l'évolution a répondu à des vicissitudes économiques, sociales et urbanistiques dans un cadre physique relativement stable. Pour connaître la physionomie actuelle du plateau et la place que celui-ci occupe dans l'enveloppe urbaine de la région parisienne, il nous a fallu procéder à une recherche historique déterminant, sommairement, les différentes phases du processus de transformation de la campagne saclaysienne.

Ainsi, nous avons analysé, par étapes chronologiques, les principales phases de l'évolution spatiale et sociale qui ont abouti aux formes actuelles, et nous avons saisi, grâce à l'analyse du passé lointain, le mécanisme complexe qui a régi la mise en paysage de l'agriculture saclaysienne dans un milieu fortement urbanisé (pôles scientifiques et technologiques, universités, grandes écoles, etc.).

La recherche historique que nous avons menée s'est limitée à la période comprise entre le XVIIè et la fin du XXè siècle, autrement dit depuis l'installation du réseau de drainage jusqu'à l'avènement des établissements scientifiques de l'époque actuelle.

Dans le deuxième chapitre, consacré à l'étude des représentations artistiques de la vallée de la Bièvre et du plateau de Saclay, nous avons tenté d'analyser les divers rapports d'un groupe d'artistes (peintres, poètes, voyageurs et photographes) avec les différents espaces du plateau qu'ils ont peints ou décrits, et les éventuelles transformations d'usage de ces mêmes espaces induites par leur travail.

Il s'agit, en effet, de faire un tour d'horizon de ce que nous savons sur ces artistes, sur les conditions sociales et politiques du moment et surtout de définir les modèles artistiques représentant l'espace saclaysien. En ce qui concerne ces derniers, nous ne nous sommes pas intéressés à leur valeur esthétique mais sommes restés uniquement dans un cadre objectif qui consiste d'une part à analyser l'interrelation entre les œuvres des artistes et les espaces représentés et d'autre part à spécifier les caractéristiques et les propriétés de ces modèles en formalisant, pour chacun d'entre eux, le ou les objectifs que les artistes ont cherché à atteindre en les produisant.

CHAPITRE **I**

La formation du territoire saclaysien : trois siècles de transformation

A - Un plateau mal drainé

Avant le XVIIè siècle, la majeure partie du plateau était une immense plaine marécageuse où ont sévi de nombreuses épidémies de fièvre typhoïde. Il a donc fallu attendre la fin de ce même siècle et l'installation d'un réseau de drainage pour que cette terre devienne l'une des plus riches et productives de l'Hurepoix et que disparaissent toutes les épidémies. A ce sujet, les travaux de recherche de certains historiens[207] concluent que l'occupation agricole et humaine du plateau a été tardive en raison de la nature marécageuse des sols. A la même époque, la géographe Lucile Coupet présente le plateau comme un territoire entièrement marécageux, froid, balayé par les vents, au sol lourd et difficile à travailler[208].
Par ailleurs, les découvertes des fouilles archéologiques de Daniel Gigagnon et des archéologues de l'Association artistique et culturelle du CEA de Saclay qui, en 1993, ont mis au jour les vestiges d'une ferme gallo-romaine sur le site du Moulon, laissent imaginer qu'une activité agricole existait sur le plateau depuis au moins le IIè siècle ap. J.C.
Daniel Gigagnon confiait d'ailleurs, en 1996, à un journaliste d'une revue locale, qu'il existait, hormis la ferme découverte, plusieurs autres fermes sur le plateau et notamment à l'Est, du côté de l'université d'Orsay[209].
De leur côté, les historiens auteurs du «petit guide vert de la vallée de la Bièvre», estiment que le plateau comptait, au XIIè siècle, près de 1000 hectares de terres cultivables qui étaient principalement occupées par des cultures céréalières, autrefois rattachés au duché de Chevreuse[210]. Les céréales les plus fréquemment cultivées à Saclay semblaient être le blé méteil (mélange de froment et de seigle) et l'avoine dont la production ne dépassait pas les 9 hl par hectare[211]. Cependant, la rareté des manuscrits ne permet pas de décrire explicitement l'occupation humaine et agricole de l'ensemble du plateau avant le XVIIè siècle. Même la carte de Tassin (1637) et celle de l'Académie Royale des Sciences, établie en 1678, n'en présentent qu'une lecture simple et rudimentaire.
Néanmoins, nous savons, grâce aux recherches de Jean Jacquart[212], que jusqu'à la fin du XVè siècle, la propriété des terres agricoles saclaysiennes était essentiellement partagée entre les seigneurs et les communautés religieuses (quelques bourgeois parisiens[213] ayant profité de la désertification des villages du plateau causée par la Guerre de Cent Ans) et, à la fin du XVIIè siècle, par quelques officiers généreusement dotés par Louis XIV.

---

207 Parmi ces historiens, on trouve Brossard M., Touraine C., Arnault G., Rimbert G. et Bécu G., auteurs de l'ouvrage *Igny Saclay : chroniques*, et Pizzorni-Itié F., auteur de l'ouvrage *La haute Vallée de la Bièvre, une histoire au futur*.

208 Coupet L, *Etude humaine de la région d'entre Limours et Versailles*, D.E.S., Paris, 1948, p.12.

209 Plein Sud n°24, octobre 1996.

210 Amis de la vallée de la Bièvre, *Le petit guide vert de la vallée de la Bièvre ; Verrières-le-Buisson, Igny, Bièvres, Jouy-en-Josas, Saclay, Les Loges-en-Josas, Buc, Guyancourt*., I.P.O 1982, p. 54.

211 Bezard Y, *La vie rurale dans le sud de la région parisienne de 1450 à 1560* ; librairie de Paris Firmin-Didot et Cie, 1929, p.145.

212 Jacquart J, *La crise rurale en Ile-de-France 1550-1670,* librairie Armand Colin, 1974.

213 Le bourgeois parisien le plus connu qui cultivait les terres du plateau était Jean Merault, propriétaire de deux fermes et d'une exploitation agricole de 200 hectares sur le terroir d'Orsigny, hameau de Saclay. in Pizzorni-Itié F., *La haute Vallée de la Bièvre, une histoire au futur* ; édition et publication des AVB, 1982, pp. 28-45.

Figure 8 : Le plateau de Saclay en 1678 (d'après la carte de l'Académie Royale des Sciences)

Archives Départementales des Yvelines, série Fi feuilles 4 et 5.

Les grands bourgeois parisiens, les officiers de Louis XIV et les religieux, déjà bien implantés sur le plateau et les vallées alentour, représentent les classes sociales qui ont profité le plus de l'expropriation paysanne survenue au XVIIè siècle et qui a fortement touché le plateau de Saclay. A propos de la vie quotidienne de cette population paysanne qui habitait le plateau et cultivait ses terres, peu d'informations sont disponibles si ce n'est qu'elle devait être bien pauvre et accablée par les impôts.

En ce qui concerne l'aspect morphologique du plateau pendant la période antérieure au XVIIè siècle, J. Jacquart nous fournit une des rares descriptions précises, inspirée d'un terrier de 1550, du paysage saclaysien[214] :
«*Lorsque après avoir monté la montaigne, on débouchait sur le plateau de Saclay, c'était le Longboyau que l'on croyait retrouver : une route droite, une plaine rase, de gros villages tassés autour de leur église, des hameaux groupant, comme à Limon, à Villeras, à Orsigny, quelques maisons autour d'une grande ferme. De nouveau, les labours dominaient, couvrant, par exemple 80% du sol de la seigneurie de Trappes. Mais certains traits originaux différenciaient ces plateaux de Saclay, de Trappes ou de Magny.*
Le sous-sol imperméable retenait de nombreux étangs, qui furent plus tard drainés pour fournir au château et au parc de Versailles les eaux qui leur faisaient défaut. Sur leurs bords, des saules et des osiers poussaient. Dans les champs, des arbres de plein vent rompaient la monotonie du paysage. Des 108 pièces de terre appartenant à Jean Mérault, bourgeois de Paris, autour d'Orsigny et arpentées en 1576, plus du tiers sont décrites avec des arbres : ici, un poirier et un chêne, là, une aubépine et deux poiriers, quelques pommiers, là encore, sur une pièce de quatre hectares, 23 arbres d'espèces diverses. On ne trouvait rien de semblable sur le plateau inférieur. Mieux encore, certaines pièces de labours s'entouraient de fossés, qui servaient de rigoles de drainage, voire même de haies vives».
Cette description de seconde main nous permet d'admettre l'existence d'espaces agricoles marquant fortement la physionomie de la plaine marécageuse de Saclay.

*
* *

Jusqu'à la fin du XVIIè siècle, comme partout ailleurs, le drainage naturel du plateau était insuffisant : les pratiques agricoles restaient traditionnelles, les techniques culturales étaient encore archaïques et les mares qui couvraient une partie importante du territoire portaient des noms très significatifs comme «mare aux rats» ou «mare malheureuse». En effet, tout au long de la période précédant la fin du XVIIè siècle, l'évolution du plateau était trop lente pour que nous puissions percevoir des changements notables. De plus, les sources historiques étant pauvres, rares et contradictoires, il nous semblait difficile de fournir des détails. Ainsi, notre travail se contentera de développer et d'analyser l'évolution du plateau durant la période allant de l'installation du réseau hydraulique jusqu'à nos jours.

B - L'installation des rigoles

C'est à partir de 1670 que le plateau connaît sa première transformation importante. Transformation qui fait suite à l'installation du réseau hydraulique survenue avec la création du parc du château de Versailles.

B-1- La politique de Louis XIV est à l'origine du processus de transformation du territoire saclaysien

Depuis son plus jeune âge, Louis XIV, alors résident au château de son père à Saint-Germain-en-Laye, appréciait tout particulièrement le petit château de Versailles et se plaisait à y organiser des divertissements et fêtes.

---

214 *in* Jacquart J., op. cit., p. 61.

En 1670, le jeune roi prit la décision officielle de faire de ce lieu sa résidence principale. Cependant, il décida de le réhabiliter et de le transformer non seulement en un simple château, centre administratif et lieu d'accueil de la cour versaillaise mais également en un vaste parc royal qui devait surpasser tous les autres parcs européens.
Passionné par les jeux d'eau, les fontaines et les plans d'eau, Louis XIV demanda au paysagiste Le Nôtre de concevoir un projet faisant une large place à des aménagements hydrauliques (fontaines, bassins, etc.). Mais avant même que les terres destinées à l'extension du parc ne soient acquises, la question de l'approvisionnement en eau des fontaines par simple gravité, fut sérieusement posée. Les raisons de cette inquiétude se résument au fait que la ville de Versailles se trouvait dans une région marécageuse où ne coulait ni fleuve ni rivière importants, et que les eaux déjà retenues dans le petit étang près du hameau de la Minière dit «l'étang du Val»[215], destinées à alimenter le château de Versailles alors pavillon de chasse de Louis XIII, n'étaient plus en mesure de couvrir tous les besoins hydriques qu'exigeait la nouvelle demeure du roi.
L'eau étant donc indispensable à la réussite du parc, tous les moyens furent employés pour l'obtenir en quantité importante et avec la pression nécessaire pour les jets des fontaines.

B-1-1- En quoi consiste le projet du Roi ?

Pour cet immense projet, Louis XIV chargea son ministre Colbert de financer et de contrôler le déroulement des travaux et aussi de mettre en chantier cette entreprise afin de pouvoir récupérer, au plus vite, les eaux nécessaires au bon fonctionnement du parc du château.
Le défi semblait difficile à relever et l'entreprise très ardue, car le cours de la Bièvre est dans une direction opposée à Versailles et sa vallée située à un niveau plus bas que la ville. Afin de relever ce défi, Jean-Baptiste Colbert regroupa les meilleurs architectes, paysagistes, ingénieurs et contrôleurs de France : Jules Hardouin-Mansard, André Le Nôtre, Louis Le Vau, et son ami architecte et entrepreneur-maçon Thomas Gobert.
En 1675, Gobert, nommé intendant et ordonnateur des bâtiments du roi, devient l'ingénieur et le constructeur des ouvrages hydrauliques qui alimenteront en eau le château. Entre 1678 et 1680, le couple Colbert-Gobert met à l'étude puis ordonne la mise en œuvre des trois importants projets d'alimentation en eau :
- les étangs supérieurs de Trappes et d'Arcy qui collectent les eaux de la plaine de Trappes jusqu'à la forêt de Rambouillet ;
- les étangs inférieurs qui collectent les eaux de Saclay d'altitude plus élevée que Versailles ;
- la machine de Marly qui remonte les eaux de la Seine sur la plaine de Louveciennes[216].
A la fin de l'année 1680, Colbert demanda à Gobert de faire une étude précise du plateau qui s'étend de Palaiseau jusqu'à Châteaufort, Voisins et Guyancourt, autrement dit le plateau de Saclay. L'étude consista à déterminer tous les moyens et possibilités permettant de recueillir sur les 5000 hectares du plateau les eaux superficielles (30 millions de m^3) et de les amener par des aqueducs jusqu'au château de Versailles. Il effectua d'abord un relevé de terrain pour déterminer les points bas où il pouvait rassembler les eaux puis modela les légères pentes du plateau afin de drainer vers son centre les eaux pluviales qui seront collectées dans un étang situé entre Saclay et Villeras. A la suite de ce premier relevé, Gobert élabora une première proposition qu'il soumit à Colbert.
Deux étangs furent prévus (au pré Clos sur la commune de Buc et à Saclay) ainsi que deux pièces d'eau (Orsigny et le Trou Salé sur la commune actuelle de Toussus), et deux réservoirs à Buc avant le passage de la vallée. Cinq circuits de rigoles de collecte furent projetés : le circuit derrière Vilars, ceux de Saclay à Palaiseau, du Pré Clos, des Loges et

---

215 Pizzorni-Itié F., *La haute Vallée de la Bièvre, une histoire au futur* ; édition et publication des AV B, 1982, p.62.

216 AVB, *Les Etangs et Rigoles du Plateau de Saclay*, édition des AVB, 1995, p.11.

celui de Plessis, ferme située près du Trou Salé en direction d'Orsigny et détruite depuis. L'ensemble était prévu pour pouvoir retenir 1,5 millions de mètres cube d'eau.
Gobert réalisa ensuite un second relevé, au sud du plateau, pour envisager la création d'autres rigoles et collecter de l'eau supplémentaire. Celui-ci permit de réaliser un autre circuit de rigoles qui amena l'eau au futur étang de Villiers et à partir duquel un aqueduc la dirigea vers l'étang Vieux.

B-1-2- L'assainissement du plateau pour alimenter le parc du château

A la fin de l'année 1680, la décision de lancement des travaux est prise par Colbert. Pour débuter, une chaussée de 780 mètres entre Saclay et Villeras est créée. Trois mille personnes sont employées pour déblayer les plusieurs milliers de m^3 de terre nécessaires à la construction de la large rigole sur les 58 kilomètres du pourtour du plateau, des rigoles de Favreuse et des Granges collectant les eaux à l'est du plateau. Des drains en poteries sur la vaste étendue du plateau sont posés pour assainir ses terres. Trois étangs, actuellement connus sous les noms de l'Etang Vieux de Saclay, d'Orsigny et du Trou Salé sont creusés. Et pour terminer, des aqueducs qui les relient sont construits.
Enfin, en 1683, pour amener les eaux collectées à Saclay jusqu'aux réservoirs d'alimentation du parc du château de Versailles (à 20Km), Gobert ordonne la construction supplémentaire d'aqueducs souterrains.
En octobre de la même année, un premier test de mise en eau est effectué. Cet événement a été commenté par Gobert : «*Je jugeais qu'il pouvait venir des pluies dont il fallait profiter, et faire épreuve des rigoles. [...]Ce que j'avais prévu arriva [...], une pluie d'environ trois heures couvrit la surface de l'étang de plus de trois pieds d'eau. [...]Ayant fait lever les soupapes de Saclay, je puis dire avec vérité que l'eau se rendit précisément à la hauteur où elle avait été déterminée. Je fis en diligence poser deux conduites de fer qui prenaient l'eau de ce regard et la reportaient de l'autre côté de la montagne, d'où elle était conduite par une rigole le long de La Guérinère et, continuant par un aqueduc sous la montagne, venait se rendre au Parc aux Cerfs. M. Colbert n'eut pas moins de joie à savoir l'eau au haut de la montagne du côté de Versailles qu'il en avait eu à voir les étangs remplis.*»[217].
Le 6 septembre 1683, Jean Baptiste Colbert meurt à l'âge de 64 ans. François Michel, marquis de Louvois prend sa succession. L'arrivée de Louvois à la surintendance des bâtiments du roi va entraîner des changements importants dans la composition de l'équipe, travaillant sur le projet hydraulique du plateau de Saclay, placée par Colbert. L'une des premières transformations fut la mise à l'écart du projet de Gobert en 1684 et son remplacement par celui de l'ingénieur Vauban, ami de Louvois. Le nouveau couple ministre-ingénieur Louvois-Vauban, succédant à Colbert-Gobert, fit compléter la première phase de l'installation hydraulique sur le plateau et marque la période «post-Gobert» par :
- le rehaussement, à 8 mètres, de l'étang Vieux afin d'augmenter les réserves d'eau,
- le creusement d'un nouvel étang artificiel à Saclay dit «l'Etang Neuf» où le roi implanta un pavillon et un rendez-vous de chasse sur la digue. Les deux rigoles de Favreuse et de Palaiseau vont alors délaisser l'étang Vieux et venir se jeter dans ce nouvel étang.
- la création de l'étang et circuit de Villiers. Celui-ci est composé par la rigole de Corbeville, d'Orsay, de Saint-Aubin et celle de Châteaufort,
- l'installation d'un autre étang artificiel au Trou Salé afin d'augmenter les réserves d'eau,
- enfin, la construction de l'aqueduc de Buc.
En 1685, soit cinq ans après le lancement de cet énorme chantier, l'eau atteint la ville de Versailles par les aqueducs de Villedomble, du Plessis et de Buc.

---

[217] Bécu G. et al., *Igny, Saclay, Bièvres, Jouy-en-Josas, Palaiseau Vauhallan : Chroniques,* Edition Maury, 1993, p.106.

Figure 9 : Le réseau hydraulique (rigoles, étangs et aqueducs) en 1695

IGN, carte de France, levée par ordre du Roy, feuille 1 (1695).

*
* *

Entre la fin de l'année 1686 et le début de l'année 1687, l'entreprise est entièrement achevée. Un million sept cent mille mètres cube d'eau, destinés à alimenter uniquement les fontaines et bassins du parc de Versailles, sont collectés dans des retenues et des étangs établis sur le territoire du plateau : l'étang du Trou Salé, les étangs vieux et neufs de Saclay, les étangs de Villiers et d'Orsigny. Afin d'alimenter en eau ces étangs, on compte plus de soixante kilomètres de rigoles sillonnant le plateau.

Quelques éléments composant ce remarquable réseau hydraulique, sont aujourd'hui classés ou protégés :
- l'étang d'Orsigny et les étangs de Saclay, classés en ZNIEFF,
- l'aqueduc de Buc, classé monument historique depuis 1952[218].

Le reste du réseau (les rigoles) est, en grande partie, exploité par les agriculteurs.

B-2- La mort des marais saclaysiens

Cette entreprise a-t-elle modifié la vie économique et sociale du plateau de Saclay ?
Le circuit hydraulique, composé de rigoles et d'étangs conçus dans le seul but d'alimenter les pièces d'eau de Versailles, a permis, par sa fonction de collecte et de stockage des eaux, d'assurer la protection définitive des villages du plateau et des vallées de la Bièvre et de l'Yvette contre les inondations[219], le plus souvent catastrophiques.
Ces réalisations contribuèrent aussi à assainir le plateau, le rendant ainsi très fertile. Les fièvres, occasionnées jusqu'ici par les eaux stagnantes des zones marécageuses, furent en régression dès l'achèvement du réseau hydraulique à Saclay. De nombreux habitants furent alors attirés par le mieux-être que connaissaient le plateau et ses environs. Désormais, les mares ont disparu à tout jamais de la surface du plateau et leurs souvenirs ne subsistent plus que sous la désignation de lieux-dits (la Grande Mare, la Mare des Bois, la Mare aux saules, la Mare aux Rats, les Trois Mares, etc.).
Il est à noter que c'est à cette même époque que les abords du plateau ont accueilli les grands commis du roi qui étaient en quête de villégiatures dans des sites agréables et proches de la cour. Certains de ces seigneurs posséderont plus tard des exploitations et contribueront à l'évolution et la modernisation de l'agriculture sur le plateau.
A partir de 1686, les terres du plateau de Saclay sont devenues parmi les plus fertiles de la région parisienne, ce qui a permis aux activités agricoles de s'étendre et plus particulièrement à la céréaliculture de couvrir la quasi-totalité des surfaces agricoles du plateau. Ce sont essentiellement les communautés religieuses, propriétaires de fermes rachetées au XVIè siècle à des seigneurs, qui ont profité de l'assainissement du plateau et de la transformation de la plupart des zones marécageuses en terres fertiles propres à la culture.
L'installation du réseau hydraulique et le développement de la cour de Versailles n'ont pas eu de conséquence directe sur l'urbanisation du plateau. Par contre, les belles propriétés (châteaux et maisons bourgeoises) avec parc clos, haute futaie, parterres et bassins se sont multipliées. Ces demeures se trouvent, pour la plupart, aux abords du plateau, rarement à l'intérieur et essentiellement dans les villages des vallées de la Bièvre et de l'Yvette qui désormais ne risquent plus les inondations pendant les jours de fortes pluies.

---

218 *in* AVB, op. cit., pp. 17-20.

219 *in* Bécu G. et al., op. cit., p. 107.

*
* *

Pour conclure, il nous paraît important de rappeler les conséquences provoquées par l'entreprise historique que fut l'installation du réseau hydraulique. Composé d'un chapelet d'étangs et de rigoles étalés sur la totalité du territoire saclaysien, ce réseau a permis l'assainissement qui a aéré la couverture limoneuse des terres du plateau et, par voie de conséquence, engendré une nouvelle forme d'agriculture plus productive. Il a également permis aux habitants de s'approprier différemment le territoire. Désormais, on ne parle plus d'un redoutable pays marécageux frappé par les épidémies mais d'un nouveau territoire assaini, fertile et productif dont les hommes d'église, les bourgeois parisiens, les laboureurs et les châtelains se partagent les terres. Enfin, la modification du régime des eaux a participé, quelques années plus tard, à la mise en place, au bord des prairies désormais asséchées, de la première industrie de toute la région.
Il s'agit de la manufacture de toiles imprimées, installée en 1750 à Jouy-en-Josas, dans la vallée de la Bièvre. Christophe Philippe Oberkampf en fut le propriétaire.
Le choix du site pour l'installation de la manufacture n'a nullement été arbitraire. En effet, Oberkampf l'avait profondément étudié en tenant compte de nombreuses contraintes techniques et économiques : proximité des sources de la Bièvre, présence de vastes prairies pour le séchage des toiles, main d'œuvre abondante, existence d'une clientèle locale installée tout autour du plateau et enfin proximité de la clientèle versaillaise dont il espérait la conquête. Quelques années après son implantation, cette manufacture prit de l'ampleur au point de participer activement à la mutation socio-économique et culturelle de Jouy-en-Josas, de la vallée de la Bièvre mais aussi du plateau de Saclay durant la deuxième moitié du XVIIIè siècle. Elle va concurrencer l'activité agricole du plateau, essentiellement sur le marché de la main d'œuvre locale. Dix ans après son ouverture, l'entreprise comptait, uniquement en main d'œuvre non qualifiée, 854 ouvriers[220] dont la quasi-totalité pratiquait auparavant l'agriculture. Ces mêmes ouvriers, lorsqu'ils quittaient la manufacture, préféraient s'orienter dans des activités commerciales plutôt que de reprendre l'activité agricole.
L'implantation de la manufacture a permis aussi d'attirer une nouvelle population étrangère vers la plupart des communes avoisinantes (Bièvres, Buc, Loges-en-Josas).
En effet, la manufacture d'Oberkampf a joué un rôle considérable dans l'histoire sociale et économique du plateau et de ses vallées, et selon J. Ardouin Dumazet, ce rôle important a dépassé le cadre même de la région pour atteindre toute la France[221].

C - L'émergence de l'identité agricole

En 1789, la nationalisation des biens, et notamment des terres, ecclésiastiques va fortement marquer l'enclenchement d'un processus de mutation foncière. Exercé par le pouvoir politico-financier de la capitale, ce processus ne bouleverse ni l'occupation végétale, ni l'image du plateau. Au contraire, il renforce les traits du paysage agricole.

C-1- La céréaliculture devient la culture la plus répandue sur le plateau

Après la tourmente révolutionnaire de 1789, l'occupation du plateau de Saclay reste essentiellement agricole. Les terres labourables couvrent près de 50% du sol, les bois 20%, les prés et les vergers 8%, les friches et pâtures plus de 3%[222].

---

220 Chassagne S., Dewerpe A., Gaulupeau Y., *Les ouvriers de la Manufacture d'Oberkampf.*

221 Ardouin Dumazet J., *Voyage en France*, 45è série, région parisienne : IV. Sud-Ouest, Versailles et le Hurepoix. Berger-Levrault & Cie, Editeurs, Paris, 1907, p. 85.

Une centaine d'années après les opérations de drainage du plateau rendant cultivables les terres trop humides du «plat-pays», la céréaliculture devient la culture la plus répandue et le symbole même de toutes les activités agricoles du plateau. On y produit du blé, de l'avoine, du seigle et de l'orge en grande quantité. On ne compte pas moins de 1350 hectares de blé, avec une production de 20 quintaux à l'hectare ; un rendement très supérieur à la moyenne nationale de l'époque[223] et une production presque entièrement destinée au marché parisien.
Dés le début du XIXè siècle, alors que la banlieue parisienne devient de plus en plus industrielle, les abords du plateau et plus particulièrement de la vallée de la Bièvre se désindustrialisent. En 1843, la manufacture des toiles peintes d'Oberkampf, principale concurrente de l'économie agricole saclaysienne fait faillite et ferme définitivement ses portes. En revanche, la céréaliculture se développe, se modernise et se renforce. L'installation d'un nouveau réseau de drainage en tuyaux de poterie, en 1880, améliore davantage les qualités de la terre du plateau, désormais l'une des plus riches de France. Les domaines les plus importants sont partagés entre les aristocrates ruraux, la bourgeoisie et la noblesse parisienne.

Au milieu du XIXè siècle, le territoire saclaysien connaît deux types d'agriculture : celle occupant le centre du plateau qui a déjà profité du réseau de drainage du XVIIè siècle, qui est en train de s'étendre sur des exploitations de plus en plus importantes et dont les rendements ne cessent d'augmenter, et celle pratiquée sur les petites exploitations, installées sur les pentes allant du plateau jusqu'au fond des vallées alentour et dont les techniques demeurent traditionnelles. Contrairement à l'agriculture des vallées, celle du plateau constitue une véritable source d'emplois : le fonctionnement des grandes exploitations saclaysiennes exige un nombre important d'ouvriers agricoles, de journaliers et de personnels spécialisés. Les cultures pratiquées à cette époque ont relativement évolué. En plus des cultures céréalières qui demeurent les plus pratiquées sur le plateau, on trouve les cultures fourragères (foins, luzerne, trèfle), la culture de la betterave et de la pomme de terre servant au ravitaillement de Paris et de sa région. Le développement du machinisme agricole et, vers 1850, l'introduction de la betterave à sucre, jusqu'alors méconnue, ont toutefois augmenté la concentration foncière sur le plateau.
Mais l'intégration de la betterave à sucre dans le système agricole saclaysien pose de sérieux problèmes que les agriculteurs parviennent difficilement à résoudre. Le plus important concerne la transformation des produits. La région ne possède en effet aucune distillerie indispensable à la fabrication de l'alcool. Ce problème a été rapidement résolu lorsqu'un certain Monsieur Dablin décida, en 1866, de construire une usine proche du plateau, suivi par d'autres riches fermiers qui n'hésitèrent pas à construire leur propre distillerie à Saint-Aubin, Orsigny et Guyancourt. Le second problème, tout aussi important que le premier, concerne la main d'œuvre spécialisée. Jusqu'ici cette culture n'avait jamais été entreprise et personne ne savait accomplir les travaux nécessaires. Pour résoudre ce problème, les agriculteurs ont fait appel à la compétence de la main d'œuvre belge.
Cependant, l'évolution de la culture céréalière, principal occupant du sol saclaysien depuis la deuxième moitié du XVIIIè siècle, et de la betterave sucrière, sera confrontée, à la fin du XIXè siècle, à un obstacle : le développement de la culture de la fraise sur toute la vallée de la Bièvre, de l'Yvette et de ses affluents, qui aurait pu l'affaiblir. Nous n'analyserons ici que les caractères généraux du développement de cette culture.

---

222 *in* Bécu. G. et al., op. cit., p.171.

223 *in* Bécu. G. et al., op. cit., p.171.

C-2- La grande culture face à l'épopée de la fraise

Tandis que les concentrations se poursuivent, que l'implantation de grandes fermes isolées se développe, que la production céréalière devient le monopole exclusif des grandes exploitations du plateau, la culture de la fraise apparaît. Même les petits agriculteurs, au début incrédules, délaissent le blé et l'avoine pour se consacrer à cette nouvelle culture.

C'est essentiellement dans la vallée de l'Yvette, entre Palaiseau et Saint-Remy-lès-Chevreuse, que la culture du fraisier est la plus répandue ; J. Ardouin Dumazet la surnommait : «*la vallée des fraises*»[224]. Appréciée par un nombre important de petits agriculteurs saclaysiens, la culture de la fraise ne se contente pas des terres des vallées, au contraire, elle s'étend à d'importants espaces du plateau : «*Nulle part on ne cultive le fraisier sur une aussi grande étendue que dans cette région ; les plantations pénètrent dans chaque vallon latéral, remontent au long de la Bièvre et couvrent même de grands espaces du plateau*»[225].

La variété la plus couramment cultivée, à cause de sa précocité et de sa grosseur mais aussi parce qu'elle est appréciée des consommateurs, est la «Noble»[226].

L'introduction de cette nouvelle culture et d'autres comme celle des petits pois au Nord du plateau et des haricots chevriers au sud ont permis le maintien des petites et moyennes exploitations. En effet, ces cultures très exigeantes en main-d'œuvre vont occuper une partie du plateau et attirer, à la fin du XIXè siècle, une nouvelle population agricole (nouveaux cultivateurs et ouvriers agricoles, bretons et normands) dont la majorité s'est installée définitivement.

Tout au long de cette période, le nombre d'habitants s'accroît et les petits paysans étendent leurs cultures sur le plateau en provoquant, sur celui-ci, le freinage de la concentration foncière. Il est donc important de noter que ce mouvement de migration intérieure a presque fait doubler la population de nombreuses communes situées entre le plateau et les vallées alentour (Igny, Bièvre, Vauhallan, etc.). Partout on observe les mêmes phénomènes : augmentation de la population, défrichement des versants et extension des petites exploitations paysannes sur le plateau[227].

La petite exploitation retrouve donc une vitalité extraordinaire, la population augmente, les ouvriers étrangers s'installent à leur compte, quelques grandes propriétés sont en partie morcelées et les paysans voient leurs conditions de vie s'améliorer. D'une part la petite culture, notamment celle du fraisier, reprend un éclat qu'elle n'avait pas connu depuis fort longtemps et ne cesse de concurrencer la grande culture ; d'autre part la culture céréalière, toujours dominante, est monopolisée par les fermes du plateau car peu de petites exploitations la pratiquent encore.

Alors que tout laisse à penser que la population s'accroît et que le paysage du plateau risque de se transformer en un véritable tapis rouge et vert produit par cette nouvelle pratique agricole, la culture du fraisier, ravagée par les maladies, notamment le ver blanc, ne subsiste que quelques dizaines d'années. A la fin du XIXè siècle, la concurrence de centres éloignés, favorisée par le transport à l'aide de trains rapides[228] contribue, en partie, à sa disparition en 1930. L'extension urbaine et l'implantation de lotissements ou de résidences secondaires sur les coteaux de la Bièvre et de l'Yvette constituent à leur tour l'un des principaux facteurs provoquant la disparition progressive des champs de fraises. L'autre fait qui conforte cette prompte extinction est le développement de l'industrie citadine. Les ouvriers désertent alors les villages du plateau pour aller chercher un emploi moins pénible en ville.

---

224 *in* Ardouin Dumazet J., op. cit., p. 203.

225 *in* Ardouin Dumazet J., op. cit., p. 203.

226 *in* Ardouin Dumazet J., op. cit., p. 212.

227 Phlipponneau M., *La vie rurale de la banlieue parisienne : étude de géographie humaine*, Librairie Armand Colin, 1956, p.474.

228 *in* Ardouin Dumazet J., op. cit., p. 214.

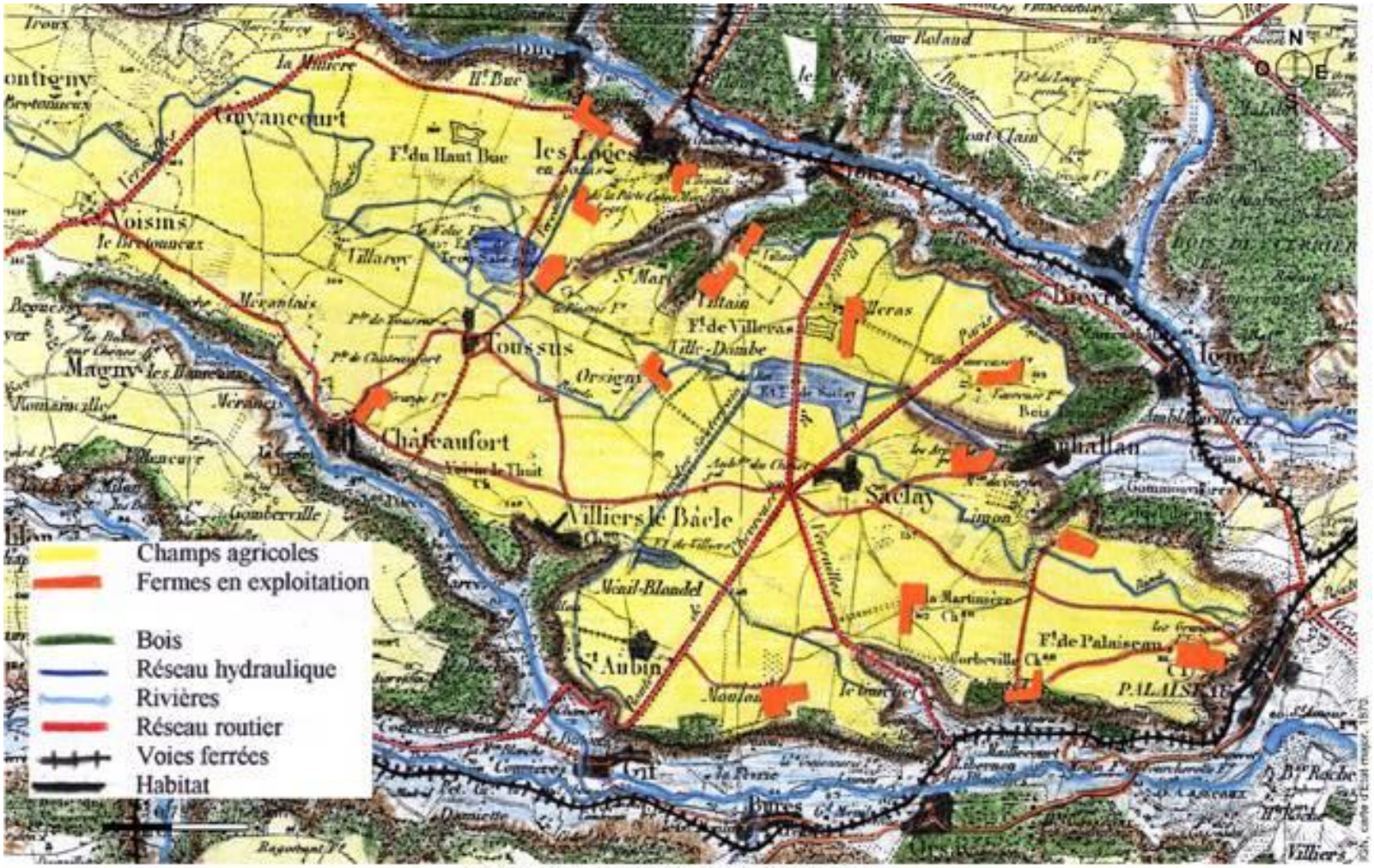

Figure 10 : Le plateau de Saclay 1870

A la suite de la disparition des fraises, la concentration foncière en un nombre très limité d'exploitants sur le plateau s'accentue de nouveau et de ce fait la petite ferme de plus en plus inutile est vouée à disparaître. L'exemple le plus illustratif reste celui de la commune de Villiers-le-Bâcle : à la fin du XIXè siècle, grâce aux dernières concentrations, l'occupation de la grande exploitation atteint 86%[229] du sol de la commune en refoulant toutes les moyennes et petites propriétés jadis occupées par les fraises.

Aujourd'hui et afin de perpétuer le souvenir de la belle époque de la fraise, une partie importante des habitants des deux vallées en cultive encore dans leurs jardins. A Bièvres, on célèbre tous les ans la fête des fraises, devenues le symbole de l'agriculture bièvroise. Encore plus remarquable, la fraise est aujourd'hui cultivée au centre du plateau. Elle occupe une grande place à la ferme pédagogique de Viltain, ferme séculaire qui n'a jamais cultivé de fraises sur ses terres.

C-3- Le progrès technique de la première moitié du XXè siècle se traduit par la modernisation et l'intensification de l'agriculture saclaysienne, mais aussi par la disparition du monde paysan traditionnel

Au début du XXè siècle, le développement de l'agglomération parisienne qui passe de 4 à plus de 6 millions d'habitants[230] et la paralysie des moyens de transports pendant les deux guerres ont permis à la campagne saclaysienne de profiter de la progression du marché régional et à l'ensemble de l'agriculture francilienne de conforter son monopole sur le marché des denrées alimentaires.

Sur le plateau de Saclay, la culture du blé prévaut, suivie par celle de l'avoine et de la betterave fourragère qui succède à la betterave industrielle. Après avoir occupé une partie importante de la surface agricole utile du plateau, la betterave à sucre disparaît complètement au cours de la deuxième décennie du XXè siècle. Quelles sont les causes de cette extinction ? Contrairement à ce que l'on peut penser, les perturbations de prix pendant la guerre 14-18 ne constituent nullement la principale raison de cette disparition. La véritable cause réside dans la proximité de la grande Métropole parisienne, grande consommatrice de lait et de viande. Pour répondre à cette demande urbaine sans cesse croissante, quelques agriculteurs du plateau, comme beaucoup d'autres ailleurs, décident de conforter leur système de production par l'apport d'un important cheptel bovin de race essentiellement hollandaise. Pour subvenir aux besoins des animaux, les agriculteurs consacrent leurs bâtiments de ferme aux troupeaux et une grande partie de leurs terres aux cultures fourragères, surtout la betterave. Une partie des fermiers s'orientent alors vers cette nouvelle culture, beaucoup moins exigeante en apport d'engrais que la betterave industrielle[231]. Les distilleries de Saint-Aubin, Orsigny et Guyancourt ferment alors dans le courant des années 1930.

A la même époque, les systèmes de production agricole sur le plateau deviennent plus intensifs. Pour répondre à l'accroissement de la demande et faire face aux fermages de plus en plus élevés qui touchent l'ensemble des terres de grande culture du bassin parisien, les cultivateurs saclaysiens intensifient leurs systèmes de production[232]. Ils ont recours aux engrais, réduisent la main d'œuvre agricole et utilisent de nouvelles machines. Ils achètent des moissonneuses-batteuses, des presses à fourrage, des moissonneuses-lieuses, des herses, des semoirs et surtout des tracteurs. L'usage intensif de ces machines et la

---

229 *in* Coupet L., op. cit., p.68.

230 *in* Phlipponneau M., op. cit., p.115.

231 Ainsi, nous venons de voir une des premières formes d'adaptation de l'agriculture saclaysienne à la vie urbaine de l'agglomération parisienne même si celle-ci reste jusqu'alors éloignée du plateau.

232 De 1932 à 1951, le rendement brut moyen en blé dans la région parisienne et notamment sur le plateau de Saclay est passé, selon M. Phlipponneau, de 20 à 31 quintaux à l'hectare. *in* Phlipponneau M., op. cit., p.334.

concentration agraire s'accompagnent de la disparition progressive des petites et moyennes exploitations et de l'exode des ouvriers jusqu'alors employés dans les exploitations agricoles du plateau vers l'industrie parisienne.
L'agriculture traditionnelle de jadis cède la place à une nouvelle agriculture moderne et puissante caractérisée par l'intensification des cultures et la suppression complète de la jachère. A ce sujet le système blé-jachère, avec emploi très réduit d'engrais et travail à la machine que L. Coupet relève, en 1945, sur l'exploitation de Monsieur Manin dans la commune de Saint-Aubin paraît assez exceptionnel comparé au reste des exploitations du plateau de Saclay[233]. Dans leur quasi-totalité, les surfaces agricoles consacrées uniquement aux grandes cultures sont exploitées par des grandes fermes de plus de 100 hectares. Ces grands centres agricoles deviennent de plus en plus puissants. Ils sont dirigés par des chefs d'entreprise audacieux : fermiers, propriétaires, ou propriétaires-fermiers qui, comme le précise L. Coupet[234], font désormais figure de bourgeois aisés. Pour ne citer qu'un exemple, nous prendrons celui de la ferme de Monsieur Vandame qui s'étend sur une surface de 220 hectares[235] dont 180 hectares labourables répartis en 120 hectares de cultures céréalières (blé, avoine et orge) pour 60 hectares de betterave. Rares sont les fermes de 30 à 50 hectares qui ont pu se maintenir sans adopter un système de production autre que la grande culture. Ce sont les céréales qui constituent les produits les plus importants de toutes les grandes fermes du plateau et la base de l'économie agraire saclaysienne. Encore une fois, l'exemple cité par L. Coupet[236] concernant l'exploitation de Monsieur Cartault à Saclay, qui consacre d'importants espaces aux cultures maraîchères reste assez exceptionnel.

C-4- L'arrivée des établissements de recherches agronomiques conforte le développement de l'agriculture saclaysienne

Outre la modernisation de la grande culture, le plateau connaît dès le début du XXè siècle l'installation d'une nouvelle forme d'agriculture, dite «agriculture scientifique», pratiquée par de nombreux établissements de recherche agronomique. Le laboratoire de sélection des semences des établissements Vilmorin-Andrieux, implanté à la Ferme des Granges en est un des premiers représentants.
Les établissements Vilmorin-Andrieux, les plus anciens, sont aussi de très loin, les plus importants et les mieux organisés, écrit, en 1907, le voyageur J. Ardouin Dumazet. Pour leur rendre hommage, il ajoute, dans son ouvrage «Voyage en France» : «*Aujourd'hui, on ne trouverait nulle part, même en Allemagne et en Angleterre, où cependant la production des graines est considérable, une organisation pareille. Les efforts de MM. de Vilmorin ont fait de la France le pays le plus commerçant pour les graines. [...] Tel est cet établissement auquel nul établissement étranger ne saurait se comparer, pour l'étendue des cultures comme pour l'infinie variété des produits obtenus*»[237].
En contrôlant plus de 10.000 hectares de cultures de graines de semence, tout au long de la première moitié du XXè siècle, les Vilmorin accordent une large place à la recherche scientifique. A la même époque, plus de 40%[238] des emblavements français sont effectués avec des hybrides créés par cette maison.
Le siège central et les principaux entrepôts des établissements Vilmorin-Andrieux se trouvent à Paris et les travaux de recherche et de sélection s'effectuent à Verrières-le-Buisson. Au sud-est du plateau de Saclay, à la Ferme des Granges, la «maison» Vilmorin-

---

233 *in* Coupet L., op. cit.,p.92.
234 *in* Coupet L., op. cit.,p.109.
235 La ferme de Monsieur Vandame existe de nos jours et conserve la même surface.
236 *in* Coupet L., op. cit.,p.110.
237 *in* Ardouin Dumazet J., op. cit., pp. 68-71.
238 *in* Phlipponneau M., op. cit., p.289.

Andrieux opère surtout les premières multiplications des plantes de grande culture (céréales et fourrages)[239]. Et c'est essentiellement le blé qui, selon le témoignage de J. Ardouin Dumazet, fait l'objet d'une étude attentive : «*les grains, choisis sur les plus beaux épis, sont repiqués un à un, un choix dans la moisson obtenue de ce semis permet de recueillir une quantité suffisante pour donner plus en grand des semences qui, elles, fourniront les blés à envoyer aux cultivateurs de la maison*»[240]. Parmi ces derniers se trouvent naturellement les agriculteurs du plateau.
En réalité, l'agriculture scientifique pratiquée par les Vilmorin existe depuis la fin du XIXè siècle (1880), mais elle n'acquiert une notoriété importante que quelques années plus tard, grâce à son large éventail de semences : céréales, betteraves, graines fourragères tiennent une grande place, mais on trouve aussi toutes les variétés de graines potagères et florales. Sur le plateau, la Maison Vilmorin-Andrieux a pour principal objectif l'amélioration progressive de la betterave à sucre et la production de nouvelles variétés de blé. En effet, sa présence sur le territoire saclaysien permet aux produits agricoles (betterave et blé) récoltés sur celui-ci d'avoir une haute réputation et d'être classés incontestablement parmi les meilleurs produits de l'Hexagone.

Les terres agricoles de la Ferme des Granges, à Palaiseau, jadis occupées par les Vilmorin, servent aujourd'hui de terrain d'application pour les travaux pratiques des élèves ingénieurs de l'Institut National Agronomique Paris-Grignon (INA-PG) et de champs d'essais pour les prototypes conçus par les chercheurs du Centre Nationale du Machinisme Agricole du Génie Rural, des Eaux et des Forêts d'Antony (CEMAGREF). Ces terres sont partagées entre le ministère de l'Agriculture (13 hectares et le corps de ferme) et la Caisse des Dépôts (151 hectares).
Au centre du plateau, se trouvent deux autres organismes de recherche agronomique : l'Institut Technique des Céréales et des Fourrages (ITCF), installé à Saint-Aubin depuis les années 1950, et la Station de Génétique Végétale (SGV), sur le secteur du Moulon. Le premier, c'est-à-dire l'ITCF, a pour objectif d'aider les agriculteurs à résoudre les problèmes qu'ils rencontrent dans le domaine des céréales et des fourrages et à mettre au point des méthodes permettant aux agriculteurs de s'adapter à l'évolution des marchés et à contribuer à les rendre compétitifs au plan international. Cependant, l'activité principale de la station de Saint-Aubin reste spécialement centrée sur l'étude des semences et des performances des variétés agricoles. Les terrains d'expérimentations de l'ITCF couvrent une superficie de près de 90 hectares répartis sur les communes de Villiers-le-Bâcle, Châteaufort et Toussus-le-Noble[241]. Pour la SGV dont la principale activité consiste à effectuer des recherches génétiques et d'amélioration des plantes sur deux espèces modèles (blé et maïs), elle occupe les 75 hectares entourant la ferme du Moulon.
Le dernier établissement de recherche agronomique se trouve, depuis 1985, au Nord-Ouest du plateau, entre Guyancourt et Toussus-le-Noble, et couvre une surface de 250 hectares dont seulement 70 sont inclus dans le périmètre du District du plateau de Saclay (DIPS)[242]. Il s'agit du Domaine de la Minière de l'Institut National de Recherche Agronomique (INRA). Les travaux menés par cet organisme portent sur l'amélioration des plantes, la lutte biologique contre les ravageurs des cultures et le contrôle des variétés et des semences. Les chercheurs qui sont le plus en relation avec les agriculteurs sont ceux du Groupe d'Etude et de Contrôle des Variétés et des Semences (GEVES), du département de protection des plantes (pathologie végétale, phytopharmacie, etc.) et du secteur des sciences sociales et du développement.

---

239 *in* Phlipponneau M., op. cit., p.289.
240 *in* Ardouin Dumazet J., op. cit., p.67.
241 *in* SIPS, op. cit., p. 24.
242 *in* SIPS, op. cit., p. 22.

La présence de ces organismes sur le plateau et la relation qu'entretiennent les chercheurs qui y travaillent avec les agriculteurs saclaysiens ont permis à ces derniers d'acquérir des connaissances techniques hautement qualifiées pour optimiser les rendements de leurs entreprises et assurer une production de bonne qualité.

D - L'agriculture et les agriculteurs saclaysiens aujourd'hui

L'activité qui a marqué depuis longtemps et qui marque encore aujourd'hui le paysage du plateau est sans conteste l'agriculture, qui occupe plus de la moitié du territoire saclaysien. La quasi-totalité de la surface agricole utile (SAU) du plateau est recouverte par 18 exploitations, occupant 2624 hectares. Parmi elles, on trouve comme le montre le tableau ci-contre[243] :
- 10 exploitations de type grandes cultures,
- 3 exploitations tournées vers la production maraîchère et la cueillette de fruits et légumes par le public,
- Une exploitation, tenue par les sœurs de l'abbaye de Vauhallan, dont la production constitue une source d'appoint,
- et 4 exploitations rattachées à des établissements de recherche agronomique (INAPG, ITCF, INRA et SGV).

Exploitations	Nombre	Surface (ha)
Céréalières	10	2124
Atypique	4	90
Etablissements de recherche	4	380
Espace non attribué	-------	30
Total SAU	**-------**	**2624**

La majorité de ces exploitations ont une superficie comprise entre 60 et 300 hectares avec une moyenne qui s'élève à 200 hectares, à l'exception de deux exploitations maraîchères dont les superficies sont inférieures à 40 hectares[244].
Généralement groupées autour du siège de l'exploitation, les terres de très bonne qualité sont composées d'une couche de limon de deux mètres d'épaisseur reposant sur de l'argile à meulière imperméable[245]. Cela implique que leur niveau de productivité est entièrement dépendant du bon fonctionnement des systèmes d'assainissement et de drainage, sans lesquels le plateau serait impropre à la culture par excès d'eau et redeviendrait la plaine marécageuse qu'il était au XVIIè siècle. Actuellement, le réseau de drainage, implanté depuis trois siècles et renouvelé il y a cent ans, est en bon état de fonctionnement à l'exception de quelques endroits où des travaux de réhabilitation doivent être entrepris afin d'éviter la formation d'une croûte superficielle imperméable rendant difficile l'exploitation des sols.
Selon les informations que nous avons recueillies[246], en 1998, auprès de 13 agriculteurs du plateau, occupant plus de 2000 hectares, il apparaît que le plan d'assolement pratiqué est

---

243 DIPS, *Schéma Directeur du Plateau de Saclay Révisé*, septembre 1999, p.32.

244 *in* DIPS (Schéma Directeur du Plateau de Saclay Révisé), op. cit., p.33.

245 Ferrari F., Ingénieur Général du Génie Rural, des Eaux et Forêts, *Rapport sur les perspectives du maintien de l'agriculture sur le plateau de Saclay*, 1983, p.2.

246 Informations recueillies lors d'une enquête menée auprès des agriculteurs du plateau, réalisée par Eric Duchon d'Engenières, Eric Requis, dans le cadre de la formation pratique des élèves-ingénieurs de l'INA-PG, et par Bouraoui Moez, dans le cadre des travaux de recherches de la présente thèse.

relativement stable et n'a pas énormément évolué depuis les dix dernières années[247]. Le graphique de répartition présenté ci-dessous montre que l'assolement mené par chaque exploitation est relativement identique et s'appuie régulièrement sur les mêmes choix de culture : blé, colza, maïs, pois protéagineux et escourgeon. La rubrique «autre» du graphique regroupe les cultures marginales du plateau (avoine, betterave sucrière, ray-grass en semence, trèfle en semence, jachère nue, cueillette, etc.).

Figure 11 : Assolement du plateau de Saclay.
Basé sur les assolements cumulés de 13 exploitations

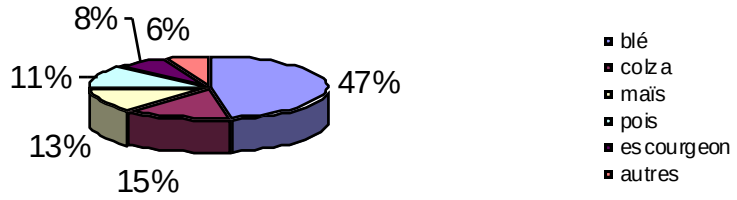

Alors que la bonne qualité des terres permettrait aux agriculteurs d'élargir leur choix de culture, ces derniers semblent malgré tout privilégier la culture du blé en premier lieu et du colza en second. En effet, ce choix dépend moins de la volonté des agriculteurs que des contraintes imposées, en partie, par la réalité économique ; le colza doit sa forte présence à la possibilité d'occuper tout ou partie de la jachère imposée par la PAC (Politique Agricole Commune) avec du colza énergétique, et, aussi, à des facteurs exogènes à l'activité agricole imposés par l'accumulation des nuisances urbaines que nous évoquerons plus loin.
Pour les quatre cultures principales (blé, colza, maïs et pois), les rendements enregistrés au début des années 1990, qui varient peu par rapport à ceux d'aujourd'hui, se situent dans une fourchette supérieure à la moyenne régionale. Pour le blé, la moyenne s'établit à 70 q/ha, pour le colza à 37 q/ha, pour le maïs à 75q/ha, et à 47q/ha pour le pois. Ces rendements élevés s'expliquent par les conditions pédo-climatiques favorables ainsi que par la haute technicité que les exploitants ont acquise grâce aux relations qu'ils ont établies avec les organismes de recherche agronomique du plateau (l'INRA et l'ITCF)[248].

A l'exception de l'important cheptel bovin de la ferme de Viltain qui compte plus de 600 têtes de bétail en stabulation (vaches laitières et génisses Holstein), l'élevage a quasiment disparu de l'économie agricole du plateau. Quand il existe, comme par exemple à la ferme de Châteaufort qui compte une vingtaine de chevaux et garde en pension des chevaux de particuliers ou encore à l'abbaye du Limon qui élève quelques poules pour approvisionner en viande et en œufs la maison de retraite située en face, il ne joue qu'un rôle extrêmement mineur dans le système d'exploitation.
De même, la culture maraîchère, qui était bien présente sur les rebords du plateau il y a une centaine d'années à l'époque où la production saclaysienne était associée au marché d'alimentation du bassin parisien, n'occupe aujourd'hui qu'une place marginale dans l'économie agricole du plateau. Cependant, il est important de noter que certains

[247] Duchon d'Engenières E et Requis E., *Agriculture périurbaine, le plateau de Saclay*, Rapport de projet, ENSP et INA-PG, mars 1998, p.12.
[248] DIPS, *Schéma Directeur du Plateau de Saclay*, Livre II, Rapport sur l'état actuel et l'avenir engagé, juin 1991-avril 1992, p.43.

agriculteurs accordent depuis quelques années plus d'importance aux cultures légumières et horticoles destinées pour la vente directe ou la cueillette au champ. Par exemple, à la ferme de Viltain on trouve sur près de 40 hectares, haricots verts, courgettes, fraises, framboises, groseilles, etc.
En ce qui concerne le statut des terres, le fermage semble être le statut le plus répandu. Excepté quelques 308 hectares appartenant respectivement à l'abbaye du Limon (21 hectares), la ferme de la Martinière (197 hectares), la ferme de Saclay (30 hectares) et la ferme du Poirier Brûlé (60 hectares), il ressort de notre enquête que 75% des terres cultivées font l'objet de baux agricoles de longue durée (18 ans) et près de 10% de baux précaires. N'étant pas propriétaires du patrimoine foncier, les agriculteurs limitent donc leur investissement aux seuls projets à court terme. Par exemple, dans les endroits où le réseau de drainage est défectueux, les exploitants ne se sont jamais engagés à le réhabiliter.
Ces exploitants qui assurent aujourd'hui la gestion de l'agriculture saclaysienne ont une moyenne d'âge qui se situe autour de 63 ans. Ce vieillissement s'explique, en grande partie, par le maintien en place de certains exploitants âgés qui attendent soit l'expiration de leur bail avant de partir en retraite soit qu'un jeune membre de la famille prenne la succession. A propos de la reprise directe de l'exploitation par un enfant, il semble qu'elle soit de plus en plus assurée. Les résultats de nos enquêtes montrent que sur les six exploitations tenues par des exploitants âgés, quatre ont des successeurs déjà en activité ou en passe de l'être. Le problème de la déprise agricole lié au vieillissement des chefs d'exploitations ne se pose plus aujourd'hui sur le plateau de Saclay.

*

* *

Encore aujourd'hui, le plateau de Saclay se présente comme un territoire agricole d'une grande valeur agronomique, bien cultivé et prospère[249]. La structure des 18 exploitations agricoles couvrant près de 2600 hectares, que nous venons de présenter, a largement évolué. La superficie moyenne de ces exploitations à dominante céréalière, aux rendements élevés, et dont le statut principal reste le fermage, s'élève à 200 hectares, souvent d'un seul tenant. Blé, colza, maïs et pois sont les principales cultures pratiquées sur le plateau. Les rendements ont aussi largement évolué. Par exemple, la production du blé est passée de 28q/ha, en 1948, à 70q/ha aujourd'hui. Hormis le cheptel bovin de la ferme de Viltain, l'élevage a quasiment disparu de l'économie agricole du plateau. Quant aux exploitants, ils sont plutôt âgés, mais la succession est bien assurée.

E - L'implantation des équipements scientifiques bouleverse l'organisation agricole du plateau

Jusqu'au début des années 1900, l'occupation du sol et l'organisation paysagère du plateau n'a que très peu évolué. Même le développement du trafic ferroviaire et l'extension urbaine touchant la proche banlieue parisienne à la fin du XIXè siècle n'ont pas réussi à bouleverser la physionomie du plateau et le fonctionnement des entreprises agricoles.
Pour voir apparaître les premiers signes de développement urbain, il faut attendre la fin de la première décennie du XXè siècle quand les premiers équipements aéronautiques se sont implantés au Nord-Ouest du plateau.

E-1- Les équipements aéronautiques précurseurs du développement urbain

Le plateau de Saclay a jusqu'à 1910 résisté aux poussées de l'urbanisation périphérique grâce à la stabilité des structures de ses exploitations. L'occupation du sol n'a donc pas

[249] SIPS, *Schéma directeur du plateau de Saclay : étude agricole ; situation actuelle et perspective d'avenir*, DRAF et SEGESA, 1991, p.27.

connu de véritable changement. Ce n'est qu'au début du XXè siècle que les lotissements ont commencé à se développer sur la partie Nord-Ouest, entre le plateau et la vallée de la Bièvre. L'un des premiers précurseurs de ce développement fut l'installation d'importantes structures aéronautiques à Toussus-le-Noble et à Buc. En 1909, Blériot acquiert un terrain à Buc pour essayer les avions qu'il fabrique à Levallois et pour construire une école de pilotage.

Un an plus tard, les Frères Farman achètent un terrain de 18 hectares à Toussus-le-Noble afin de le transformer en un important champ d'aviation[250]. La platitude du terrain saclaysien et, selon Florence Pizzorni-Itié, la proximité de la première compagnie d'aérostiers implantée dans le parc de Chalais-Meudon[251] semblent être les deux principaux facteurs ayant incité les aviateurs du début du siècle à s'installer sur le plateau.

Désormais, ces équipements aéronautiques s'étendent et semblent constituer une véritable menace pour les terres agricoles du Nord-Ouest du plateau ; c'est ce que laisse entendre E. Bruley lorsqu'il écrit : *«[...] le village de Buc ne comptait naguère que des agriculteurs et quelques briquetiers ; aujourd'hui, c'est un des centres importants de l'aviation française : l'aérodrome Blériot s'est édifié sur le plateau, et les baraquements se prolongent en direction du Trou Salé, à Toussus-le-Noble»*[252].

Ces équipements sont dès lors considérés comme des précurseurs du développement urbain. Ils ne cessent de susciter la création de nouvelles zones industrielles et d'attirer une population extérieure au plateau. Ils entraînent donc une concurrence foncière entre les espaces agricoles et l'implantation de nouveaux lotissements pour les ouvriers et cadres spécialisés qui cherchent à se loger à proximité de leur lieu de travail. Cependant, l'avènement de la guerre de 1914-1918 freine l'extension du complexe aéronautique qui, étant concentré sur un site de près de 100 hectares à l'extrémité Nord-Ouest du plateau, ne marque pas encore la morphologie de l'ensemble du territoire saclaysien. Dans «La vie rurale de la banlieue parisienne», le géographe Michel Phlipponneau précise que, jusqu'à la fin des années 1930, la morphologie urbaine du plateau se caractérise, de la même façon que l'ensemble de l'Hurepoix, par une structure villageoise entièrement rurale et l'isolement des hameaux et grosses fermes[253]. Et il semble, selon le même auteur, que ce sont ces grosses fermes, issues de l'importante concentration foncière du début du XXè siècle, qui organisent toujours l'espace du plateau et non les bâtiments ou les hangars de l'activité aéronautique. De même, le phénomène de peuplement et d'urbanisation de 1925 qui a touché l'ensemble de la région n'a pas modifié cette organisation, car il s'est vu stopper aux frontières du plateau. En effet, la population de la ville d'Orsay située dans la vallée est passée de 2538 habitants en 1925 à 3213 habitants en 1930[254], alors que celle située sur le plateau est restée relativement stable. En réalité, la poussée démographique et urbaine de 1925 s'est arrêtée aux limites du plateau.

Ce n'est qu'à partir de la fin des années 1940 que le processus d'urbanisation s'étend au-delà des rebords des vallées, qui jusqu'ici avaient canalisé le flot constructeur, pour atteindre le cœur même du plateau.

---

250 *in* Pizzorni-Itié F., op. cit., p. 78.

251 *in* Pizzorni-Itié F., op. cit., p. 78.

252 *in* Bruley E., op. cit., p. 256.

253 *in* Phlipponneau M., op. cit., p.115.

254 *in* Coupet L., op. cit., p.90.

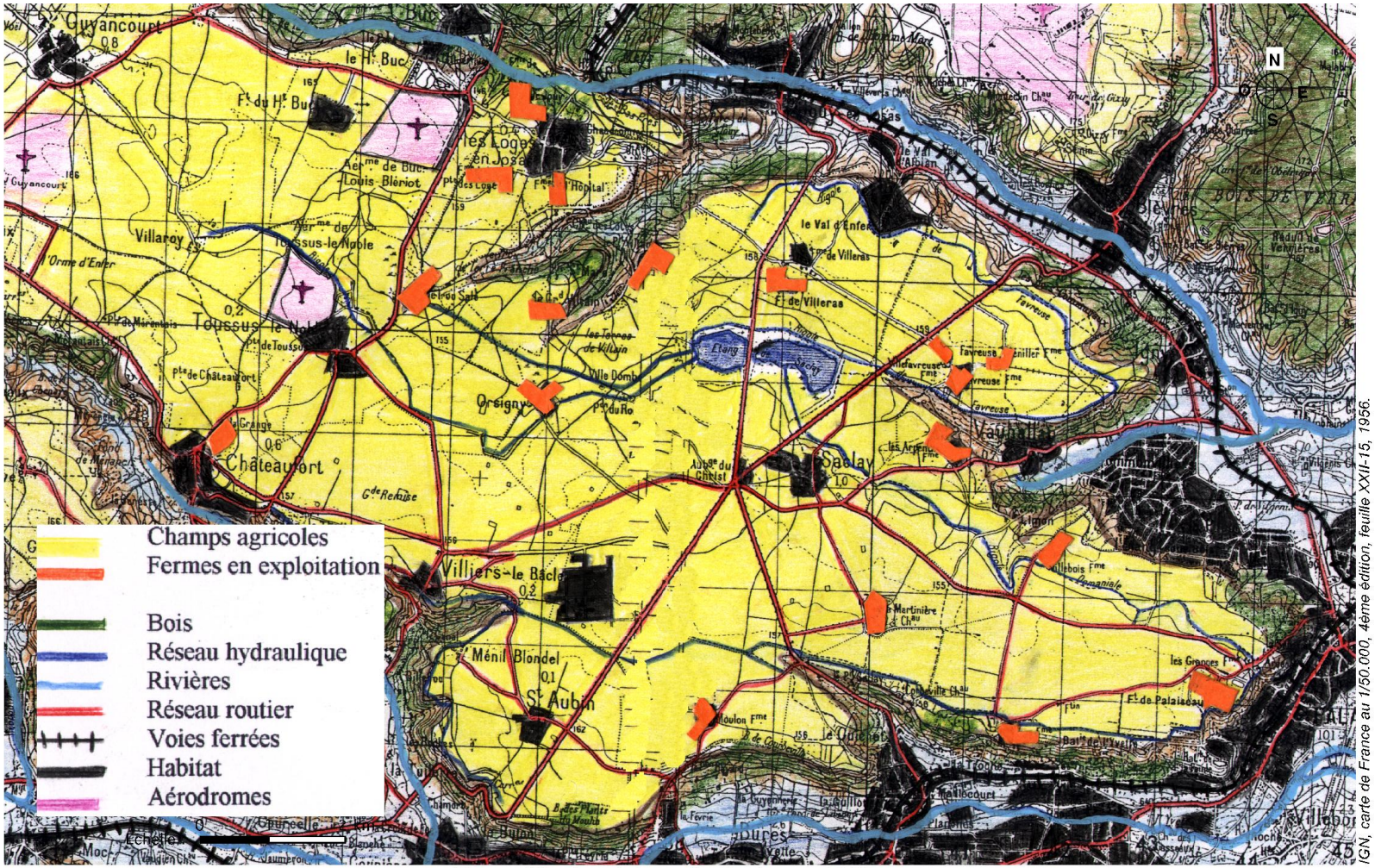

Figure 12 : Le plateau de Saclay en 1950

IGN, carte de France au 1/50.000, 4ème édition, feuille XXII-15, 1956.

E-2- Après la seconde guerre mondiale, un pôle scientifique s'installe

Quarante ans après l'installation de l'aérodrome de Toussus-le-Noble, d'autres équipements, essentiellement scientifiques, se sont progressivement implantés sur les terres agricoles du plateau. En 1949, l'un des tous premiers Centres d'Etudes Nucléaires français (CEN) s'installe au cœur du plateau, à Saclay. Sachant qu'une installation aussi lourde, réputée dangereuse et nuisante ne trouverait sa place à l'intérieur même de Paris ou dans sa banlieue proche, Frédéric Joliot, patron du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), porte son choix sur le plateau de Saclay en raison de l'existence de vents pour dissiper les rejets gazeux et de son éloignement de la masse urbaine entourant Paris. «*Le bout du monde, ou presque, à l'époque*», disait le journaliste Michel Planchais[255]. Jugé suffisamment isolé, éloigné de Paris, calme, peu fréquenté et très faiblement habité, le territoire saclaysien constituait donc le site idéal pour recevoir ce type d'installation. De plus, la quiétude de ces lieux convenait au secret d'expériences hautement stratégiques.

Le CEN, considéré comme le plus grand centre de recherche européen[256], amène alors sur le plateau près de 7500 chercheurs et techniciens spécialisés dans le domaine de la physique nucléaire auxquels s'ajoutent les 130 ingénieurs et techniciens du Centre d'Essais des Propulseurs (CEPr). Celui-ci s'est implanté au bord de l'Etang Vieux afin d'utiliser ses eaux pour le refroidissement des propulseurs. Cette vague pionnière va susciter, dans un temps très court, de nouvelles implantations scientifiques, car, comme le note M. Planchais, «*la recherche ne pouvait que se sentir à l'aise dans un tel environnement scientifique*»[257]. Plus de 40%[258] des organismes de recherches publics seront invités à occuper le plateau. S'installent donc, à la fin des années 1950, à la suite de mouvements de déconcentration industrielle et scientifique d'après-guerre, l'université de Paris-Sud à Orsay, en 1964, l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC), en 1967, le Centre de formation continue (CFC), en 1969, l'Institut Supérieur des Affaires (ISA), sept ans plus tard, l'Ecole polytechnique et enfin, à la fin des années 1980, le Centre Nationale de Recherches Scientifiques (CNRS) ainsi que de nombreux autres organismes scientifiques. Désormais, le plateau n'est plus seulement reconnu pour ses terres à blé, mais aussi pour la concentration des centres d'activités scientifiques qui font de lui l'un des cinq premiers «centres d'envergure européenne» destiné à porter le rapprochement de la recherche et de l'industrie de pointe[259].

Ainsi, au bout de quelques années, on parvient à amener sur le plateau de Saclay plus de 30.000 personnes d'un niveau culturel très élevé (physiciens, chercheurs, ingénieurs, étudiants, etc.) : «*Ce sont ces «têtes d'œufs» saclaysiens qui forment aujourd'hui la vraie Jet Society*», ajoute M. Planchais[260].

---

255 Planchais M., *La vie française*, 7 juillet 1980, p. 88.

256 Plaquette d'information de l'Ile de Science.

257 *in* Planchais M., op. cit., p. 88.

258 Journal Le Républicain du 16/4/87.

259 DIPS, *Plateau de Saclay : Transfert de Technologie et Environnement*, plaquette de présentation, 1996.

260 *in* Planchais M., op. cit., p. 88.

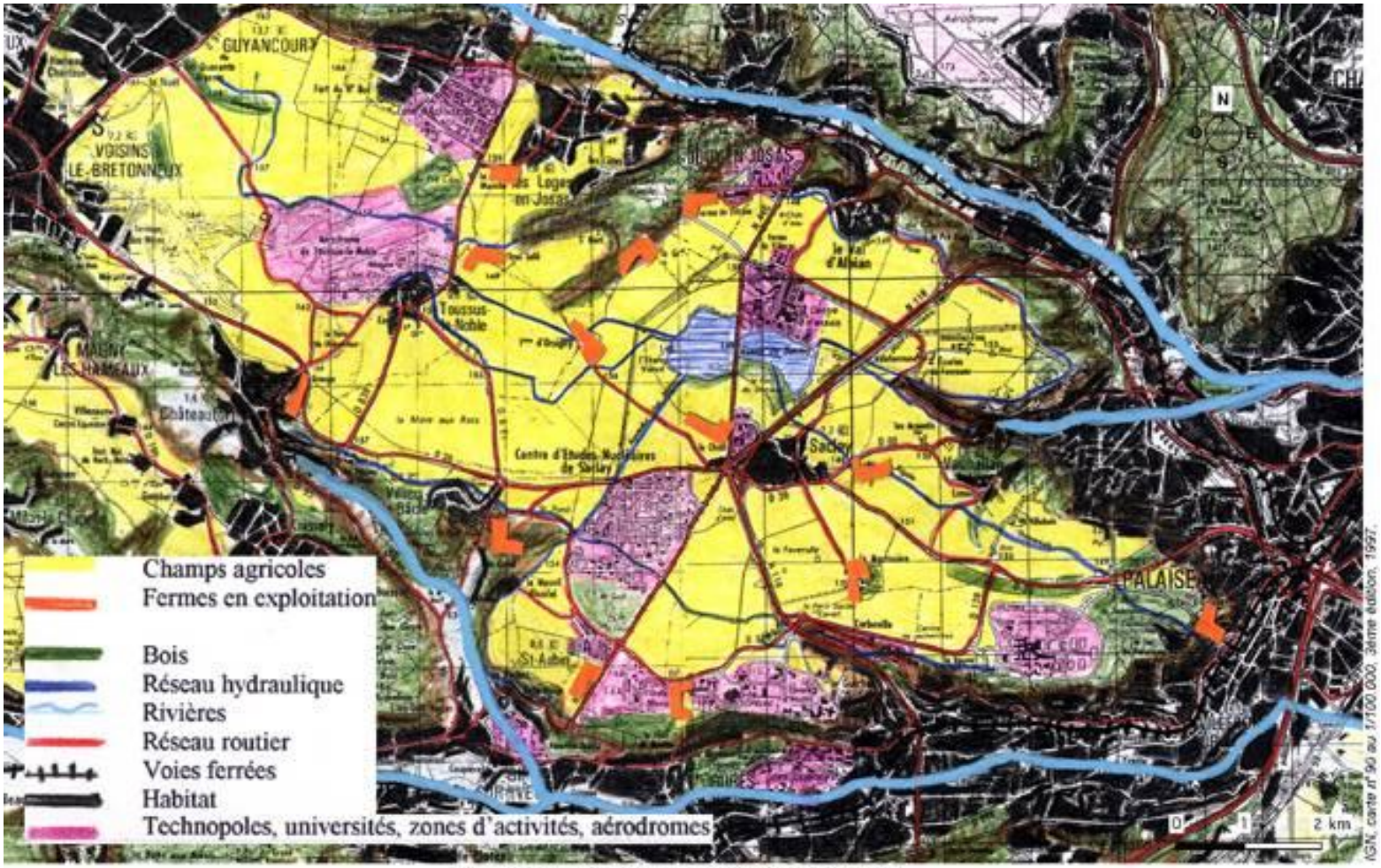

Figure 13 : Le plateau de saclay aujourd'hui

Le plateau devient alors une zone d'emploi attractive pour la population de cette *jet society* qui, dans sa grande majorité, cherche à se loger dans de nouveaux lotissements implantés sur les terrains agricoles entourant l'ensemble des communes saclaysiennes. C'est l'origine de l'aspect pavillonnaire du plateau.

Figure 14 : Développement de l'activité scientifique.

E-3- Les cadres sont fortement présents sur le plateau

Toutes les données dont nous disposons pour étudier l'occupation humaine et le profil social des habitants du plateau portent sur l'ensemble des communes du DIPS et non sur le périmètre du plateau proprement dit. Le seul document qui s'est prêté le mieux à notre étude est le Schéma Directeur local de 1992 dont les données statistiques datent de 1990. Nous nous sommes servis de quelques éléments de ce document auxquels nous avons joint les données obtenues par nos recherches sur des communes situées entièrement, ou presque, sur le plateau; à savoir Saclay, Saint-Aubin, Toussus-le-Noble, Châteaufort et Villiers-le-Bâcle.

Selon le recensement provisoire général de la population de 1999, les 15 communes du plateau de Saclay comptent 114.434 habitants[261] contre 109.010 en 1990, ce qui représente une hausse de près de 4,97% sur ces neuf dernières années. Avant de commenter ces chiffres, nous nous proposons de voir si l'évolution des communes proprement saclaysiennes citées plus haut, se présente de la même façon ou non.

Selon les chiffres présentés par le tableau ci-dessous, la progression démographique des communes du périmètre du plateau est légèrement inférieure à celle des communes limitrophes. Par ailleurs, pendant la décennie 1980-1990, le plateau a connu une progression démographique de plus de 68%, alors qu'elle n'était que de 8%[262] sur

[261] Le chiffre publié par le Schéma Directeur du Plateau de Saclay Révisé est de 113.717 habitants sans compter la population de la commune de Toussus-le-Noble qui est composée de 717 âmes ; chiffre que nous avons obtenu par le biais du site Internet de la commune en question.

[262] *in* DIPS (Schéma Directeur du Plateau du Plateau de Saclay), op. cit., p. 50.

l'ensemble des communes du périmètre du DIPS. Cet accroissement considérable qu'a connu le plateau tout au long des années 1980 est, sans aucun doute, dû à l'implantation des nombreux équipements scientifiques et grandes écoles telles polytechnique et HEC à la fin des années 1970. C'est ce qui explique, en outre, la relative stabilisation démographique de ces dernières années. Selon les propos de certains acteurs locaux, notamment ceux du village de Saclay, cette stabilisation est aussi liée à la légère baisse du rapport entre les taux de natalité et de mortalité, au fléchissement du solde migratoire et à la migration des jeunes saclaysiens vers les centres urbains des villes voisines telles Paris, Versailles et Palaiseau. Pour ces jeunes, selon nos enquêtes, le plateau représente un espace naturel très agréable à voir et à vivre pendant les week-ends et les vacances, mais l'absence de centres culturels (cinéma, théâtre, etc.), salles de jeux et moyens de transport en commun menant aux villes proches le rend inadapté à la vie quotidienne.

Communes entièrement sur le plateau ou presque	**Population 1982**	**Population 1990**	**Population 1999**[263]
Saclay	1865	2894	2910
Saint-Aubin	448	736	693
Toussus-le-Noble	150	686	717
Villiers-le-Bâcle	750	953	1100
Châteaufort	769	1427	1480
Total	**3982**	**6696**	**6900**
Evolution		**+68,15%**	**+ 3,04%**

La population résidente des 15 communes du DIPS comptait, au recensement de 1990, plus de 50.000 actifs, soit près de 50% de la population totale. Ce chiffre semble être, selon le DIPS, en constante augmentation. Ce recensement relevait également un taux de chômage qui ne dépassait guère la barre des 4%, soit un taux nettement inférieur à la moyenne régionale des départements des Yvelines et de l'Essonne[264]. En ce qui concerne les communes du périmètre saclaysien, nous ne disposons pas de statistiques récentes sur le pourcentage d'actifs et le taux de chômage, mais il semble, comme nous l'ont indiqué les responsables du DIPS, que la situation est presque semblable dans toutes les communes du DIPS.
L'étude de la structure de la population active par catégories socioprofessionnelles fait apparaître une forte représentation des cadres, essentiellement des chercheurs et ingénieurs, et des professions intermédiaires qui, en 1990, ont dépassé respectivement le seuil des 33% et 26%, c'est-à-dire qu'ils représentaient à eux seuls près de 60% de l'ensemble du marché de l'emploi saclaysien. Cela correspond parfaitement bien à la nature des activités de formation et de recherche existant sur le plateau. Par ailleurs, les exploitants représentaient à peine 0,1%[265] de la population active.

*
* *

Entre les nouveaux lotissements, les équipements scientifiques et l'extension du réseau routier, ce sont près de 1000 hectares qui ont été prélevés sur les 3600 de terres agricoles, de 1950 à 1970. Et, le processus d'urbanisation ne semblait pas devoir s'arrêter. A partir de là, le cadre rural/agricole du plateau commençait progressivement à s'imprégner de l'influence citadine/parisienne.

---

263 Les chiffres relatifs à l'année 1999 présentés par ce tableau ont été obtenus par les déclarations des responsables des affaires sociales des mairies en question.

264 *in* DIPS (Schéma Directeur du Plateau de Saclay Révisé), op. cit., p.39.

265 *in* DIPS (Schéma Directeur du Plateau de Saclay Révisé), op. cit.,, p.40.

La deuxième moitié du XXè siècle constitue donc une période capitale où les transformations considérables de l'organisation économique, sociale et urbanistique ont fortement marqué l'identité paysagère du plateau qui désormais n'était plus seulement agricole mais aussi scientifique. La vie rurale saclaysienne connaît, à ce moment là, son premier bouleversement. La concurrence foncière et la poussée de l'urbanisation paraissent secouer l'organisation générale du plateau.
Suite au grignotage des terres agricoles provoqué par cette urbanisation massive, l'agriculture parait de plus en plus fragile et les facteurs de destruction de la vie rurale saclaysienne se précisent : pression foncière, morcellement, etc.
De nombreux spécialistes comme les agronomes de la DRAF, les urbanistes et les paysagistes de l'IAURIF pensent alors que le devenir de l'agriculture du plateau est fortement menacé si une décision permettant d'établir un rapport équilibré entre la surface bâtie et les espaces cultivés n'est pas prise[266]. Face à ce constat, les acteurs institutionnels se trouvent, au milieu des années 1980, confrontés à une situation complexe qui rend difficile la décision qu'ils sont appelés à prendre pour orienter l'aménagement futur du plateau. En effet, deux politiques sont possibles : préserver les espaces agricoles pour maintenir l'équilibre rural-urbain aux portes de Paris et renforcer la continuité de la ceinture verte ou, au contraire, s'engager progressivement dans un processus d'urbanisation afin de conforter l'image scientifique qui fait la notoriété du plateau.

F - L'agriculture saclaysienne sous contraintes urbaines

A travers les premières enquêtes[267] réalisées entre janvier et mars 1998, nous avons voulu connaître les principales contraintes, dues à la proximité de la ville, que rencontrent régulièrement les agriculteurs du plateau de Saclay. Toutes se traduisent par des adaptations forcées engendrant une augmentation des charges d'exploitation, une baisse et une insécurité relative de leurs revenus.
Un deuxième travail d'enquêtes[268], nous a permis, par le biais d'un nouveau questionnaire déclaratif adressé aux agriculteurs entre juin et août 1999, d'évaluer soit directement, soit indirectement, les surcoûts engendrés par ces contraintes et de définir les stratégies d'adaptation mises en place par les exploitants (adaptation du matériel, organisation du travail, changement de cultures, etc.).

F-1- Les contraintes

Selon Alain Langlet, chercheur à l'INRA[269], une exploitation agricole est généralement séparée en trois niveaux d'organisation, au sein desquels il est possible de répartir les différentes contraintes. On distingue alors :
- Le niveau du produit, c'est-à-dire de la nature des produits cultivés à proprement parler (blé, maïs, colza, légumes, etc.), sans prendre en compte leur localisation spatiale. Les désagréments pouvant affecter le rendement de ces produits sont le pillage, le piétinement, les problèmes de livraison des récoltes et la dégradation par les animaux ou les usagers des

---

266 Voir à cet égard le rapport «Etude complémentaire sur l'agriculture», élaboré par les ingénieurs de la DDE de l'Essonne et les agronomes de la DRAF d'Ile-de-France. in SIPS, novembre 1989.

267 Ces enquêtes ont été réalisées par Douchons d'Engenières E. Requis E. et Bouraoui M. Le questionnaire utilisé est celui élaboré par A. Capillon et H. Manichon de l'INA-PG, que nous avons remodelé en supprimant les parties techniques et en y ajoutant les thèmes du déplacement, du regard porté par les agriculteurs sur l'avenir de l'agriculture et de l'action du DIPS.

268 La seconde série d'enquêtes sur la dynamique des exploitations, la qualification et la quantification des contraintes causées par la proximité de l'urbain, les surcoûts de production et les stratégies adoptées, a été réalisée par Moez Bouraoui et Camille Chavaudret. Le questionnaire utilisé a été préparé par Olivier Camacho et Camille Chavaudret, respectivement élèves-ingénieurs à l'INA-PG et à l'ENSA de Montpellier.

269 Chavaudret C., *L'agriculture dans la ceinture verte parisienne, pour un paysage durable ? Le cas du plateau de Saclay*, ENSP de Versailles et ENSA de Montpellier, novembre 1998, pp. 36-37

espaces agricoles. Ces obstacles nécessitent des adaptations dans l'organisation de ce niveau.
- Le niveau de l'organisation spatiale : il est mis en place par l'exploitant pour cultiver les produits dépendant de la localisation des parcelles. Piétinement, gens du voyage, décharges sauvages, vol de matériel, plaintes du voisinage, éloignement des îlots, statut précaire des terres, difficultés d'accès et de déplacement constituent les contraintes affectant directement le processus d'organisation de l'espace cultivé.
- Le niveau des systèmes techniques : l'exploitant va agencer ses moyens de production, les siens ou ceux mis en commun. Les contraintes associées sont la multilocalisation des exploitations, l'éloignement des circuits de distribution et d'approvisionnement.

Pour quantifier et qualifier les contraintes susceptibles d'affecter les différents niveaux d'organisation des exploitations saclaysiennes, nous avons demandé aux agriculteurs, dans un premier temps, de s'exprimer sur la nature des obstacles qu'ils rencontrent. Dans un deuxième temps, il a été mis à leur disposition un système d'évaluation très simple pour caractériser et qualifier sommairement le degré de gêne occasionnée pour chaque contrainte. Il s'agit d'un système de notation de 0 à 3[270] permettant aux agriculteurs de déterminer librement et facilement l'ampleur de l'obstacle rencontré.
Les surcoûts de production et les stratégies adoptées pour remédier aux contraintes citées, ont été définis à l'aide d'un questionnaire, à réponses ouvertes, complémentaire.

F-2- Quelles stratégies pour quelles contraintes et surcoûts de production ?

De manière générale, la principale contrainte que rencontrent les exploitations agricoles périurbaines est la pression foncière qu'exerce l'extension de l'urbanisation des villes sur les terres cultivables les plus proches. Par exemple, en région parisienne, les travaux de Xavier Guiomar montrent que, pendant la période 1982-1990, plus de 17000 hectares[271] d'espaces agricoles ont disparu au profit de la croissance de Paris et de sa banlieue[272].
Sur le plateau de Saclay, l'extension de la trame routière, l'implantation des équipements scientifiques et de plusieurs quartiers pavillonnaires ont presque touché toutes les exploitations du plateau. La perte du patrimoine foncier s'est fait au coup par coup entre 1950 et la fin des années 1970, au rythme de grands projets d'aménagement urbain.
Cette pression foncière est durement ressentie par les agriculteurs qui considèrent que la fin de leur activité et la disparition totale des terres cultivables sont déjà programmées, même si on ne connaît pas l'échéance. Ce sentiment d'insécurité s'explique, selon les déclarations des agriculteurs, par les politiques locales qui ont toujours privilégié la concession des parcelles agricoles à des usages urbains d'une part, et la faiblesse manifeste des documents d'urbanisme (POS et SDAU) à assurer la pérennité de leur patrimoine foncier, d'autre part. Documents d'urbanisme auxquels la quasi-totalité des exploitants saclaysiens ne font plus confiance à cause de leur instabilité durant ces cinquante dernières années. Pour illustrer leur propos, les agriculteurs prennent comme exemple l'installation du CEA au centre du plateau sur plusieurs dizaines d'hectares de bonne terre agricole, et le nouveau projet d'extension du pôle scientifique sur plus de 200 hectares du secteur du Moulon qui risque de fragiliser davantage l'agriculture.
Cependant, l'analyse de la situation actuelle des exploitations agricoles saclaysiennes montre que les agriculteurs du plateau font tout pour résister à cette pression. Mais, derrière cette résistance, surtout chez les plus anciens, le discours sur le devenir de

---

[270] 0 : non gênant, 1 : peu gênant, 2 : moyennement gênant, 3 : très gênant.

[271] Parmi ces 17000 hectares, on compte près de 11500 qui ont été prélevés sur les espaces agricoles du périmètre de la ceinture verte.

[272] Guiomar X., «Les espaces de contact de la ville et de l'agriculture», in Agriculture et forêt en zones périurbaines : constats et perspectives, Rencontre de la Bergerie Nationale de Rambouillet, février, 1996, p. 74.

l'agriculture est extrêmement pessimiste, car, selon eux, d'autres facteurs de décadence difficilement surmontables et aussi importants que la pression foncière menacent sérieusement le déroulement de la vie rurale de la campagne saclaysienne.
Selon les résultats de nos enquêtes, ces contraintes, considérées par les exploitants comme des obstacles à la rentabilité de leur entreprise et des facteurs de déstructuration de l'espace agricole du plateau, sont liées aux difficultés de déplacements des engins agricoles, au statut des terres, au grignotage des espaces agricoles, aux dégradations des cultures dues à l'accroissement de la fréquentation des espaces cultivés, aux rapports de voisinage et, enfin, à l'éloignement des circuits de distribution et d'approvisionnement.

F-2-1- Les difficultés des déplacements

Entourés de zones urbaines denses, les agriculteurs saclaysiens arrivent difficilement à sortir du plateau pour aller livrer leur récolte ou réparer leur matériel endommagé.
Les dimensions importantes des engins employés par les grands céréaliers du plateau (moissonneuses, rampes de traitement, etc.) rendent difficile leur passage sur les axes routiers les plus fréquentés telles la CD36, la N306 et la N446. La N118, route à quatre voies qui représente l'axe routier le plus rapide, est interdite aux engins agricoles. De plus, son implantation à l'Est du plateau oblige certains agriculteurs, comme Monsieur Laureau, à faire un détour de 20 kilomètres environ pour rejoindre une de ses parcelles.
Face à la lenteur des engins agricoles et au trafic important qui se déroule quotidiennement sur les voies de communication, certains agriculteurs doivent parfois attendre assez longtemps avant de pouvoir s'insérer dans le trafic. Cette attente, surtout pendant les heures de pointe[273], prend un temps considérable pouvant atteindre les 20 minutes d'autant plus que les automobilistes accordent très rarement la priorité aux engins agricoles. De plus, l'étroitesse et l'exiguïté de la plupart des routes secondaires amplifient ce genre de problème. Dans certains cas, il prend d'ailleurs une dimension inquiétante. L'exemple de Monsieur Champy dont le corps de ferme se trouve à l'intérieur du village des Loges-en-Josas est à ce titre tout à fait significatif. Pour pouvoir se rendre à son exploitation, cet agriculteur est souvent obligé d'attendre l'absence totale ou quasi totale de voitures garées, à moins de slalomer entre les véhicules. Pour éviter tout accident, il préfère souvent reculer le déroulement de ses travaux.
Les conséquences de ces problèmes de voies de communication et de trafic (contournement de la N118, temps d'attente sur les axes primaires et les routes secondaires inadaptées à la circulation agricole) se traduisent, selon les déclarations de cinq agriculteurs confrontés régulièrement à ces obstacles, par une charge salariale supplémentaire pouvant atteindre 1700f par hectare et par an.
La nécessité de «tourner à gauche» est un autre problème soulevé par les agriculteurs et présenté par eux comme le plus dangereux. La difficulté vient du fait qu'il faut surveiller les voitures venant dans les deux sens. Les automobilistes n'ayant pas toujours conscience de la lenteur d'un engin agricole, il existe le risque que quelqu'un double et percute l'engin alors qu'il est en train d'exécuter sa manœuvre. Ce type d'accident s'est déjà produit sur le plateau[274].

Pour résorber les problèmes liés aux déplacements des engins agricoles de grand gabarit, les agriculteurs essayent d'éviter les axes primaires en empruntant les chemins agricoles, plus ou moins bien entretenus, ou les bordures des rigoles. Les exploitants n'ayant pas accès à ces chemins s'orientent vers un aménagement du temps de travail en raisonnant leurs déplacements en fonction des heures de pointe. L'autre solution, qu'emploient

---

273 Les heures de pointe sur le plateau se situent entre 8h et 10h, le matin, et entre 16h et 18h30, le soir.

274 *in* Duchon d'Engenières E. et Requis E., op. cit., p. 6.

certains agriculteurs, est de laisser le matériel encombrant sur les parcelles. L'étendue de cette pratique est très limitée en raison des risques de casse et de vols qui obligent les agriculteurs, comme Monsieur Thierry, à prendre des assurances complémentaires.
Pour minimiser les difficultés de déplacements, les agriculteurs multiplient les stratégies d'adaptation. Ils simplifient les assolements et l'itinéraire technique en choisissant des cultures qui ne nécessitent pas trop de déplacements. Ils évitent l'achat de matériel trop large. Ils exigent de leurs clients de venir sur le plateau pour enlever la production, et de leurs réparateurs de se déplacer pour la réparation du matériel.
Mais la solution qui semble être la plus adaptée et la plus adoptée par la plupart d'entre eux est l'emploi de matériel escamotable dont la largeur ne dépasse pas les 2,50 mètres[275]. Cependant, l'acquisition de ce type d'appareil entraîne un surcoût pouvant atteindre 25 à 30% par rapport à la valeur du même type d'appareil, mais non repliable. Ce surcoût qui varie selon la marque et la nature de l'engin peut atteindre une somme de l'ordre de 50.000f et plus. Ceci constitue bien évidemment une importante augmentation des charges de l'agriculteur saclaysien ; qu'il n'aurait pas à les subir si son exploitation était implantée en dehors du périmètre urbain, dans la Beauce par exemple.
De même, il apparaît que les axes routiers primaires ou secondaires, anciens ou récents, ne sont pas adaptés à la circulation agricole : aménagement de places de stationnement alternativement de part et d'autre de routes déjà étroites dans certains villages accueillant des fermes agricoles, absence de feu rouge sur des axes fréquentés, alignement d'arbres et implantation de quilles sur les limites immédiates de certaines routes, installation d'énormes jardinières au beau milieu de voies secondaires, présence de dos d'âne. Deux agriculteurs, des fermes du Trou Salé et de la Commanderie, déclarent d'ailleurs vouloir quitter le plateau si ces contraintes de déplacement augmentaient. Selon ces mêmes agriculteurs, l'accumulation de ce type d'obstacles est principalement due à l'absence de concertation entre les exploitants et les aménageurs.

F-2-2- Le fermage et le «grignotage» des terres agricoles

Comme nous l'avons déjà évoqué, le fermage est le statut le plus répandu sur le plateau. La majorité des terres appartiennent à des non-agriculteurs et ce, depuis des générations[276]. De plus, près de 260 hectares des terres cultivées font l'objet de baux précaires dont les propriétaires refusent d'établir des contrats de longue durée sous réserve d'éventuelles occupations urbaines. La conséquence première de ce type de situation est que les fermiers ne peuvent ni faire de projets à long terme, ni engager d'investissements importants pour optimiser la rentabilité de leurs parcelles. Ces dernières sont donc occupées par des cultures simples sans contrat. De plus, elles ne suscitent pas l'intérêt des agriculteurs qui, comme le disent certains, par crainte de voir arriver des engins de construction pendant la période de la moisson, préfèrent limiter les dépenses au strict minimum. Les travaux d'entretien sont minimes et les amendements se limitent, par exemple, à un apport d'azote, sans phosphate.
L'autre problème lié au foncier est le «grignotage» des terres agricoles au profit de divers projets d'extension ou de développement des zones urbaines et d'infrastructure routière. Les méfaits produits par ce type d'intervention sont souvent insurmontables car l'expropriation se fait généralement non pas sur la totalité de la surface de l'exploitation mais par morceau (entre 10 et 20% de la surface totale). Alors que dans le premier cas, les indemnités d'éviction permettraient à l'agriculteur d'acquérir une nouvelle exploitation sur le plateau ou ailleurs, le second ne leur offre que des indemnités dérisoires et le grignotage

---

275 2,50 mètres est la largeur maximale autorisée par les réglementations relatives à la circulation de la route. Au-delà de ce seuil, l'engin doit faire l'objet d'un convoi exceptionnel.

276 *in* SIPS (Schéma Directeur du plateau de Saclay : étude agricole), op. cit., p. 8.

affaiblit le système de fonctionnement de l'exploitation et compromet son développement économique. C'est le cas, par exemple, de Monsieur Bonlieu, agriculteur à Châteaufort, qui, après avoir perdu 80 hectares durant ces 35 dernières années, se voit à nouveau privé de 25 hectares sur les 175 que compte son exploitation.
Les projets routiers, considérés comme le principal facteur de grignotage des terres agricoles, sont majoritairement dénoncés par les agriculteurs. Ceci s'explique par le fait qu'ils font non seulement perdre à ces derniers plusieurs hectares de bonnes terres mais provoquent en plus l'éclatement d'une étendue agricole en plusieurs parcelles souvent difficiles d'accès. Deux exemples ont été cités par les agriculteurs pour conforter leur propos, celui de Monsieur Duprè qui, après un aménagement routier rendant difficile l'accès à certaines de ses parcelles, a transformé une partie de son exploitation en prairies, et celui de Monsieur Thierry qui, après la nouvelle déviation de Toussus se retrouve avec des parcelles de formes peu pratiques. Généralement, l'exploitation de ce type de parcelles est confiée à des ouvriers agricoles qualifiés de certaines entreprises privées ; ce qui entraîne, disent-ils, un surcoût de l'ordre de 1000f par hectare et par an.
Ce problème d'infrastructure routière est d'autant plus sensible que d'autres projets sont déjà programmés comme celui de la mise à 2x2 voies de la CD36, au Sud du plateau, ou, le plus redouté, celui du passage de l'autoroute A126 d'Est en Ouest du plateau. Ce dernier dont les conséquences pourraient être irréversibles de par son tracé est considéré par les agriculteurs comme un projet très dangereux pour le devenir économique de l'agriculture saclaysienne ; certains l'ont même baptisé «*l'autoroute de la mort de l'activité agricole*».

F-2-3- Les dégradations des cultures

La troisième grande contrainte que nous avons dégagée des enquêtes est la dégradation des cultures. Les champs de céréales du plateau de Saclay font actuellement l'objet de dégradations animales et humaines.

F-2-3-1- Les dégradations d'origine animale

Avec l'interdiction de la chasse, les exploitations sont de plus en plus exposées aux dégradations causées par les pigeons, les lapins et les sangliers.
Les pigeons de la ville de Paris, auteurs de la majorité des dégâts causés sur le plateau, sont les plus redoutés par les agriculteurs. Selon les déclarations de Monsieur Bonfils, la situation s'est aggravée depuis que les agents de la mairie de Paris ont commencé à les capturer dans des filets pour les relâcher dans les environs. Leur présence en surnombre sur le plateau devient de plus en plus problématique et a même donné lieu, en 1997 et 1998, à une étude sur leur population commanditée par la DDAF à l'ONC.
Ne pouvant pas employer de fusil pour les chasser, les agriculteurs se trouvent, le plus souvent, en situation d'impuissance car la solution qui consistait à employer des détonateurs dont le coût s'élève à 24f par hectare[277] est devenue inefficace et inappropriée en milieux périurbains. Inefficace, parce qu'après quelques utilisations, les pigeons deviennent indifférents au bruit. Et inadaptée, parce que les habitants voisins ne supportent pas les détonations incessantes. Le nombre de plaintes déposées dans certaines mairies en est la preuve. A la ferme du Moulon, une personne excédée en est même venue à détruire, d'un tir de fusil, un canon de plus de 10.000F. Pour atténuer la gêne sonore occasionnée, les agriculteurs du plateau équipent leurs appareils de programmateurs permettant de déclencher les tirs à des heures «raisonnables».
Une autre solution consiste, comme le fait Madame Demuyt, femme d'un agriculteur à Saint-Aubin, à être présent sur les champs toute la journée. L'adoption d'une telle stratégie est jugée par le reste des agriculteurs non seulement très onéreuse, mais surtout

[277] Le chiffre énoncé comprend le canon et les bouteilles de gaz qui l'accompagnent.

inconcevable. Le coût salarial pour la surveillance des champs attaqués par les pigeons varie, selon les estimations de trois agriculteurs, de 56 à 323f par hectare. A la ferme de Villiers-le-Bâcle, le fils de Monsieur Vandame semble avoir trouvé, avec les agents de la fauconnerie de Villacoublay, la solution la plus adaptée. Il s'agit de l'utilisation de faucons crécerelles dressés pour faire fuir les pigeons. Cette stratégie qui semble a priori efficace n'est encore qu'au stade d'expérimentation.

Figure 15 : Saclay, dégradation des cultures par les pigeons

Les pigeons provoquent généralement de gros dégâts sur les cultures céréalières, mais l'espèce la plus touchée est de loin le pois protéagineux. Selon le rapport de deux experts, engagés en 1996 par des agriculteurs pour se faire indemniser par leurs assurances, la perte enregistrée sur une parcelle de 30 hectares de pois protéagineux est évaluée à 60.000f, soit 2.000f à l'hectare. Cette perte considérable risque, selon les propos de certains agriculteurs, d'entraîner dans les prochaines années l'abandon de cette culture. Pour la culture du blé ou de l'escourgeon versé, le manque à gagner est estimé à 800f par hectare environ. Le montant des frais de protection avancé par les experts est compris entre 3.000 et 6.000f. Ces chiffres correspondent à l'investissement en détonateur (de 6.000 à 10.000f), à la consommation de gaz pour les faire fonctionner, à sa surveillance et à la détérioration des cultures pour le mettre en place

Hormis les pigeons, les sangliers et les lapins, dont le nombre est en augmentation constante, causent également de nombreux dégâts. Selon Monsieur Bonfils, les sangliers s'attaquent le plus souvent aux champs de maïs en arrachant une quantité considérable de plants, en bordure des espaces boisés et aux abords des étangs. Les lapins, quant à eux, s'attaquent aux jeunes pousses des cultures occupant les parcelles situées en bordure de l'aéroport de Toussus-le-Noble, des rigoles mal entretenues et de la ligne des Puits. La perte de rendement sur ces parcelles peut atteindre 10%.

Le meilleur remède pour lutter contre ces animaux est la pose de clôtures dont le coût d'installation et d'entretien est de l'ordre de 300 à 360f par hectare.

F-2-3-2- Les dégradations d'origine humaine

Les autres dégâts, encore plus variés et tout aussi importants que ceux des animaux, sont ceux causés par les usagers du plateau : le vol de matériel et de récolte, piétinement des cultures et décharge sauvage.

- Le vol de matériel occasionne des pertes variant, selon les dires des agriculteurs, entre 10.000 et 20.000f selon la nature du matériel dérobé. Presque tous les agriculteurs en ont été un jour victimes. Le vol de petit matériel (batteries, bouteilles de gaz, etc.) se produit généralement sur l'exploitation elle-même. Le vol de gros matériel sont plutôt rares car les exploitants préfèrent le reconduire régulièrement au siège de l'exploitation.
- Le vol de culture touche essentiellement celle du blé et du colza pour fabriquer des compositions florales et du maïs pour faire des salades. Les pertes occasionnées par ce pillage sont difficilement chiffrables. Les exploitants du plateau estiment que ce comportement ou, comme le disent certains, «*ce manque de civisme*» affecte plus le moral que de créer un réel manque à gagner. C'est peut être pour cette raison que les agriculteurs s'abstiennent d'embaucher quelqu'un pour surveiller le pillage.
- Le piétinement des cultures est quant à lui causé par les incursions d'inconscients qui se livrent à des courses clandestines de véhicules et motos tous terrains, de cavaliers qui traversent les champs, et d'enfants qui considèrent les champs de blé comme terrains où pratiquer le cerf-volant. Comme le vol de culture, le piétinement est considéré par tous les agriculteurs comme un préjudice moral.
- La décharge sauvage est une contrainte qui concerne particulièrement les exploitants des parcelles situées en bordure de routes[278]. Le problème est qu'un objet lancé dans une parcelle peut entraîner des dégâts importants sur les machines agricoles. Pour une moissonneuse-batteuse, ces dégâts peuvent atteindre la somme de 30.000f, ce qui oblige la plupart des agriculteurs à contracter des assurances «corps étranger» qui s'élèvent aux alentours de 500f par an. Mais de tels accidents se produisent rarement, car avant de commencer les travaux, les agriculteurs effectuent ce qu'ils appellent le «*détourage*». Il s'agit d'une pratique qui consiste à inspecter le champ avant le passage de l'engin afin d'enlever les objets dangereux. L'accroissement de ce comportement s'explique, selon les dires des agriculteurs, par le coût élevé des déchetteries des communes voisines.

Pour les exploitants, ces dégradations ont pour cause directe l'occupation du plateau par une population citadine ignorant la réalité du monde agricole. Ces habitants, dit un agriculteur, «*n'ont aucune conscience de l'investissement que représente un champ cultivé*».
Dans une étude menée en 1989, les ingénieurs de la DRAF ont estimé les pertes engendrées par la fréquentation humaine des espaces agricoles du plateau à 1% du revenu brut des agriculteurs, soit près de 10.000f par hectare et par agriculteur[279]. Ce chiffre explique, en grande partie, l'hostilité qu'expriment les agriculteurs envers tout projet visant à favoriser la circulation des piétons sur les chemins agricoles. Cette réticence n'émane pas d'un sentiment d'appropriation des chemins par les agriculteurs, mais plutôt d'un sentiment de crainte de voir augmenter les dégradations, donc de diminuer leur revenu.

Enfin, la dernière nuisance considérée par les agriculteurs comme l'un des obstacles les plus difficiles à surmonter est l'installation clandestine des «nomades» sur les parcelles

---

[278] Certains agriculteurs évoquent la présence de vélos et voitures volés, auxquelles les voleurs mettent le feu, ce qui peut enflammer toute la culture surtout pendant l'été.

[279] *in* SIPS (Etude complémentaire sur l'agriculture), op. cit., p. 43.

agricoles[280], car la majorité des communes du plateau ne sont pas équipées de terrains d'accueil pour ces populations. L'occupation des champs s'effectue généralement après la période des récoltes, ce qui rend difficile la réalisation de l'ensilage du fourrage. Ainsi, Monsieur Dupré, agriculteur de la ferme de Viltain, s'est vu dans l'obligation de convertir sa parcelle en pâture. Si ce dernier n'a pas entamé les démarches nécessaires à leur expulsion, c'est que la procédure est non seulement longue, mais aussi onéreuse. Elle dure, en général, un mois et les frais engagés peuvent s'élever à 15.000f[281]. Face à la complexité et l'importance du problème, les agriculteurs n'ont aucune solution.
Les dégâts occasionnés par les gens de voyage sont :
- le tassement du terrain entraînant la démolition de la structure du sol d'où la nécessité de le travailler de manière plus poussée avant de le remettre en exploitation,
- le volume important de déchets laissés sur place. Des opérations de nettoyage, nécessaires après leur départ, peuvent être à l'origine d'un surcoût qui dépend du nombre de caravanes installées.
La perte globale occasionnée par l'installation de gens du voyage est évaluée par les agriculteurs à 7.000f par hectare. Ce chiffre comprend les indemnités d'éviction, le manque à gagner et le montant des travaux supplémentaires (travail du sol et nettoyage).

F-2-4- Le rapport de voisinage.

«*Je regrette que les derniers arrivés sur le plateau soient les moins tolérants, venus profiter de la campagne sans en avoir les inconvénients*», souligne Monsieur Trubuil. Les propos prononcés par celui-ci sont largement partagés par le reste des agriculteurs du plateau. Même s'ils se montrent compréhensifs, ces derniers rencontrent beaucoup de difficultés pour entretenir de bons rapports de voisinage.
Sur le plateau de Saclay, la confrontation entre deux types de population diamétralement opposés, l'une citadine et l'autre profondément rurale, se traduit par des conflits sociaux très importants. L'exemple de la destruction du canon de la ferme du Moulon évoqué plus haut illustre bien l'ampleur de ces conflits qui constituent aujourd'hui l'une des contraintes majeures subies par les agriculteurs. Les plaintes déposées par les habitants contre ces derniers ne concernent d'ailleurs pas uniquement le bruit des tirs de canons, mais aussi le bruit des séchoirs à maïs, l'emploi de produits phytosanitaires, la poussière soulevée au moment des récoltes, l'odeur des traitements insecticides, le bruit des interventions nocturnes lors du fauchage des blés ou de l'arrachage des betteraves, etc. Pour se décharger de la pression croissante des habitants, certains agriculteurs dont les terres sont situées à proximité des villages du plateau ont modifié leur itinéraire technique. Ils effectuent les épandages en fonction de la direction du vent, pratiquent l'enfouissement direct du fumier ou des fientes de poules, avertissent les voisins avant la réalisation des gros travaux potentiellement gênants et ont supprimé les traitements contre la pyrale du maïs par hélicoptère.
Les agriculteurs n'ont pas chiffré les surcoûts engendrés par la modification de l'itinéraire technique, car ils estiment que les répercussions sur le déroulement de l'activité agricole sont plus d'ordre moral que matériel.

F-2-5- L'éloignement des circuits de distribution et d'approvisionnement.

Les obstacles liés aux circuits d'approvisionnement et de distribution ont émergé au milieu des années 1970. Avec le développement considérable des pôles urbains sur l'ensemble de la région tels le pôle scientifique du plateau, la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'extension des villes de Palaiseau et d'Orsay, etc., distributeurs et fournisseurs des

---

280 Tous les agriculteurs mettent à cette contrainte la note 3, c'est-à-dire très gênante.

281 *in* Duchon d'Engenières E. et Requis E., op. cit., p. 11.

produits et semences aux agriculteurs ont déserté la région et les industries de transformation ont concentré leurs usines et zones de collecte loin du plateau. Aujourd'hui, à la différence des autres contraintes énoncées précédemment, l'absence de circuits de distribution et d'approvisionnement n'est plus considérée comme une contrainte majeure marquant fortement le développement et la rentabilité des exploitations du plateau. Même si les agriculteurs ont soulevé cette contrainte, il semble qu'ils se soient habitués à «faire avec». Pour les pièces de rechange, ils s'approvisionnent auprès des concessionnaires d'Ablis ou d'Etampes, et pour la collecte des céréales, ils se sont pourvus d'installations importantes de stockage, ce qui leur permet de reporter la vente et bénéficier de prix avantageux. Les céréaliers qui ne disposent pas d'un bâtiment de stockage livrent leur récolte au silo de la coopérative Dupont à Villiers-le-Bâcle. Le principal négociant chez qui la majorité des agriculteurs écoulent leurs produits se trouve à Saint-Rémy-les-Chevreuse, soit à 10 kilomètres environ de Saclay. Le surcoût engendré par les déplacements pour l'enlèvement des récoltes (temps du trajet, encombrement des routes, etc.) est compté dans le prix du négociant ; selon les déclarations des agriculteurs céréaliers, il est négligeable. Par contre, pour d'autres cultures telle la pomme de terre fécule, les contraintes de déplacement sont tellement importantes, à cause de l'éloignement de la féculerie, qu'elles ont déjà obligé certains agriculteurs, comme Monsieur Bonfils, à changer de culture. Selon ce dernier, la perte engendrée par cette transformation est de l'ordre 10.000f par hectare[282].

G - Les stratégies d'évolution de l'agriculture saclaysienne

Face à l'accumulation des contraintes et afin de pallier, au mieux, la baisse de rentabilité, les agriculteurs saclaysiens se trouvent dans l'obligation d'adapter le système de fonctionnement de leur exploitation en fonction de l'évolution du milieu où elle se trouve. La plupart d'entre eux, surtout ceux qui disposent d'une exploitation de grande taille et de moyens financiers importants, essayent de varier les stratégies d'adaptation et d'évolution de leur entreprise et de tirer profit de la proximité immédiate de la ville (vente directe, cueillette aux champs, compostière, etc.). Mais dans certains cas, le nombre d'inconvénients liés à la localisation du plateau, en zone périurbaine, peut remettre en cause la poursuite de l'activité agricole. C'est le cas de trois exploitants qui, selon leurs propos, n'arrivent plus à surmonter les obstacles comme le vandalisme, les vols et surtout les difficultés de déplacement.

Le premier, Monsieur Rousseau, exploite 104 hectares de terre dont 25 loués de façon précaire par le CEA qui peut, à tout moment, les reprendre. L'évolution de cette exploitation tout au long des cinquante dernières années est intéressante pour illustrer le processus de transformation de certains espaces agricoles du périurbain francilien. Après l'achat d'une centaine d'hectares, Monsieur Rousseau est venu s'installer sur le plateau pour profiter de la présence des 7.000 chercheurs du CEA, des citadins de Paris et des vallées environnantes en développant la vente directe des produits fermiers. Les activités de l'exploitation étaient alors l'élevage d'un troupeau de 40 vaches dont le lait était presque totalement vendu à une clientèle régulière, de poules, de lapins et la vente de produits transformés à la ferme par la famille de l'exploitant et vendus à cette même clientèle qui, selon ses dires, «*passaient de bonne heure à la ferme déposer leur panier et leur pot de lait pour les reprendre le soir*». L'ensemble des terres était alors consacré à la production de fourrages et céréales. Au milieu des années 1970, Monsieur Rousseau s'est fait exproprier afin de construire un hôtel indispensable à l'accueil de chercheurs étrangers venant du monde

[282] La fiabilité de ce chiffre ne tient compte que du raisonnement de l'agriculteur qui considère qu'un hectare de pomme de terre apporte environ 16.000f contre seulement 6.000f pour le colza.

entier. La perte de son logement mais surtout des bâtiments d'élevage l'ont obligé à s'installer au milieu de ses champs et à abandonner définitivement l'activité d'élevage. Le système de fonctionnement de son exploitation s'est donc vu profondément bouleversé ; il a dû se consacrer exclusivement aux grandes cultures (colza, blé, pois et maïs). Après l'expropriation, Monsieur Rousseau s'est trouvé confronté à une nouvelle contrainte. Il s'agit des difficultés de déplacement liées à l'extension du réseau de communication et à l'augmentation du trafic routier, notamment au niveau du Christ de Saclay. La stratégie adoptée pour minimiser cette contrainte est la simplification maximale des itinéraires techniques. Celle-ci se traduit bien évidemment par une augmentation des charges d'autant plus difficiles à récupérer que l'exploitant déclare ne pas avoir les moyens d'investir dans l'achat d'appareils repliables. A la question «comment envisagez-vous l'avenir de votre exploitation ?», Monsieur Rousseau répond : «*Depuis que la vente directe a disparu, mes rapports avec la ville sont de plus en plus conflictuels. L'exercice du métier d'agriculteur sur le plateau devient de plus en plus pénible et fatigant, et, vu la taille de l'exploitation (sans compter les 25 hectares du CEA), la pratique de la céréaliculture n'est plus rentable ; je me laisse donc faire jusqu'au jour où l'exploitation va disparaître*».

Le second, Monsieur Demuyt, officiellement à la retraite, déjà victime de quatre accidents graves sur la N446, ne sait plus comment faire face aux problèmes de circulation auxquels s'ajoutent ceux liés à l'accroissement du nombre de visiteurs qu'il rencontre régulièrement dans ses champs. Monsieur Demuyt est désespéré, dit-il, et ne conçoit plus de projets pour son exploitation puisque près de 80 des 152 hectares de terres qu'il cultive vont être repris par le domaine expérimental du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) du Moulon, mais aussi par le DIPS pour des projets de construction.

Le troisième, Monsieur Champy, cultive du blé, de l'orge et du colza sur ses 60 hectares dont 30 appartiennent à la Direction Départementale de l'Equipement de l'Essonne qui devrait les reprendre si le projet de construction de l'autoroute A126 était officiellement retenu. Avec une expropriation de 20 hectares, au début des années 1980, qui a affaibli la rentabilité de son entreprise, l'agriculteur déclare que l'augmentation des nuisances apportées par les habitants devient insupportable mais que la question du devenir de l'agriculture sur le plateau ne le concerne plus, son exploitation est appelée à disparaître.

L'exemple de ces trois agriculteurs révèle dans quelles conditions une partie des exploitations du plateau a déjà succombé à l'accumulation des contraintes urbaines. La passivité de ces agriculteurs laisse supposer que leurs exploitations disparaîtront prochainement.

Cependant, la pratique d'une telle stratégie reste assez marginale puisque la majorité des agriculteurs multiplient les projets d'évolution et d'adaptation des exploitations afin de tirer profit du marché de consommation non négligeable que représentent les centaines de milliers d'habitants des villes voisines. Malgré les contraintes évoquées, ces agriculteurs n'envisagent pas de quitter le plateau. Au contraire, ils développent des activités annexes pour accroître le revenu de leur exploitation.

Après l'abandon de l'élevage, plusieurs exploitants ont choisi, depuis la fin des années 1980, de valoriser leur corps de ferme. Pour profiter de la grande surface de celui-ci, trois agriculteurs ont transformé une partie de leurs bâtiments en pension pour chevaux pour une clientèle composée aux trois-quarts de citadins venus de Versailles, Paris ou Meudon, et trois autres l'ont consacrée à des opérations immobilières. Ces dernières concernent des bureaux, locaux commerciaux ou logements. Les logements se constituent essentiellement de studios loués à des étudiants comme ceux du corps de ferme de Bonlieu, à Châteaufort, ou ceux de la ferme de Trubuil, à Saclay. Plutôt considérés comme une charge supplémentaire pour les agriculteurs, les grands bâtiments des fermes saclaysiennes constituent aujourd'hui une source de revenu, qui peut parfois représenter une part importante du revenu global de l'exploitant.

En plus de ces revenus complémentaires, l'extension de telles pratiques, à côté d'autres comme la vente directe et la cueillette aux champs, présente l'avantage de faire découvrir aux citadins l'image rurale du plateau et de leur donner envie de se l'approprier.
A propos de la vente directe et de la cueillette, il semble important de préciser que ces activités existent sur le plateau depuis une quinzaine d'années, à l'initiative de Monsieur Dupré de la ferme de Viltain qui, comme il nous l'avait indiqué, souhaitait «*tirer parti de l'attrait qu'exerce le paysage agricole sur un grand nombre de parisiens*». Son succès a été tel qu'il a décidé d'étendre la surface réservée à la cueillette (près de 40 hectares aujourd'hui)[283], d'ouvrir une salle de traite pour exposer ses 600 vaches et génisses aux visiteurs, d'aménager une aire de stationnement pour les voitures et de construire, en 1992, un magasin pour vendre produits laitiers, fruitiers et maraîchers de sa propre ferme, mais aussi d'autres exploitations du plateau et d'ailleurs. Ces produits ont bien évidemment été valorisés par un label fermier, très recherché par le public citadin en quête de naturel.
Aujourd'hui, l'exploitation de Monsieur Dupré, qui emploie 35 salariés, est composée de quatre ateliers de production :
- atelier «lait et produits dérivés» ouvert au public en permanence et qui, grâce à son aspect ludique et pédagogique, contribue de manière importante au succès de la ferme,
- atelier «cueillette» ouvert au public du 5 avril au 31 octobre,
- atelier «production de grandes cultures», qui, malgré l'importante surface qu'il occupe, représente l'atelier le moins développé de l'exploitation,
- atelier «entreprise de travaux agricoles» qui propose la réalisation de gros travaux nécessitant un matériel spécifique et une main d'œuvre qualifiée.
Chacun de ces ateliers est géré par un contremaître[284].
Pendant les week-ends ensoleillés, la ferme accueille plus de 3000 visiteurs[285] qui viennent cueillir tulipes, fraises, framboises, pommes, poires, etc. et profiter du paysage rural que leur offre ce petit coin de campagne parisienne qui se distingue par les centaines de vaches mises en pâture dans les parcelles visibles de la route des étangs de Saclay. La population fréquentant la ferme est très hétéroclite : ouvriers, artisans, cadres moyens ou supérieurs et même bourgeois des vallées de la Bièvre et de l'Yvette. Certains viennent pour s'approvisionner en produits «sains» dont le prix est inférieur à celui pratiqué dans le commerce classique, d'autres pour «*savourer la joie*» que leur procure la cueillette ou profiter de ce «*petit cadre attrayant*», disent-ils.
Le succès qu'à rencontré et que rencontre encore aujourd'hui Monsieur Dupré a inspiré d'autres exploitants ; la concurrence se développe. On dénombre actuellement trois exploitations pratiquant ce type d'activités sans compter ceux qui pensent le faire très prochainement. C'est le cas de Monsieur Vandame fils qui, en plus de la location d'une partie du corps de ferme à des sociétés, souhaite développer la vente directe et l'accueil du public en créant une ferme pédagogique axée sur les grandes cultures. Le but recherché par le successeur de Monsieur Vandame est, selon ses propos, «*d'augmenter la rentabilité de l'affaire en réduisant les coûts et d'optimiser l'utilisation de la main d'œuvre employée par la ferme*».
Malgré quelques contraintes comme les pointes de travail les dimanches et jours de fête, le marché de la cueillette en libre-service et la vente directe des produits de ferme semblent très prometteurs sur le plateau de Saclay. Excepté la situation géographique du plateau dans l'aire urbaine de l'agglomération parisienne, le succès de ce type de marché est lié à l'importance des exploitations. Comme dit la géographe T. Rouyres : «*la cueillette est une*

---

283 Selon les déclarations de Monsieur Duprès, la surface mise en cueillette n'a pas cessé d'augmenter et va continuer à le faire, en diversifiant les produits pour tirer davantage profit de l'environnement urbain.

284 *in* Chavaudret C., op. cit., p. 53.

285 Selon les déclarations d'un responsable de la ferme, le nombre d'entrées enregistré est en moyenne de 65.000 tickets de caisse vendus par an, à multiplier environ par trois si on compte les enfants.

activité de grande exploitation». Il faut planter d'un seul coup des superficies importantes pour décourager l'imitation dans le voisinage[286].

Figure 16 : Cueillette (fraises et pommes) à la ferme de Viltain

Cliché J. de Givry ; gracieusement fourni par l'auteur

Cliché J. de Givry ; gracieusement fourni par l'auteur

La vente et la cueillette directes des produits agricoles répondent effectivement à un objectif économique fixé par les agriculteurs et la demande sociale de nature exprimée par les citadins, mais la dissémination de cette activité entre de nombreuses exploitations sur un territoire restreint risque d'entraîner une concurrence préjudiciable à tous et de ne plus répondre à l'attente des visiteurs. A ce sujet, Monsieur Laureau, agriculteur propriétaire de la ferme de la Martinière à Saclay, dit : «*j'ai déjà pensé développer cette activité que je trouve particulièrement bien adaptée à l'agriculture des environs de Paris, mais j'ai rapidement renoncé à cette idée parce qu'elle présentait le risque de faire naître une concurrence déloyale entre les agriculteurs qui l'exercent et de détruire le charme de l'activité et des conditions de son élaboration*».

286 *in* Rouyres T., op. cit., pp. 217 et 220

La dernière stratégie d'adaptation au milieu urbain concerne la création d'une compostière, au sud-est du plateau. C'est Monsieur Laureau, précédemment cité, qui est à l'origine de ce projet. L'idée était de tirer parti de l'emplacement de son exploitation, au cœur de la région parisienne, en développant une deuxième activité totalement dépendante de la vie urbaine. Menacé à terme d'expropriation sur 150 des 230 hectares qu'il exploite, Monsieur Laureau décide, en 1992, de créer la première compostière de la région. Devenue aujourd'hui SARL, cette dernière représente à la fois une adaptation au milieu urbain de la zone et une solution de repli si le DIPS décide de convertir les 150 hectares de terres agricoles du secteur du Moulon en zone d'accueil d'autres équipements scientifiques. Monsieur Laureau espère, d'ailleurs, obtenir le meilleur prix des terres expropriées pour pouvoir, selon ses propos, investir dans l'agrandissement de la compostière et la construction d'un nouveau hangar pour stocker le compost sec.

H - Le plateau de Saclay aujourd'hui et le futur engagé

Aujourd'hui, le sol saclaysien est partagé entre installations scientifiques, zones d'habitations privées individuelles, infrastructures routières, activités agricoles, espaces boisés et patrimoine hydraulique (rigoles et étangs). Le tableau ci-dessous qui présente l'occupation actuelle du sol indique également l'évolution future de son utilisation selon les données du schéma directeur de 1992 reprises, modifiées et publiées, en septembre 1999, par le schéma directeur révisé. Nous avons fait le choix de présenter le bilan global des surfaces de l'ancien territoire tel que défini par l'ancien schéma directeur parce que le nouveau ne prend en compte ni le territoire de la commune de Toussus-le-Noble (commune située entièrement sur le plateau), ne faisant plus partie du périmètre administratif du DIPS, ni les espaces exclus de la révision par rapport au périmètre du schéma directeur de 1992 : à Bièvres, Vauhallan et Villiers-le-Bâcle.

L'affectation du sol	Etat actuel (ha)	Occupation future (ha), horizon 2015	Evolution (ha)
Universités, grandes écoles, activités économiques, activités de haute technologie (projet de la Martinière y compris)	661	906	+ 245
Tissu urbain mixte (habitat, équipements, etc.)	227	348	+ 121
Infrastructures routières (routes et A126)	145	348	+ 203
Aérodrome de Toussus-le-Noble	185	185	--------
Surface agricole utile	2624	2017	- 607
Espaces boisés	707	722	+ 15
Trame verte urbaine et cultures expérimentales	----------	115	+ 115
Friches	240	85	- 155
Divers (bassins d'orage, parc départemental des Yvelines, étangs, rigoles, etc.)	144	207	+ 63
TOTAL	**4933**	**4933**	

L'observation des chiffres énoncés par ce tableau nécessite quelques commentaires :
- Le projet d'extension urbaine qui s'implantera en grande partie sur les terres agricoles couvrira une superficie de 366 hectares. La priorité est donnée aux établissements d'enseignement et de recherches avec 245 hectares de plus. L'extension de l'habitat privé semble, quant à elle, limitée à 121 hectares pour l'ensemble des communes du plateau.
- Malgré la réduction de la SAU qui passera dans les prochaines années de 2624 à 2017 hectares, le seuil des 2000 hectares minimum, imposé par le SDRIF, semble être respecté.

Et dans le cas où l'Etat renoncerait à l'implantation de l'autoroute A126, hypothèse fort probable selon le DIPS, cette surface atteindra 2152 hectares.
- Avec plus de 200 hectares, l'infrastructure primaire semble occuper une place majeure dans le projet d'aménagement du plateau. Une part importante sera attribuée à l'A126 qui, à elle seule, couvrira 150 hectares dont 135 seront pris sur des terres agricoles et 15 autres sur le parc départemental des Yvelines.
- Enfin, la politique verte adoptée par le DIPS depuis quelques années est ici confirmée par l'accroissement des espaces naturels boisés (15 hectares), l'extension du parc départemental des Yvelines (entre 53 et 68 hectares selon le passage de l'A126) et la plantation d'une trame verte au cœur des espaces urbanisés (55 hectares).